

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 178

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES

MINISTRE CONCERNÉE : FLORENCE PARLY, MINISTRE DES ARMÉES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée François LECOINTRE

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces », sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA), est au cœur de la mission « Défense ». Le CEMA assure la cohérence de l'état de préparation des forces. Il s'appuie sur les contrats opérationnels qui permettent de structurer le modèle d'armée correspondant à l'ambition de la loi de programmation militaire (LPM) à l'horizon 2030.

L'engagement opérationnel des armées impose d'organiser le programme 178 de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations ainsi que la préparation des forces dans un cadre organique cohérent. La structuration des actions et sous actions du programme répond à cette logique.

L'année 2021 constitue la troisième année d'exécution de la LPM 2019–2025. Elle continue de porter la régénération des équipements fragilisés par un engagement opérationnel intense, en dépit des perturbations engendrées en 2020 par la nécessité de faire face à la crise pandémique COVID 19. Par ailleurs, elle poursuit la dynamique de modernisation des capacités avec la mise en service opérationnelle progressive de matériels nouveaux, dans les milieux terrestre, maritime et aérien.

Les femmes et les hommes des armées, directions et services, entièrement voués aux opérations sur, à partir, et en dehors du territoire national, évoluent dans des conditions difficiles, parfois éprouvantes, souvent au péril de leur santé et de leur vie, en mettant en œuvre des compétences de très haute technicité. Ces conditions nécessitent un cadre de préparation à la hauteur de leur engagement, répondant au besoin permanent d'excellence, pour atteindre l'efficacité opérationnelle sur l'ensemble du spectre des opérations, de l'entrée en premier sur un théâtre jusqu'au retrait des forces, en passant par la projection de forces ou de puissance.

1. Conduire, en tous lieux et en tous temps, les missions confiées aux armées

Sur le territoire national

En permanence, les armées portent la mission de dissuasion et les missions de protection, de sauvegarde et de cyberdéfense sur le territoire national. Plus de 10 000 militaires sont engagés au quotidien dans les missions de protection comprenant les postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime, l'opération de lutte contre le terrorisme armé *Sentinelle*, et les missions de lutte contre certains trafics illicites telles que les opérations *Harpie* en Guyane ou *Carib Royale* aux Antilles. A cela s'ajoute la contribution des armées aux missions de service public destinées à porter secours aux populations comme ce fut le cas avec l'opération *Résilience*.

Hors territoire national

Dans le même temps, elles sont engagées en opération en dehors du territoire national et se préparent aux scénarios les plus engageants (hypothèse d'engagement majeur - HEM). Tout au long de l'année, près de 20 000 militaires sont déployés en dehors de nos frontières. Les opérations extérieures se caractérisent en particulier par la poursuite de l'engagement des armées dans la bande sahélo-saharienne et au Levant. Les opérations Barkhane (bande sahélo-saharienne) et Chammal (Irak-Syrie) s'inscrivent dans une stratégie militaire française globale de lutte contre les groupes armés terroristes (GAT) qui menacent la France, ses ressortissants et ses intérêts, ainsi que le flanc sud de l'Europe, depuis le Sahel jusqu'au Moyen-Orient.

En parallèle, les armées continuent de mener plusieurs opérations et engagements :

- au Liban, au-delà de leur mission de *Force Commander Reserve* pour la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), elles accompagnent les forces armées libanaises (FAL) par des actions régulières de formation ;

- sur la façade occidentale de l'Afrique, la marine nationale assure une présence quasi-permanente dans le cadre de l'opération *Corymbe* ;
- dans le détroit d'Ormuz, à travers l'opération *Agenor*, la France participe à la stabilité et à la liberté de circulation.
- En océan Indien, elle poursuit son engagement contre les trafics maritimes dans le cadre des *Combined Maritime Forces (combined task force 150)* et contre la piraterie en soutenant l'opération de l'Union européenne *Atalante* ;
- en Méditerranée centrale, la France participe à l'opération EUNAVFORMED *Irini*, mission de l'Union européenne au large des côtes libyennes, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Dans la partie orientale, une présence française permanente est assurée pour garantir le recueil de renseignement à des fins d'anticipation stratégique ;
- en Estonie, la France participe à la « présence avancée renforcée » de l'OTAN couvrant l'ensemble des pays Baltes.

Perspectives

Les événements survenus depuis la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 confirment la dégradation rapide du contexte stratégique et l'instabilité croissante de l'environnement international. Le haut niveau d'engagement hors et sur le territoire national devrait perdurer à court et moyen termes et nécessitera une adaptation continue des forces françaises.

2. Garantir l'efficacité opérationnelle

Un dispositif ajusté en permanence

Les capacités de renseignement des armées permettent de préserver notre liberté d'appréciation, de décision et d'action sur tous les théâtres. Les travaux annuels du groupe d'anticipation stratégique (GAS) permettent l'élaboration de stratégies militaires opérationnelles (SMO) et l'adaptation de nos dispositifs pour répondre au juste besoin opérationnel et à nos ambitions en matière d'influence.

Des armées robustes, résilientes et entraînées pour répondre à des engagements protéiformes et complexes

La conflictualité s'intensifie et s'étend à de nouveaux champs, entraînant souvent une hybridité se déployant en deçà du seuil de riposte. Parallèlement, le recours désinhibé à la violence comme la prolifération de systèmes d'armes facilitée par les avancées technologiques, rend probables des confrontations de haute intensité. Dans ce contexte d'expressions variées d'ambitions multiples porteuses de risques vis-à-vis des intérêts français, la stratégie militaire nationale repose sur un système de forces complet, moderne et équilibré. Ce dernier permet d'offrir au politique l'éventail le plus large possible d'options militaires adaptées. L'intégration de tous les acteurs – nationaux ou non - est recherchée pour mener efficacement les opérations en multi milieux et multi théâtres.

La recapitalisation des savoir-faire opérationnels se poursuit en parallèle de la régénération et de la modernisation d'équipements majeurs (programmes SCORPION, BARRACUDA, MRTT, etc.) pour permettre la tenue des contrats opérationnels.

Les armées poursuivent également leur préparation opérationnelle dans le cadre de l'appui à la tenue de l'alerte NRF [1] 21 (MCC [2]) par le commandant de la force aéromaritime française de réaction rapide (COMFRMARFOR) et les phases de certification de la NRF 22 pour le CRR-Fr [3], le JFAC [4] et le NRBC.

Des engagements opérationnels soutenables

La transformation de la fonction maintien en condition opérationnelle (MCO) se poursuit selon le calendrier prévu afin d'augmenter la disponibilité des équipements fortement sollicités en opérations et de garantir le niveau d'activité opérationnelle compatible avec nos engagements.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le MCO aéronautique, la stratégie contractuelle de « verticalisation » sera étendue à de nouvelles flottes. Les effets positifs de cette stratégie devraient s'amplifier au cours de l'année 2021, au fil de la montée en puissance des contrats déjà notifiés et de la mise en œuvre complémentaire des plans de transformation. Dans le MCO terrestre, la dynamique de responsabilisation croissante du soutien industriel au travers des marchés globaux sera entretenue. En cette matière comme dans les autres fonctions et domaines d'activités, la crise COVID devra faire l'objet d'un retour d'expérience complet pour en évaluer les effets à moyen terme.

3. Garantir l'efficacité et la performance des organisations

Une organisation performante adaptée à la nature des missions

Au niveau central, le format et le fonctionnement des états-majors et directions vont être progressivement optimisés pour améliorer la performance et la résilience des différentes activités, développer l'anticipation stratégique sur les enjeux d'intérêt militaire, renforcer les synergies ministérielles dans les domaines transverses (RH, RI, communication et finances) en s'appuyant sur les directions et services métiers. À cette fin, l'exploitation du potentiel des outils numériques sera intensifiée en vue de favoriser le décloisonnement et de développer le travail collaboratif en mode projet. La manœuvre de délocalisation vers les territoires autour de pôles fonctionnels renforcés (RH, Cyber, Espace) se poursuivra.

L'accroissement des prérogatives des commandants de base de défense, par la mise à leur disposition de leviers décisionnels et financiers supplémentaires, a démontré toute sa pertinence en particulier lors de la gestion de la crise sanitaire. Cette dynamique de déconcentration vers l'échelon de commandement local sera poursuivie pour garantir la cohérence des fonctions de soutien au service de l'efficacité des forces. Cette réflexion sera étendue à l'organisation du commandement au niveau zonal.

Des processus simplifiés

Les processus métiers ont fait l'objet de mesures de simplification qui en 2020 ont commencé à produire certains effets. Cette démarche sera nécessairement pérennisée à l'aune du retour d'expérience de la crise COVID qui a démontré notre capacité à fluidifier certains processus.

Un rapprochement souteneurs-soutenus

La proximité du soutien des forces se poursuit au rythme notamment du déploiement des espaces multiservices ATLAS [5] qui fera l'objet d'une attention particulière en 2021 compte tenu des décalages prévisionnels de livraison induits par la crise. Parallèlement, les directions et services de soutien poursuivront leur plan de transformation dont certains jalons seront mis en œuvre ou consolidés en particulier dans la fonction administration générale et soutiens communs (généralisation de la dématérialisation de la fonction habillement, externalisation de certains espaces de restauration). La transformation de la composante hospitalière militaire sera conduite dans une logique de préservation des capacités opérationnelles du service de santé tout en prenant en considération les enseignements majeurs de la crise.

[1] *Nato Response Force.*

[2] *Maritime Component Command.*

[3] *Corps de réaction rapide- France.*

[4] *Joint Force Air Command.*

[5] Accès en tout Temps, tout Lieu au Soutien

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation
INDICATEUR 1.1	Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation
OBJECTIF 2	Assurer la fonction stratégique de prévention
INDICATEUR 2.1	Efficacité du pré-positionnement des forces
OBJECTIF 3	Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)
INDICATEUR 3.1	Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection
OBJECTIF 4	Assurer la fonction stratégique intervention
INDICATEUR 4.1	Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France
INDICATEUR 4.2	Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

OBJECTIF 5**Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues**

INDICATEUR 5.1

Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement

INDICATEUR 5.2

Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

OBJECTIF 6**Renforcer l'efficacité du soutien**

INDICATEUR 6.1

Coût de la fonction « restauration-hébergement »

INDICATEUR 6.2

Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

INDICATEUR 6.3

Améliorer le soutien du combattant

INDICATEUR 6.4

Efficacité bureautique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » évolue au PAP 2021.

Il se compose de six objectifs et de onze indicateurs.

L'indicateur 5.2 voit la suppression future des sous indicateurs « Armée de terre AMX 10RC » et « Armée de terre VAB » au profit des sous indicateurs « Armée de terre EBRC (dont AMX 10 RC) » et « Armée de terre EBMR (dont VAB) » introduits pour tenir compte des livraisons et retraits de matériels au sein d'une même classe d'engins liés au programme SCORPION.

L'objectif 6 est enrichi de l'indicateur 6.4 « Efficience bureautique » transféré depuis le P212.

OBJECTIF

1 – Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation

Première des fonctions stratégiques du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, confirmée dans la revue stratégique de 2017, la fonction connaissance-anticipation établit le cadre d'autonomie et de souveraineté nationale en matière de renseignement à des fins opérationnelles (évaluation de la menace, prise de décision et conduite de l'action).

INDICATEUR

1.1 – Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Capacité d'anticipation opérationnelle	%	85	85	85	85	85	85
Satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire	%	90,5	84,5	90	90	90	90

Précisions méthodologiques

- Le sous-indicateur 1.1.1 « capacité d'anticipation opérationnelle » permet d'apprécier la bonne anticipation et la qualité de la veille stratégique.
- Le sous-indicateur 1.1.2 mesure la capacité de la direction du renseignement militaire (DRM) à satisfaire ses commanditaires en termes de délais. Ce sous-indicateur a été revu au PLF 2019. Il mesure désormais uniquement la réactivité, la mesure de la qualité ayant été écartée car jugée trop subjective.

Mode de calcul :

L'indicateur comporte deux sous-indicateurs :

- le premier compare le nombre de crises dont l'analyse a permis une réaction adaptée et en temps utile de nos forces par rapport à l'ensemble des crises impliquant les intérêts de la France. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre de crises anticipées et analysées convenablement et dans les délais, rapportées au nombre de crises sur une période de deux ans ;
- le second mesure le taux de satisfaction des besoins de renseignement d'intérêt militaire en termes de réactivité (nombre de demandes satisfaites dans les délais sur le nombre total des demandes).

Source des données : état-major des armées – le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) pour la « capacité d'anticipation opérationnelle » et la DRM pour la « satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire »,

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous indicateur 1.1.1 :

La performance de la capacité d'anticipation opérationnelle se maintient à un niveau constant et élevé. Selon les procédures établies, les tendances de fond sont analysées et prises en compte par les travaux cycliques du groupe d'anticipation stratégique (GAS), et en conséquence veillées et suivies par le CPCO (posture de la Russie, crise migratoire en Méditerranée, etc.).

Les principales crises où les armées sont engagées s'inscrivent dans la durée avec une gestion toujours plus internationale (coalition de l'opération *Inherent Resolve* (OIR) pour Chammal, FINUL au Liban, etc.). Dès lors, les travaux d'anticipation opérationnelle visent à adapter les structures, les dispositifs et l'appui français aux partenaires en fonction des évolutions des menaces et des perspectives politiques pressenties (Irak *post*-Daesh, mise en place de la force G5 Sahel dans bande sahélo-saharienne (BSS)).

Les crises inopinées ayant un impact sur les opérations ou sur les intérêts nationaux à l'étranger font l'objet de travaux « d'anticipation réactive » dès les premiers signes de dégradation et, outre le suivi de la crise, amènent souvent au renforcement de la posture des forces déployées ou pré-positionnées. Toutes les crises ayant trait aux intérêts français font l'objet d'une vigilance accrue. En conséquence, les travaux de planification des évacuations de ressortissants sont régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, les événements météorologiques de toutes natures sont suivis de façon permanente sur l'ensemble du territoire national ainsi que des théâtres d'opérations.

Sous indicateur 1.1.2 :

La mission de la DRM est de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire dans les délais, s'agissant des sollicitations prioritaires émanant des hautes autorités, de l'état-major des armées et des forces armées. Elle maintient un taux de réactivité atteignant 90% dans la durée. Ce taux est confirmé au titre de la prévision actualisée pour 2020, et la même cible est reconduite pour 2021.

OBJECTIF

2 – Assurer la fonction stratégique de prévention

La fonction stratégique prévention a pour objectif d'assurer une veille permanente pour anticiper les crises sur les zones de souveraineté française et dans ses zones d'intérêt, et être ainsi en mesure d'agir en amont, dans un cadre national ou multinational.

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux des forces pré-positionnées engagées dans les opérations dans un délai inférieur à 5 jours	%	94	95	90	93	90	90
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces prépositionnées	%	95	95	98	95	95	98

Précisions méthodologiques

- Le sous-indicateur 2.1.1 mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement. Cet engagement doit représenter au moins 50 % du volume projeté dans la zone de crise, dans un délai inférieur à cinq jours.
- Le sous-indicateur 2.1.2 mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées africaines notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU.

Mode de calcul :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sous-indicateur 2.1.1.1 : ratio, sur les trois dernières années (dont l'année calculée incluse qui est donc une prévision), entre l'effectif pré-positionné déployé dans les opérations extérieures ou au profit des départements et collectivités d'outre-mer au cours des cinq premiers jours de l'opération ou de la crise et les effectifs totaux déployés sur le même nombre de jours.

Sous-indicateur 2.1.2 : effectif des forces régionales réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLESous indicateur 2.1.1.1 :

Le taux d'engagement pour le 1er trimestre de l'année 2020 est évalué à 90%. La prévision pour l'année 2020 seule reste à 90%. En prenant en compte les années 2018 et 2019 (indicateur glissant sur trois années), le taux d'emploi prévisionnel 2020 mis à jour pour l'indicateur 2.1.1 s'élève à 93%.

Comme pour les années précédentes, la prévision initiale pour 2021 est proposée à 90%. La cible 2023 est également maintenue à ce niveau.

Sous indicateur 2.1.2 :

La formation des forces étrangères est réalisée principalement par les forces de présence et secondairement par les forces de souveraineté.

Hors effets liés à la crise sanitaire, la prévision 2020 est actualisée à 95 % compte-tenu du déficit observé de quelques postes attendus en renfort. Ce niveau devrait se maintenir à 95% en 2021 et atteindre 98% en 2023.

OBJECTIF**3 – Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)**

La fonction stratégique protection a pour objectif d'assurer l'intégrité du territoire et de protéger les français, en agissant sur l'ensemble des facteurs de déstabilisation. La réalisation de cette fonction résulte de l'effort conjugué des armées, directions et services, décrit dans leur contrat opérationnel respectif.

INDICATEUR**3.1 – Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de terre	%	100	100	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la marine	%	77	84	70	87	81	80
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de l'air	%	94	94	96	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour le SSA	%	93	93	100	93	93	93
Niveau de réalisation des contrats pour la DIRISI	%	99	99	99	99	99	99
Niveau de réalisation de la couverture des zones de surveillance	%	75/75	75/73	75/75	75/74	75/68	75/68
Niveau de réalisation des interceptions	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025. Ces sous-indicateurs traduisent la performance des armées, directions et services pour faire face, seuls ou dans un cadre interministériel, aux exigences de sécurité des français. Ils permettent à la fois de mesurer le respect du contrat opérationnel mais aussi le degré d'implication des armées et leur efficacité dans une mission s'inscrivant dans un cadre interministériel.

La performance recherchée consiste à se mettre en capacité d'assurer, dans des délais adaptés à chaque type de menace (de quelques minutes pour une interception aérienne à plusieurs jours pour un pistage de cargo trafiquant), une surveillance suffisante et dissuasive ainsi qu'une intervention efficace, sur un très grand panel de tâches (sauvetages, lutttes contre les catastrophes naturelles et les trafics, surveillances militaire et environnementale, etc.).

SSA : le service de santé des armées utilise un indicateur composite portant sur la disponibilité d'équipements nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

DIRISI : direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Mode de calcul :

Les cinq premiers sous-indicateurs mesurent pour chacune des armées, directions et services :

- le taux de satisfaction des missions permanentes de la fonction protection ;
- la capacité à honorer le renfort protection (renfort aux postures permanentes de sûreté (PPS), crise majeure territoire national (TN)).

Ceux-ci prévoient des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics, etc.).

En complément, deux sous-indicateurs mesurent les résultats pratiques :

- le taux de couverture, successivement (deux chiffres) des zones de surveillance aérienne et maritime. Certaines zones sont activées en permanence (couverture radar pour la défense aérienne, dispositif de surveillance des approches maritimes), d'autres conjoncturellement (sécurité de sortie de port d'une unité précieuse), d'autres selon des règles de probabilité de détection (patrouilles dans les zones économiques exclusives) ;
- le taux d'interceptions réussies dans le domaine de la défense aérienne.

Pour la DIRISI : la méthode de calcul est la suivante :

1. Taux de disponibilité de nos réseaux de communication nationaux (SOCRATE) - Poids = 60 %
2. Taux de disponibilité des moyens d'élongation (transport satellitaire, Syracuse, Aristote) pour raccorder les théâtres - Poids = 10 %
3. Taux de disponibilité des systèmes d'information opérationnels nationaux (Intraced, SIC 21, Rifan1 & 2) mis en œuvre par la DIRISI - Poids = 20 %
4. Taux de réalisation des MISSINT dans les délais impartis - Poids = 10 %

Exclusions du périmètre de calcul :

Les maintenances programmées (hors SOCRATE) car toujours reportées en cas de gêne potentielle ou ayant des conséquences opérationnelles minimisées en raison des redondances. Les réalisations de demandes d'opérations ou missions intérieures (MISSINT) avec un hors délai sans conséquence opérationnelle (hors délai programmé c'est-à-dire ne retardant pas la date de début d'opération).

Source des données :

Les états-majors d'armée et directions centrales.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

L'armée de terre (AdT) honore toutes les contributions qui lui sont demandées au titre des missions de protection, avec un dispositif mis en œuvre au-delà de son contrat permanent. Concernant le dispositif d'alerte, il a été amélioré et rendu plus réactif en 2019. Concernant le "renfort crise majeure", l'AdT est en mesure d'honorer son contrat en volume.

Marine nationale :

Au regard de la programmation, la prévision actualisée 2020 (87%) en matière de réalisation des contrats est légèrement supérieure à la réalisation de 2019 (84%). L'évolution entre la prévision initiale 2020 (70%) et la prévision actualisée (87%) provient d'une meilleure prise en compte du retour d'expérience au vu de la réalisation constatée en 2019. En 2021 et 2023 (81% et 80%), les variations résultent des biseaux entre admission et retrait du service actif (ASA/RSA) des frégates anti-sous-marine (FASM) et des bâtiments de commandement et de ravitaillement (BCR).

Le niveau de réalisation de la couverture des zones devrait connaître une légère inflexion en 2020 par rapport à 2019. Cette tendance est liée aux taux de disponibilité de l'embarcation remonte filets (Guyane), ainsi qu'à la sollicitation des hélicoptères Dauphin et avions de patrouille maritime Atlantique 2 (ATL2). En 2021 (prévision) et 2023 (cible), la diminution des taux (68%) par rapport à 2020 (74%) s'explique par les tensions sur les patrouilleurs militaires d'alerte et les effets des contraintes du parc aéronautique.

Armée de l'air :

L'armée de l'air devrait satisfaire à 100 % les contrats liés à la fonction protection en 2020, et cette cible est reconduite en 2021 et 2023.

S'agissant de la couverture des zones de surveillance, la mise en service d'une nouvelle génération de radars devrait renforcer à terme la fiabilité du réseau. Toutefois, les effets induits par cette mise en service sur le taux de couverture devraient rester marginaux dans un premier temps en raison, d'une part, de la diminution du nombre de capteurs (retrait des anciens matériels non compensé quantitativement par la réception des nouveaux matériels), et d'autre part de l'augmentation des interruptions de service et mises à niveau indispensables dues à la montée en puissance retardée du système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA).

La tenue de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-air) demeure un impératif dont l'armée de l'air s'acquitte pleinement. Le dispositif au sol et l'entraînement des équipages à hauteur de 600 interceptions PPS par an contribuent à cette réussite systématique des interceptions.

SSA :

Le service de santé des armées dispose globalement des moyens lui permettant d'assurer le volet protection du contrat opérationnel.

L'intégralité du parc des modules de décontamination pré-hospitaliers ayant été renouvelée en 2019 dans le cadre du plan d'équipement opérationnel, chaque hôpital d'instruction des armées (HIA) dispose désormais d'une structure sous tente déployable en cas d'alerte et de matériels de décontamination récents, dans l'attente de la réception des trois futurs centres de traitement des blessés radiocontaminés et chimiques (CTBR2C). Les capacités NRBC du SSA sont donc sanctuarisées et opérationnelles.

DIRISI :

Le réseau de communication nationale SOCRATE est une composante majeure de l'indicateur 3.1. La disponibilité technique demeure à ce jour à un niveau supérieur à 99,9%, mais certains signes d'obsolescence constituent des points d'attention majeurs en raison de leur impact direct sur la PPS-air.

OBJECTIF mission

4 – Assurer la fonction stratégique intervention

L'objectif de la fonction stratégique intervention est d'agir au-delà de nos frontières pour assurer la défense de nos ressortissants et de nos intérêts, et rétablir la stabilité dans un cadre multinational dans le respect d'engagements internationaux.

INDICATEUR mission

4.1 – Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Armée de terre	%	85	90	90	90	90	90
Marine	%	65	87	73	89	94	84
Armée de l'air	%	72	65	75	75	75	80
SSA	%	90	80	90	80	80	80
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025. Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services, à être engagés, pour une durée limitée, dans une opération de coercition majeure tout en conservant une partie des responsabilités exercées sur les théâtres d'opération déjà ouverts. Le contrat opérationnel prévoit une simultanéité entre les engagements en opération de gestion de crise et les opérations en coercition.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la capacité à réaliser les objectifs des contrats opérationnels, pour la fonction stratégique « intervention » dans le cadre de l'HEM. La capacité est mesurée en prenant en compte les ressources effectivement disponibles.

Cette disponibilité caractérise l'aptitude d'une capacité opérationnelle (ensemble d'équipements en nombre suffisant mis en œuvre par un personnel qualifié et entraîné, selon une doctrine d'emploi validée, disposant d'une organisation, d'un système de soutien adaptés) à être mise sur pied dans le délai requis par l'HEM.

L'aptitude de l'armée de l'air à réaliser un engagement majeur sous six mois dépend de la capacité à préparer les forces dans le cadre de la montée en puissance, du recours à l'affrètement aérien, de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de la capacité à approvisionner les stocks de munitions.

DIRISI : le mode de calcul correspond à la moyenne arithmétique des indicateurs de disponibilité de l'ensemble des SIOC (système d'information opérationnel et de commandement) opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux).

Exclusions du périmètre de calcul :

Les maintenances programmées (hors SOCRATE) car toujours reportées en cas de gêne potentielle ou ayant des conséquences opérationnelles minimales en raison des redondances.

SSA : ratio entre le nombre global d'équipes chirurgicales disponibles et la cible théorique, hors praticiens en formation.

Engagement maximal prévu dans le cadre d'une opération de coercition :

- armée de terre : jusqu'à deux brigades interarmes représentant environ 15 000 hommes des forces terrestres ;
- marine : une force navale composée du porte-avions avec son groupe aérien embarqué, ainsi que deux bâtiments porte-hélicoptères amphibie (PHA), disposant de moyens de commandement à la mer et d'accompagnement intégrant jusqu'à 9 frégates, 2 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et 5 avions de patrouille maritime et des moyens de guerre des mines et de ravitaillement à la mer ;
- armée de l'air : 2 à 3 bases aériennes projetées (BAP), jusqu'à 45 avions de chasse hors groupe aérien embarqué, 9 avions de transport stratégique et de ravitaillement, 16 avions de transport d'assaut, 4 systèmes de drones armés, jusqu'à 4 avions légers de surveillance et de reconnaissance ;
- les moyens de commandement, de renseignement et de logistique de l'opération.

De plus, cette hypothèse prévoit le maintien d'une capacité résiduelle d'engagement d'urgence, une posture de protection renforcée sur le territoire national et la ré-articulation des opérations de gestion de crise en cours.

L'engagement maximal prévu se traduit également :

- pour le SSA, par un nombre global d'équipes chirurgicales, hors praticiens en formation (cible de 51 en 2019) ;
- pour la DIRISI, par une disponibilité de l'ensemble des SIOC opérés par cette direction.

Source des données :

Les états-majors d'armée et les directions centrales.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

L'armée de terre honore intégralement sa contribution à l'échelon national d'urgence (ENU) avec un dispositif GUEPARD NG qui est amélioré par un panel plus large de capacités mises à disposition de l'EMA (amphibie et montagne notamment) et opérationnel fin 2020.

Concernant l'hypothèse d'engagement majeur, l'armée de Terre est en capacité d'assumer le volume de force à engager mais présente des réductions de capacités opérationnelles (RCO) et des réductions temporaires de capacités (RTC) qui affectent sa durée de montée en puissance ou son aptitude à durer. En outre, une part de capacités serait à retirer des opérations de gestion de crise en cours, ce qui limite la réactivité, ou à soumettre à l'arbitrage avec la fonction protection.

Marine nationale :

Au regard du plan d'entretien et de la programmation opérationnelle, la capacité des armées à intervenir en 2020 est équivalente à celle réalisée 2019. L'évolution entre la prévision initiale 2020 (73 %) et la prévision actualisée (89 %) provient d'une meilleure prise en compte du retour d'expérience au vu de la réalisation constatée en 2019. Le taux de 94 % de 2021 est lié à une disponibilité plus importante de la FASM *Latouche-Tréville* avant son retrait de service actif (RSA), induisant un taux de disponibilité mécaniquement et exceptionnellement élevé compte-tenu de la forte pondération de la famille d'équipements « frégates » dans la conception et l'évaluation de cet indicateur associé aux missions d'intervention.

Armée de l'air :

L'aptitude de l'armée de l'air à réaliser un engagement majeur sous six mois dépend du niveau de préparation opérationnelle des forces dans le cadre de la montée en puissance, de la capacité à redéployer les moyens engagés en gestion de crise, du recours actuel à l'affrètement aérien, de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de l'approvisionnement de certaines ressources.

La prévision 2021 est maintenue à 75% (soit 10 points au-dessus du réalisé 2019) en raison notamment de la meilleure disponibilité de certaines flottes d'aéronefs (avions de chasse, MRTT) qui vient améliorer la préparation opérationnelle. Cependant, la faible disponibilité de plusieurs équipements de missions majeurs et nécessaires dans le cadre d'une intervention continue de limiter la progression de l'indicateur. La situation devrait s'améliorer à moyen terme grâce aux effets positifs des plans d'actions sur la disponibilité technique (DT) de certaines flottes (A400M) et à la livraison de matériels et d'équipements (Pod TALIOS). La remontée d'activité, notamment au profit de la préparation opérationnelle, constitue par ailleurs un levier et un objectif essentiel permettant de disposer des compétences et savoir-faire nécessaires à ce type d'intervention.

SSA :

La ressource en équipes chirurgicales (EC) est sous tension pour la situation opérationnelle de référence (SOR) car l'organisation des relèves entraîne une sujétion opérationnelle importante (30 EC projetées par an sur une ressource maximale permettant d'en constituer 41).

Pour l'HEM, le nombre d'EC est suffisant (21 EC projetées nécessaires au pic d'engagement) contrairement à celui des unités médicales opérationnelles dont les capacités sont notamment dégradées par l'absence de 2 groupements médicaux chirurgicaux.

DIRISI :

Des signaux faibles font état de la lente dégradation de la disponibilité des réseaux et SI classifiés. Cette dégradation ne s'observe que sur les pourcentages à deux décimales. Des démarches sont toutefois en cours avec la migration des INTRACED historiques (traitement des obsolescences) vers STCIA V0.5 CD et FROPS SIA. Les améliorations de disponibilité apparaîtront à partir de 2021.

INDICATEUR mission

4.2 – Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Terre	%	100	100	100	97	97	97
Marine	%	70	84	73	82	82	73
Armée de l'air	%	108	91	95	100	100	100
SSA	%	100	100	100	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services à pouvoir être engagés, simultanément et dans la durée, dans plusieurs opérations de gestion de crise et de lutte contre l'instabilité. La construction des indicateurs intègre les notions de délai et d'aptitude à régénérer les forces, primordiales pour la tenue de ce contrat. La difficulté réside dans le nombre et la dispersion des engagements simultanés, ainsi que dans les elongations au sein des théâtres.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la tenue du contrat opérationnel. La réalisation du contrat opérationnel s'entend comme l'aptitude des unités à être déployées dans le temps imparti, sur un nombre défini de théâtres.

Engagement maximum prévu dans le cadre des opérations de gestion des crises :

- gestion de crise dans la durée jusqu'à 3 théâtres distincts en simultané dont un en tant que contributeur majeur au sein d'une coalition, en engageant jusqu'à 7 000 hommes des forces terrestres, 2 à 3 bases aériennes projetées, 14 avions de chasse, 4 avions de ravitaillement en vol MRTT, 5 avions de transport tactique, jusqu'à 6 systèmes de drones MALE (moyenne altitude longue endurance), 1 à 2 avions de guerre électronique, 1 plot d'hélicoptère de manœuvre pour les missions de recherche et sauvetage au combat (RESCO) et jusqu'à 7 avions légers de surveillance et de reconnaissance, le porte-avion avec son groupe aérien, des capacités amphibie incluant 1 à 2 bâtiments de projection et de commandement, les escortes incluant jusqu'à 6 frégates et un patrouilleur, jusqu'à 3 ATL2, 1 à 2 pétroliers ravitailleurs, 1 groupe de guerre des mines et un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) selon les circonstances ;
- échelon national d'urgence de 5 000 hommes permettant de projeter, en particulier, une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes à 3 000 kilomètres du territoire national ou d'une base à l'étranger en 7 jours ;
- maintien des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime ainsi que de la posture de protection terrestre.

Pour la SSA, il s'agit des effectifs en équipes chirurgicales dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle.

DIRISI : il s'agit d'une combinaison de sous-indicateurs liés aux taux de disponibilité des moyens d'élongation, des réseaux de communication nationaux (SOCRATE), des systèmes d'information opérationnels nationaux, des SIC internationaux et de réalisation des demandes de services SIC en opérations dans les délais impartis. Le détail est le suivant :

1. Taux de disponibilité des moyens d'élongation (moyen de raccordement satellitaire, Syracuse, Aristote) pour raccorder les théâtres - Poids = 50 %
2. Taux de disponibilité de nos réseaux de communication nationaux (Socrate) - Poids = 10 %
3. Taux de disponibilité des systèmes d'information opérationnels nationaux (Intraced, SIC 21, Rifan1 & 2) mis en œuvre par la DIRISI - Poids = 20 %
4. Taux de disponibilité des SIC internationaux (UE OPS Wan, FR-OPS) - Poids = 10 %
5. Taux de réalisation des OPEX dans les délais impartis - Poids = 10 %

Exclusions du périmètre de calcul :

Les maintenances programmées (hors SOCRATE) car toujours reportées en cas de gêne potentielle ou faisant l'objet d'un impact opérationnel minimisé en raison des redondances.

Les réalisations de demandes d'opérations ou missions intérieures (MISSINT) avec un hors délai sans conséquence opérationnelle (hors délai programmé c'est-à-dire ne retardant pas la date de début d'opération).

Source des données : les données proviennent des états-majors d'armée, des directions et des services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

Même si les effectifs engagés sont en deçà de la cible du contrat de la SOR, l'armée de terre honore globalement son contrat à l'exception des hélicoptères pour lesquels elle est légèrement en deçà des objectifs. L'environnement particulièrement abrasif de la bande Sahélo Saharienne (BSS) et les caractéristiques extraordinaires de Barkhane impliquent en revanche une tension sur les postes de commandement, les moyens de communication, la logistique et les équipements au-delà de ce qui est prévu par le contrat.

L'armée de terre y perd d'ailleurs une vingtaine d'équipement majeurs chaque année et déplore ponctuellement des pertes humaines.

Confrontés à des menaces élevées au Mali, les forces déployées y mettent en œuvre prioritairement les matériels et équipements les mieux protégés notamment contre les menaces de type « engins explosifs improvisés » (EEI)

Marine nationale :

La prévision 2020 actualisée est conforme à la réalisation observée en 2019. En 2021, la contribution du groupe aéronaval (GAN) et du groupe aérien embarqué (GAé) compense la diminution de celle des grands bâtiments (frégates anti-sous-marine / frégate multi-missions (FASM/FREMM), frégate de défense aérienne / frégate anti-aérienne (FDA/FAA)). En 2023, la baisse de l'indicateur résulte de l'arrêt technique du porte-avions.

Armée de l'air :

L'armée de l'air participe à toutes les opérations majeures de gestion de crise et est aujourd'hui engagée au niveau requis du contrat opérationnel. Néanmoins, le déficit d'entraînement, du fait d'une activité annuelle insuffisante, et les difficultés techniques rencontrées sur certaines flottes (transport tactique en particulier) contraignent la remise à niveau au-delà de ce qui était attendu. La prévision actualisée est maintenue à 100% du fait d'une remontée attendue de la disponibilité technique (DT) et de la feuille de route actualisée des avions de transport tactique en BSS.

SSA :

Le dispositif santé de veille opérationnelle (DSVO), composante essentielle de l'échelon national d'urgence (ENU), est assuré à 100 %. Les théâtres de gestion de crise ainsi que les déploiements à la mer de *Task Force* sont soutenus nominalement, en termes d'équipes médicales, d'équipes chirurgicales et d'équipes d'évacuation.

La sur-sujétion opérationnelle entraîne cependant des tensions sur le vivier des personnels projetables. A cet effet, le SSA prévoit une montée en puissance progressive du nombre de ses équipes chirurgicales pour atteindre les objectifs du contrat opérationnel à l'horizon 2025.

DIRISI :

A l'heure actuelle, les SIC internationaux ne sont pas redondés (UE OPS WAN, FROPS), les INTRACED d'armées sont obsolètes et la migration STCIA V0.5 CD est en cours. Cette situation n'évoluera pas en 2020, mais des démarches techniques sont en cours afin d'améliorer la disponibilité des moyens mis en jeu dans le cadre de la gestion de crise

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

(poursuite des efforts pour la migration STCIA V0.5 CD et déploiement FROPS SIA). Les améliorations de disponibilité devraient apparaître à partir de 2021.

OBJECTIF

5 – Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activités, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique opérationnelle.

INDICATEUR**5.1 – Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (norme LPM : 90)	jours	81	82	81	81	81	83
Journées de formation et d'entraînement	jours	Sans objet	Sans objet	120	120	120	120
Taux d'entraînement par équipage sur matériel terrestre	Taux	54	54	59	55,6	57	85
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre (dont forces spéciales) (norme LPM : 200/220)	heure	154	173(FC)/185(FS)	171(FC)/185(FS)	171(FC)/185(FS)	142(FC)/146(FS)	158(FC)/168(FS)
Heures de vol par pilote de chasse Air (norme LPM : 180)	heure	161	159	164	164	164	170
Heures de vol par pilote de transport Air (norme LPM : 320)	heure	201	185	219	219	219	245
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air (norme LPM : 200)	heure	166	161	174	174	174	175
Jours de mer par bâtiment Marine (bâtiment hauturier) (norme LPM : 100/110)	jours	94 (101)	96 (109)	90 (94)	92 (102)	90 (95)	100 (110)
Heures de vol par pilote de chasse Marine (pilote qualifié appontage de nuit) (norme LPM : 180/220)	heure	148 (146)	144 (190)	162 (198)	162 (198)	190	200
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine (norme LPM : 220)	heure	199	206	198	198	198	220
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine (norme LPM : 350)	heure	324	332	315	315	315	350
Niveau d'entraînement cyber	%	Sans objet	100	100	75	100	100

Précisions méthodologiques

Le terme « activité » comprend les activités relatives à l'emploi des forces et celles nécessaires à leur entraînement.

L'entraînement constitue la phase finale de la préparation des forces qui met en synergie des matériels disponibles, une doctrine d'emploi étayée et des soutiens suffisants. La qualification opérationnelle qui en résulte garantit un emploi optimum des forces au chef d'état-major des armées.

Mode de calcul :

Pour l'armée de terre, l'indicateur d'activités rend compte du nombre de journées de préparation opérationnelle (JPO) financées par le seul budget de l'armée de terre (les mises en condition avant projection, les jours consacrés à la préparation opérationnelle générique et les jours de formation individuelle). Il est calculé sur la base d'une FOT à 77 000 hommes.

A été ajouté sur cet exercice l'indicateur sur les journées de formation et d'entraînement (JFE). Ce nouvel indicateur permet de rendre compte de l'ensemble des jours de formation et d'entraînement (mise en condition finale, PO interarmes, PO métier indemnisée et non indemnisée) par soldat sur les effectifs composant la FOT et les militaires du rang à l'instruction.

L'indicateur taux d'entraînement des équipages sur matériel terrestre (création au titre du PAP 2019) rend compte de l'atteinte des normes d'entraînement définies par la LPM (115 heures par an et par équipage sur char LECLERC, 100 heures sur char AMX 10 RC ou char JAGUAR, 130 heures sur véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), 1 100 km sur véhicule de l'avant-blindé (VAB) ou véhicule blindé multi-rôles GRIFFON, 110 coups sur camion équipé d'un système d'artillerie (CAESAR)).

Les activités opérationnelles et l'entraînement sont difficiles à séparer. En effet, dans un souci d'efficacité, les déploiements opérationnels sont valorisés autant que possible en effectuant les tâches d'entraînement que permet le théâtre. Par ailleurs, les moyens complexes et polyvalents permettent de conduire simultanément plusieurs missions.

Pour la marine, cet indicateur est une moyenne par homme et femme, par pilote, par équipage des forces opérationnelles, du temps consacré à la préparation et à l'activité opérationnelle. Les chiffres entre parenthèses représentent les jours de mer des grands bâtiments par équipage et les heures de vol des chasseurs de l'aéronautique navale qualifiés « nuit ».

Pour l'armée de l'air, les heures de vol (HdV) sont la moyenne des heures de vol réalisées par pilote aux commandes des avions des forces opérationnelles, ou des avions de substitution. Les HdV sur simulateurs ne sont pas comptabilisées.

Le niveau d'entraînement CYBER (création au titre du PAP 2019) établit le taux d'exercices réalisés par rapport à ceux programmés dans l'année. Le programme est élaboré d'une année sur l'autre et soumis à l'approbation du COMCYBER.

Source des données :

Les données chiffrées proviennent des états-majors d'armée. La division emploi des forces de l'EMA effectue les analyses capacitaires interarmées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

Journée de préparation opérationnelle (JPO)

Si la crise sanitaire a impacté tous les domaines de la préparation opérationnelle, la reprise progressive des activités de formation et une révision de la priorisation des rendez-vous majeurs permettent de limiter la dette en ce qui concerne la formation et la préparation opérationnelle interarmes. Les prévisions pour 2020 et 2021 demeurent estimées à 81 JPO, conformément à l'objectif fixé et la trajectoire LPM initiale reste identique pour les années suivantes.

Journée de formation et d'entraînement (JFE)

Pour mieux rendre compte de toute la préparation opérationnelle menée au sein de l'armée de terre, un nouvel indicateur a été mis en place en 2019 : le nombre de JFE. Il recouvre toute la formation et l'entraînement, qui contribuent à l'acquisition des savoir-faire de chaque soldat et in fine à l'accroissement du niveau opérationnel collectif de l'armée de Terre. Dépendant du temps laissé disponible par les engagements opérationnels, aujourd'hui à 120 jours, la prévision actualisée pour 2020 et la prévision 2021 sont stables à 120 JFE.

Normes d'entraînement sur matériels terrestres majeurs

La trajectoire définie lors des travaux de la LPM prévoyait un taux moyen d'atteinte des normes d'entraînement des équipages sur matériels majeurs de 61% en 2021. Les prévisions présentées, un peu inférieures, traduisent les tensions actuellement observées sur certains matériels, notamment sur le segment de décision (char LECLERC, VBCI), et qui devraient perdurer sur le moyen terme, ainsi que la baisse anticipée d'activité des parcs du segment médian ancien (VAB, AMX 10RC) et le coût à la hausse du renouvellement des contrats.

Heures de vol par pilote d'hélicoptère terre

Alors que l'activité aérienne a connu une hausse en 2020, le seuil d'activité financé en métropole pour 2021 a été abaissé à un niveau plancher de 140h pour notamment permettre de répondre aux hausses des coûts de MCO des flottes Tigre, Cougar et Caracal.

Marine nationale :

Activité bâtiments de surface :

La prévision 2021 de l'activité financée en zone budgétaire par le BOP Marine est inchangée par rapport à la prévision initiale 2020. L'actualisation de l'année 2020 traduit la contribution supplémentaire de la marine aux OPEX. En 2021, l'activité des bâtiments à 90 (95) jours de mer/an/équipage est conforme à la LPM.

La LPM prévoit une remontée vers la norme 100 (110) jours de mer à partir de 2023.

Activité aéronautique :

Chasse : depuis le passage au tout RAFALE en 2018 et grâce à l'expérience acquise début 2020 par le groupe aérien embarqué pendant la mission FOCH, tous les pilotes opérationnels de l'aéronautique navale doivent être aptes à l'appontage de nuit. L'activité des pilotes de chasse de l'aéronautique navale évolue ainsi vers une norme unique de préparation opérationnelle s'établissant à 200 heures de vol par pilote.

Hélicoptères : le nombre de machines en dotation dans la marine diminue temporairement entre le retrait du service actif des Lynx (2020) et des Alouettes III (2022) et les livraisons retardées des Dauphin de la flotte intérimaire (les 2 premiers devant arriver fin 2020). L'activité des hélicoptères est sans évolution entre 2020 et 2021. Conformément à la LPM, elle rejoint la norme en 2023.

Guet aérien et PATSIMAR (patrouille, surveillance et intervention maritime) : activité sans évolution entre 2020 et 2021. Conformément à la LPM, elle rejoint la norme en 2023.

Armée de l'air :

L'activité aérienne des équipages est conforme aux objectifs annuels fixés mais restera toutefois à court terme bien en deçà des besoins et des normes définies dans la LPM, ce qui accroît chaque année le déficit organique.

CYBER :

L'annulation de 2 exercices majeurs (1 exercice avec l'OTAN et 1 exercice avec les Etats Unis) au premier trimestre 2020 explique l'actualisation de la prévision 2020 à 75%. La prise en compte du retour d'expérience de la crise sanitaire COVID 19 permettent de maintenir la prévision 2021 et la cible 2023 à 100%

INDICATEUR

5.2 – Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Armée de terre Char Leclerc	%	85	80	91	88	94	93
Armée de terre AMX 10 RCR	%	69	63	86	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	65	77	90
Armée de terre VAB	%	88	88	93	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Armée de terre EBMR (dont VAB)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	91	101	98
Armée de terre VBCI	%	74	67	64	60	65	60
Armée de terre Pièces de 155 mm	%	84	80	86	90	86	92
Armée de terre Hélicoptères de manoeuvre	%	36	39	63	37	60	61
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	55	68	72	48	65	69
Marine nationale Porte avions	%	26	98	95	95	95	62
Marine nationale SNA	%	74	66	60	58	55	52
Synthèse autres bâtiments de la marine	%	76	63	80	86	89	80
Marine nationale Composante frégates	%	51	70	67	66	65	65
Marine nationale Chasse	%	63	57	68	64	69	70

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Marine nationale Hélicoptères	%	50	51	53	50	54	68
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime	%	49	55	58	58	59	68
Armée de l'air Avions de combat	%	86	85	101	94	105	109
Armée de l'air Avions de transport tactique	%	64	57	79	81	94	93
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%	115	85	93	119	110	110
Armée de l'air - Vecteur ISR	%	Sans objet	70	148	118	148	207
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental	%	93	100	92	143	148	143
Armée de l'air Hélicoptères de manoeuvre et de combat	%	71	76	81	87	97	90
Armée de l'air Système sol-air moyenne portée	%	83	82	92	92	113	113

Précisions méthodologiques

Cet indicateur répond à la nécessité de mettre en cohérence le contrat opérationnel et la disponibilité des parcs nécessaire à la satisfaction de ces contrats.

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.

Avec la réception des GRIFFON dès 2019, la transition capacitaire SCORPION se traduit par le regroupement des véhicules de l'avant blindé (VAB), des véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et des GRIFFON dans une rubrique véhicule de combat d'infanterie (VCI).

Le sous-indicateur « synthèse autres bâtiments de la marine » regroupe la guerre des mines, les grands bâtiments amphibies, les bâtiments de souveraineté et de présence et les pétroliers ravitailleurs. Son calcul est réalisé sur la base du taux de disponibilité technique résultant de la programmation de la maintenance majeure et intermédiaire en vigueur et du taux moyen d'indisponibilité constaté.

Le sous-indicateur « chasse » regroupe les Rafale marine. Le sous-indicateur « hélicoptères » couvre tous les hélicoptères de la marine (flottes NH90, LYNX, DAUPHIN PEDRO-PANTHER, DAUPHIN SP et DAUPHIN Pacifique) et le sous-indicateur « guet aérien, patrouille et surveillance maritime » couvre les aéronefs ATL2, F50M, F200 et E2C.

Pour l'armée de l'air, à compter du PAP 2019, le sous indicateur « Avions à usage gouvernemental » ne comprend plus la composante *intelligence surveillance reconnaissance* (ISR) qui fait l'objet d'un nouveau sous-indicateur « Armée de l'air Vecteur ISR ». Celui-ci regroupe les moyens aériens dédiés au recueil du renseignement, qui seront renforcés au cours de la LPM 2019-2025.

Les leviers d'action sont la diminution du risque industriel par la contractualisation pluriannuelle et une programmation précise des opérations d'entretien, ainsi que la mise en place d'une politique de gestion des parcs fondée sur le juste besoin.

Le bon fonctionnement des matériels, traduit en taux de disponibilité par rapport à l'hypothèse d'engagement opérationnel la plus importante en matière d'activité (activité opérationnelle, activités de préparation d'entraînement et de soutien associées), conditionne l'efficacité d'armées modernes.

A compter de 2021, le sous-indicateur "Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)" inclura le Jaguar, en sus de l'AMX-10 RC. Un changement identique s'appliquera au sous indicateur "armée de terre EBMR (dont VAB) " en incluant le Griffon, en sus du VAB.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le ratio du niveau de matériels effectivement disponibles rapporté au besoin généré par les contrats opérationnels les plus dimensionnants et au besoin organique (formation, entraînement, plastron, essais, etc.). Le matériel qui répond aux exigences de sa finalité principale est considéré comme disponible. Par ailleurs, pour les matériels requis par les contrats OPEX, un potentiel minimum d'heures avant maintenance industrielle est exigé pour le déploiement.

Source des données :

Les données proviennent de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Armée de terre :

MCO terrestre (MCO-T) :

Intensité et rudesse de l'emploi en opération, difficultés d'approvisionnement, traitement d'obsolescences et épuisement du parc AMX 10RC conduisent à une révision à la baisse des prévisions 2020 sur le segment décision (XL VBCI) et roues-canon. La poursuite des entrées en service de véhicules de la gamme SCORPION permet cependant de viser une amélioration de la DTO pour 2021 sur les parcs d'engins blindés roues canon (EBRC) et engins blindés multi-rôles (EBMR).

Char LECLERC : soumis à de nombreuses obsolescences et à une rénovation, la disponibilité technique des chars LECLERC est revue à la baisse en 2020 et 2021. Une feuille de route identifie les actions à mener pour pérenniser le parc et améliorer la disponibilité à compter de 2023-2024.

EBRC dont AMX10RC : amélioration de la disponibilité technique opérationnelle liée au renouvellement des équipements sur le segment des engins blindés roues canon (EBRC) qui se concrétisera par la livraison des Jaguar en 2021 et le retrait du service des premiers AMX10RCR. En 2020, le parc AMX10RC a été affecté par des problèmes techniques sur les boîtes de vitesse, en cours de résolution. La disponibilité des AMX10RC devrait remonter en 2021, mais ce parc restera structurellement en difficulté en raison de son âge et d'un approvisionnement difficile en rechanges.

EBMR dont VAB : l'arrivée des premiers GRIFFON marque le début de l'ère SCORPION ainsi que l'accélération du retrait de service des véhicules de l'avant blindés (VAB). Ainsi, les engins blindés multi rôles (EBMR: VAB, GRIFFON et à terme SERVAL) sont regroupés au sein de cette nouvelle famille de véhicules. Les efforts de maintenance effectués sur le VAB permettent de revoir à la hausse la prévision de disponibilité technique.

VBCI : la baisse de la DTO est due à un sur-emploi du parc notamment en opération extérieure dans la bande sahélo-saharienne et à des tensions persistantes sur l'approvisionnement. L'anticipation des commandes de rechanges fin 2019 début 2020 produit dès à présent une remontée de la disponibilité technique.

CANON 155 : les prévisions de DTO sont revues à la hausse en raison de la régénération menée en 2018 et 2019 et du retrait des CAESAR déployés dans le cadre de l'opération CHAMMAL.

MCO-Aéroterrestre (MCO-A) :

Les tensions observées sur la disponibilité en 2020 n'empêcheront pas l'atteinte des objectifs d'activité, grâce notamment à la concentration des moyens de MCO sur les sites des régiments d'hélicoptères pendant la crise COVID 2021 verra la hausse de disponibilité se poursuivre avec les premiers effets des contrats verticalisés.

Hélicoptère de manœuvre : La remontée progressive de l'indicateur à partir de 2021 s'appuie principalement sur un taux de disponibilité du parc CAÏMAN supérieur à celui du parc PUMA et sur la pleine performance du nouveau contrat de soutien des flottes COUGAR et CARACAL (notifié fin 2019).

Hélicoptère d'attaque et reconnaissance : La remontée progressive de l'indicateur à partir de 2021 qui s'appuie principalement sur un fonctionnement nominal du nouveau contrat de soutien de la flotte TIGRE (notifié fin 2019).

Marine nationale :

Matériel naval :

Porte-avions : l'objectif de DTO est conforme à la programmation des arrêts techniques (AT).

Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) : l'objectif de DTO fixé pour 2020 pour les SNA est légèrement inférieur aux prévisions antérieures en raison de l'augmentation de la durée des arrêts techniques. La DTO est prévue de diminuer en 2021 en raison d'un nombre plus faible de SNA au *prorata temporis*.

L'incendie du SNA Perle sur la DTO 2021 est sans impact (le bâtiment était prévu en arrêt technique majeur (ATM) durant toute l'année 2021), celui sur la prévision de DTO 2023 n'est pas connu à ce stade.

Autres bâtiments : la prévision actualisée 2020 de la DTO est calculée à la hausse en raison de l'arrivée et de la fiabilisation d'unités récentes (bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM)), sauf avaries sur les unités d'anciennes générations (patrouilleur de haute mer (PHM), chasseur de mine tripartite (CMT)).

De même, les projections effectuées pour 2021 et 2023 restent très fragiles et difficilement exploitables compte tenu de l'usage d'un référentiel reposant sur des bâtiments dont une partie aura été retirée du service actif à ces échéances.

Frégates : la DTO baisse marginalement sur les prévisions actualisées de 2020 et celles de 2021 à la suite du recalage des dates du retrait de service actif de certaines frégates anciennes.

Matériel aéronautique :

Chasse : après une diminution de la DTO en 2019 liée à l'immobilisation d'appareils pour attentes d'avis techniques de la part de l'industriel ou pour des traitements anticorrosion, la disponibilité de la composante « Chasse » devrait s'améliorer en 2020. Cette évolution à la hausse depuis 2019 devrait se poursuivre en 2021 avec la poursuite de la montée en puissance du contrat "verticalisé" RAVEL (entretien des RAFALE hors moteur M88).

Hélicoptères : la prévision 2020 est revue à la baisse en raison des difficultés conjoncturelles qui affectent la flotte CAÍMAN (crise d'approvisionnement en titane qui perturbe la progression des chaînes de production industrielles, visites au niveau soutien industriel et au niveau soutien opérationnel prolongées de plusieurs mois en raison de difficultés logistiques). Une amélioration de la situation est attendue à compter de 2021 avec l'arrivée des premiers aéronefs de la flotte intérimaire et la modernisation contractuelle du soutien DAUPHIN/PANTHER.

Guet aérien et PATSIMAR : la disponibilité technique opérationnelle devrait se maintenir au même niveau entre 2020 et 2021. La composante ATL2 devrait bénéficier des effets positifs du contrat d'entretien verticalisé OCEAN à partir de 2021.

Armée de l'air :

Avions de combat air : les flottes des avions de combat connaissent en 2020 une performance en amélioration par rapport à 2019, quoiqu'en deçà des attendus du PAP. L'inducteur principal d'indisponibilité demeure la logistique, avec notamment de nombreux dépannages d'aéronefs suspendus car en attente de pièces.

La situation s'est maintenue pendant la crise sanitaire et devrait s'améliorer avec la montée en puissance des contrats verticalisés.

Avions de transport tactique : la performance des avions de transport tactique (ATT) constitue un point de vigilance. Les ATT subissent des difficultés inhérentes aux flottes nouvelles (déficit de maturité de l'A400M) et des complications liées aux flottes vieillissantes (alourdissement de la charge d'entretien du C130H), auxquelles s'ajoute désormais la problématique logistique (attente de pièces). Une légère amélioration semble se dessiner pour 2020, grâce notamment aux plans d'action élaborés lors des différentes revues de flotte. La tendance à moyen terme sera suivie avec la plus grande attention.

Hélicoptères air : cette flotte présente des résultats de performance corrects. Néanmoins l'année 2021 est une année avec de nouvelles ambitions. Les efforts devront porter sur la situation logistique et sur la prestation industrielle (chantiers et documents réglementaires).

Avions d'appui opérationnel : Cette flotte atteint ses objectifs

Vecteurs intelligence surveillance reconnaissance (ISR) : Cette flotte atteint ses objectifs.

Avions à usage gouvernemental (AUG) : Cette flotte atteint ses objectifs.

Système sol-air de moyenne portée : Cette flotte est proche de ses objectifs.

OBJECTIF**6 – Renforcer l'efficacité du soutien**

Le soutien représente un ensemble de fonctions d'appui au combattant depuis les opérations, jusqu'au quotidien du personnel. Celui-ci se doit d'être mis en œuvre dans le souci permanent du meilleur emploi des crédits dans un objectif d'efficacité et de conformité aux objectifs. Des fonctions particulièrement transverses de maîtrise des processus, des flux financiers, tout comme l'optimisation de l'emploi des ressources, contribuent à l'efficacité du soutien.

INDICATEUR**6.1 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 291	2 303	2 300	2 300	2 330	2 400

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER). Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « restauration-hébergement-loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2020 reste identique car aucun facteur structurant d'inflation ou de déflation de l'assiette de coûts ou du nombre global de soutenus n'a été identifié depuis la prévision initiale.

Sur la période 2021-2023, les effets de la LOI EGALIM conduiront à une hausse du coût de la fonction. L'équilibre économique de la concession de la restauration est cependant préservé.

INDICATEUR**6.2 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	66	63	69	58	54,50	58
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	k€	68	68	61	61	58	73
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	11 643	11 890	12 202	11 942	12 090	12 090

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

Le mode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien programmé des matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM[1]) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento DAF) ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien programmé des matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la direction de la maintenance aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent des états-majors d'armée et de la DMAé.

[1] Service logistique de la marine.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

MCO terrestre : Le coût de la fonction maintien en condition opérationnelle (MCO) rapporté au nombre de journées de préparation opérationnelle (JPO) décroît. L'indicateur de préparation opérationnelle (numérateur) étant stable, cette diminution s'explique par une assiette plus large du nombre de matériels (dénominateur) pris en compte (+100 000 de 2018 à 2019). Notamment, le nombre d'équipements individuels s'est accru (coexistence d'armements individuels - HK et FAMAS, environnement SCORPION, moyens SIC). Aussi, la baisse du coût moyen du MCO-T, ne doit pas occulter la hausse du coût de certains marchés de soutien de matériels majeurs de 3^e génération (LECLERC, VBCI).

MCO naval : Les prévisions pour 2020 tiennent compte de l'élargissement de la base de calcul avec la prise en compte des 4 bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain (BSAM) et du patrouilleur polaire (PP) l'*Astrolabe*. En 2021, l'évolution de l'indicateur résulte notamment d'une augmentation du nombre de jours de disponibilité (+2.5%) par rapport à 2020.

Le coût par jour de disponibilité est impacté en 2023 par l'AT du porte-avions (indisponibilité pour entretien intermédiaire). La valeur de 2023 ne peut ainsi servir de référence à long terme.

MCO aéronautique : La prévision actualisée 2020, la prévision 2021 et la cible 2023 du coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol progressent très légèrement. Elles tiennent compte des contrats verticalités et des admissions d'appareils de nouvelle génération en remplacement d'appareils d'ancienne génération.

INDICATEUR

6.3 – Améliorer le soutien du combattant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'équipement	%	Sans objet	40	51	48	58	83

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire – bactériologique – biologique – chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % en 2023 pour les tenues NRBC et 100 % en 2025 pour les SMB.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les cibles ont été révisées afin de tenir compte de la réalité des capacités industrielles, confirmées lors du plan d'acquisition initié en 2019.

INDICATEUR transversal *

6.4 – Efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1352,41	1345,16	1 358,00	1 346	1 346	1 346

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	18 190	18 190	18 270	18 190	18 190	18 190

Précisions méthodologiques

Source des données : PPP Balard / DIRISI

Mode de calcul :

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : le « ratio d'efficacité bureautique » (REB) et le « nombre de postes bureautiques » (sous-indicateur de contexte). Pour ces deux sous-indicateurs, le périmètre est limité au PPP Balard, sous la responsabilité du programme 212.

Le numérateur du « ratio d'efficacité bureautique » comporte toutes les dépenses bureautiques et d'informatique opérationnelle effectuées, ou à effectuer, dans le périmètre du PPP Balard dans le cadre du contrat. Cela comprend tout type de dépense : investissement, financement, renouvellement et service.

Le dénominateur présente le nombre de postes bureautiques fonctionnels. Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques).

Par convention, le nombre de postes physiques est la moyenne des postes physiques de l'année N-1 et de l'année N, d'après l'inventaire (gestion du parc) ou, à défaut, d'après les postes connectés. La somme des ETPT est arrondie au nombre entier supérieur.

Cet indicateur est centré sur le périmètre des postes bureautiques de Balard. Jusqu'en 2020, le parc bureautique était intégré au PPP Balard, porté budgétairement par le programme 212, et l'indicateur était donc rattaché à celui-ci.

Depuis avril 2020, la gestion du parc bureautique de BALARD sort du PPP et est transférée à la DIRISI. L'indicateur présenté est donc désormais rattaché au P178.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DIRISI n'anticipe pas de dégradation du ratio dans les années à venir.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	258 038 438	305 596 794	168 076 834	0	731 712 066	24 000
01.10 – Emploi des forces	125 774 051	17 450 000	168 076 834	0	311 300 885	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	27 114 888	28 680 350	0	0	55 795 238	9 000
01.14 – Systèmes d'information et de communication	105 149 499	246 720 309	0	0	351 869 808	15 000
01.21 – Infrastructures SIC	0	12 746 135	0	0	12 746 135	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 816 900 662	274 025 355	4 700 000	0	2 095 626 017	6 000 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	186 420 500	0	0	0	186 420 500	800 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	87 271 204	0	0	0	87 271 204	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 423 117 774	0	0	0	1 423 117 774	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	120 091 184	141 770 061	4 700 000	0	266 561 245	700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0	132 255 294	0	0	132 255 294	0
03 – Préparation des forces navales	3 422 931 775	352 133 413	0	1 245 717	3 776 310 905	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	362 660 329	0	0	0	362 660 329	3 200 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	59 129 725	6 657 058	0	1 245 717	67 032 500	2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	2 873 197 739	109 051 754	0	0	2 982 249 493	7 500 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	127 943 982	5 925 200	0	0	133 869 182	2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	230 499 401	0	0	230 499 401	0
04 – Préparation des forces aériennes	8 815 006 883	191 187 983	0	309 523	9 006 504 389	48 376 980
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	20 571 199	0	0	0	20 571 199	0
04.03 – Activités des forces aériennes	262 503 945	0	0	0	262 503 945	18 083 182
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	935 204 177	0	0	0	935 204 177	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	126 849 652	0	0	309 523	127 159 175	207 977
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	7 443 642 181	106 772 323	0	0	7 550 414 504	30 085 821
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	84 415 660	0	0	84 415 660	0
04.12 – Activités spatiales	26 235 729	0	0	0	26 235 729	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
05 – Logistique et soutien interarmées	1 958 230 977	601 515 251	438 762	0	2 560 184 990	211 049 003
05.11 – Infrastructures de santé	0	147 748 459	0	0	147 748 459	0
05.80 – Fonction santé	200 188 698	23 553 669	438 762	0	224 181 129	180 147 082
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	990 253 450	215 857 472	0	0	1 206 110 922	11 578 824
05.83 – Soutiens complémentaires	179 857 721	0	0	0	179 857 721	0
05.84 – Service interarmées des munitions	8 445 259	7 310 343	0	0	15 755 602	200 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	579 485 849	64 190 335	0	0	643 676 184	19 123 097
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	142 854 973	0	0	142 854 973	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	775 000 000	0	45 000 000	0	820 000 000	24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	17 076 108 735	1 724 458 796	218 215 596	1 555 240	19 020 338 367	304 449 983

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	253 706 307	266 867 254	166 202 778	0	686 776 339	24 000
01.10 – Emploi des forces	118 047 109	13 790 000	166 202 778	0	298 039 887	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	34 463 808	20 237 406	0	0	54 701 214	9 000
01.14 – Systèmes d'information et de communication	101 195 390	220 343 637	0	0	321 539 027	15 000
01.21 – Infrastructures SIC	0	12 496 211	0	0	12 496 211	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 326 371 859	206 780 857	4 700 000	0	1 537 852 716	6 000 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	181 236 074	0	0	0	181 236 074	800 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	86 479 498	0	0	0	86 479 498	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	954 724 878	0	0	0	954 724 878	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	103 931 409	138 990 256	4 700 000	0	247 621 665	700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0	67 790 601	0	0	67 790 601	0
03 – Préparation des forces navales	2 278 431 659	330 160 658	0	1 245 717	2 609 838 034	15 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	318 120 758	0	0	0	318 120 758	3 200 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	57 746 098	6 527 058	0	1 245 717	65 518 873	2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 816 369 042	139 112 827	0	0	1 955 481 869	7 500 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	86 195 761	5 615 200	0	0	91 810 961	2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	178 905 573	0	0	178 905 573	0
04 – Préparation des forces aériennes	2 270 929 228	187 052 115	0	309 523	2 458 290 866	48 376 980
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	20 167 842	0	0	0	20 167 842	0

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
04.03 – Activités des forces aériennes	260 710 018	0	0	0	260 710 018	18 083 182
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	158 754 533	0	0	0	158 754 533	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	125 481 679	0	0	309 523	125 791 202	207 977
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	1 680 093 853	104 243 900	0	0	1 784 337 753	30 085 821
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	82 808 215	0	0	82 808 215	0
04.12 – Activités spatiales	25 721 303	0	0	0	25 721 303	0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 661 717 699	532 342 307	438 762	0	2 194 498 768	211 049 003
05.11 – Infrastructures de santé	0	48 251 041	0	0	48 251 041	0
05.80 – Fonction santé	119 803 052	9 781 391	438 762	0	130 023 205	180 147 082
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	787 191 165	212 442 769	0	0	999 633 934	11 578 824
05.83 – Soutiens complémentaires	141 625 216	0	0	0	141 625 216	0
05.84 – Service interarmées des munitions	8 332 167	8 389 011	0	0	16 721 178	200 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	604 766 099	65 144 829	0	0	669 910 928	19 123 097
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	188 333 266	0	0	188 333 266	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	775 000 000	0	45 000 000	0	820 000 000	24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000	0	0	0	30 000 000	0
Total	8 596 156 752	1 523 203 191	216 341 540	1 555 240	10 337 256 723	304 449 983

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	236 609 457	298 930 274	153 549 012	0	689 088 743	0
01.10 – Emploi des forces	111 673 757	0	0	0	111 673 757	0
01.10 – Emploi des forces	0	18 675 000	0	0	18 675 000	0
01.10 – Emploi des forces	0	0	153 549 012	0	153 549 012	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	29 233 511	0	0	0	29 233 511	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	28 417 048	0	0	28 417 048	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication	95 702 189	0	0	0	95 702 189	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	238 838 226	0	0	238 838 226	0
01.21 – Infrastructures SIC	0	13 000 000	0	0	13 000 000	0
02 – Préparation des forces terrestres	2 374 199 361	210 059 155	4 727 000	0	2 588 985 516	5 400 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	173 899 221	0	0	0	173 899 221	200 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	81 775 969	0	0	0	81 775 969	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 979 311 438	0	0	0	1 979 311 438	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	139 212 733	0	0	0	139 212 733	0
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	142 854 938	0	0	142 854 938	700 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	0	4 727 000	0	4 727 000	0
02.11 – Infrastructures terrestres	0	67 204 217	0	0	67 204 217	0
03 – Préparation des forces navales	4 152 600 861	504 031 159	0	700 000	4 657 332 020	12 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	534 198 660	0	0	0	534 198 660	3 800 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	44 921 864	0	0	0	44 921 864	2 000 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	6 130 000	0	0	6 130 000	0
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	0	0	700 000	700 000	0
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	3 494 767 375	0	0	0	3 494 767 375	3 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	182 310 000	0	0	182 310 000	0
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	78 712 962	0	0	0	78 712 962	1 000 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	5 940 000	0	0	5 940 000	1 700 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	309 651 159	0	0	309 651 159	0
04 – Préparation des forces aériennes	4 810 716 153	235 900 789	0	0	5 046 616 942	33 376 589
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	18 601 110	0	0	0	18 601 110	14 159 707
04.03 – Activités des forces aériennes	282 552 838	0	0	0	282 552 838	4 716 504
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	123 454 056	0	0	0	123 454 056	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	112 815 250	0	0	0	112 815 250	211 508
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	460 459	0	0	460 459	0
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	4 267 989 241	0	0	0	4 267 989 241	14 288 870
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	76 522 330	0	0	76 522 330	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	158 918 000	0	0	158 918 000	0
04.12 – Activités spatiales	5 303 658	0	0	0	5 303 658	0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 992 342 747	423 529 782	564 167	0	2 416 436 696	205 671 992
05.11 – Infrastructures de santé	0	47 204 561	0	0	47 204 561	0
05.80 – Fonction santé	207 711 820	0	0	0	207 711 820	169 881 465
05.80 – Fonction santé	0	10 066 216	0	0	10 066 216	6 372 308
05.80 – Fonction santé	0	0	564 167	0	564 167	0
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	978 437 028	0	0	0	978 437 028	11 327 219
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	207 707 905	0	0	207 707 905	0
05.83 – Soutiens complémentaires	150 983 421	0	0	0	150 983 421	16 000
05.84 – Service interarmées des munitions	17 701 785	0	0	0	17 701 785	200 000
05.84 – Service interarmées des munitions	0	12 639 843	0	0	12 639 843	0
05.85 – Service du commissariat aux armées	637 508 693	0	0	0	637 508 693	17 875 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	55 148 268	0	0	55 148 268	0
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	90 762 989	0	0	90 762 989	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	810 000 000	0	40 000 000	0	850 000 000	30 000 000
Total	14 376 468 579	1 672 451 159	198 840 179	700 000	16 248 459 917	286 448 581

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	237 039 922	266 865 655	151 817 346	0	655 722 923	0
01.10 – Emploi des forces	108 195 444	0	0	0	108 195 444	0
01.10 – Emploi des forces	0	15 978 800	0	0	15 978 800	0
01.10 – Emploi des forces	0	0	151 817 346	0	151 817 346	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	34 440 730	0	0	0	34 440 730	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	22 085 303	0	0	22 085 303	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01.14 – Systèmes d'information et de communication	94 403 748	0	0	0	94 403 748	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	226 251 552	0	0	226 251 552	0
01.21 – Infrastructures SIC	0	2 550 000	0	0	2 550 000	0
02 – Préparation des forces terrestres	1 257 297 592	201 919 002	4 727 000	0	1 463 943 594	5 400 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	168 178 146	0	0	0	168 178 146	200 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	85 147 077	0	0	0	85 147 077	500 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	923 692 669	0	0	0	923 692 669	4 000 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	80 279 700	0	0	0	80 279 700	0
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	140 053 863	0	0	140 053 863	700 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	0	4 727 000	0	4 727 000	0
02.11 – Infrastructures terrestres	0	61 865 139	0	0	61 865 139	0
03 – Préparation des forces navales	2 278 171 784	332 467 232	0	701 615	2 611 340 631	12 000 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	329 188 824	0	0	0	329 188 824	3 800 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	40 750 059	0	0	0	40 750 059	2 000 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	5 130 000	0	0	5 130 000	0
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	0	0	701 615	701 615	0
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 830 444 870	0	0	0	1 830 444 870	3 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	126 766 975	0	0	126 766 975	0
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	77 788 031	0	0	0	77 788 031	1 000 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	7 680 000	0	0	7 680 000	1 700 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0	192 890 257	0	0	192 890 257	0
04 – Préparation des forces aériennes	2 171 512 623	109 740 520	0	0	2 281 253 143	33 376 589
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	15 549 360	0	0	0	15 549 360	14 159 707
04.03 – Activités des forces aériennes	272 257 038	0	0	0	272 257 038	4 716 504
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	156 711 951	0	0	0	156 711 951	0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	104 032 950	0	0	0	104 032 950	211 508
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	456 300	0	0	456 300	0
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	1 617 761 324	0	0	0	1 617 761 324	14 288 870
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	75 230 349	0	0	75 230 349	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	34 053 871	0	0	34 053 871	0
04.12 – Activités spatiales	5 200 000	0	0	0	5 200 000	0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 607 395 154	533 568 317	564 167	0	2 141 527 638	205 671 992
05.11 – Infrastructures de santé	0	30 881 579	0	0	30 881 579	0

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
05.80 – Fonction santé	99 554 357	0	0	0	99 554 357	169 881 465
05.80 – Fonction santé	0	9 868 839	0	0	9 868 839	6 372 308
05.80 – Fonction santé	0	0	564 167	0	564 167	0
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	771 689 937	0	0	0	771 689 937	11 327 219
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	211 334 481	0	0	211 334 481	0
05.83 – Soutiens complémentaires	156 846 562	0	0	0	156 846 562	16 000
05.84 – Service interarmées des munitions	13 343 214	0	0	0	13 343 214	200 000
05.84 – Service interarmées des munitions	0	7 089 755	0	0	7 089 755	0
05.85 – Service du commissariat aux armées	565 961 084	0	0	0	565 961 084	17 875 000
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	51 113 868	0	0	51 113 868	0
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	223 279 795	0	0	223 279 795	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	810 000 000	0	40 000 000	0	850 000 000	30 000 000
Total	8 361 417 075	1 444 560 726	197 108 513	701 615	10 003 787 929	286 448 581

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	14 376 468 579	17 076 108 735	279 749 983	8 361 417 075	8 596 156 752	279 749 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 343 768 579	17 016 752 439	279 749 983	8 328 717 075	8 536 800 456	279 749 983
Subventions pour charges de service public	32 700 000	59 356 296	0	32 700 000	59 356 296	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 672 451 159	1 724 458 796	700 000	1 444 560 726	1 523 203 191	700 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 657 621 159	1 714 772 296	700 000	1 433 255 899	1 513 861 191	700 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	14 830 000	9 686 500	0	11 304 827	9 342 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	198 840 179	218 215 596	24 000 000	197 108 513	216 341 540	24 000 000
Transferts aux ménages	40 564 167	213 515 596	24 000 000	40 564 167	211 641 540	24 000 000
Transferts aux autres collectivités	158 276 012	4 700 000	0	156 544 346	4 700 000	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	700 000	1 555 240	0	701 615	1 555 240	0
Dotations en fonds propres	700 000	1 555 240	0	701 615	1 555 240	0
Total	16 248 459 917	19 020 338 367	304 449 983	10 003 787 929	10 337 256 723	304 449 983

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2021 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2021 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre 2019	Chiffre 2020	Chiffre 2021
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	86	90	84
120144	Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° bis</i>	28	29	31
Total		114	119	115

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

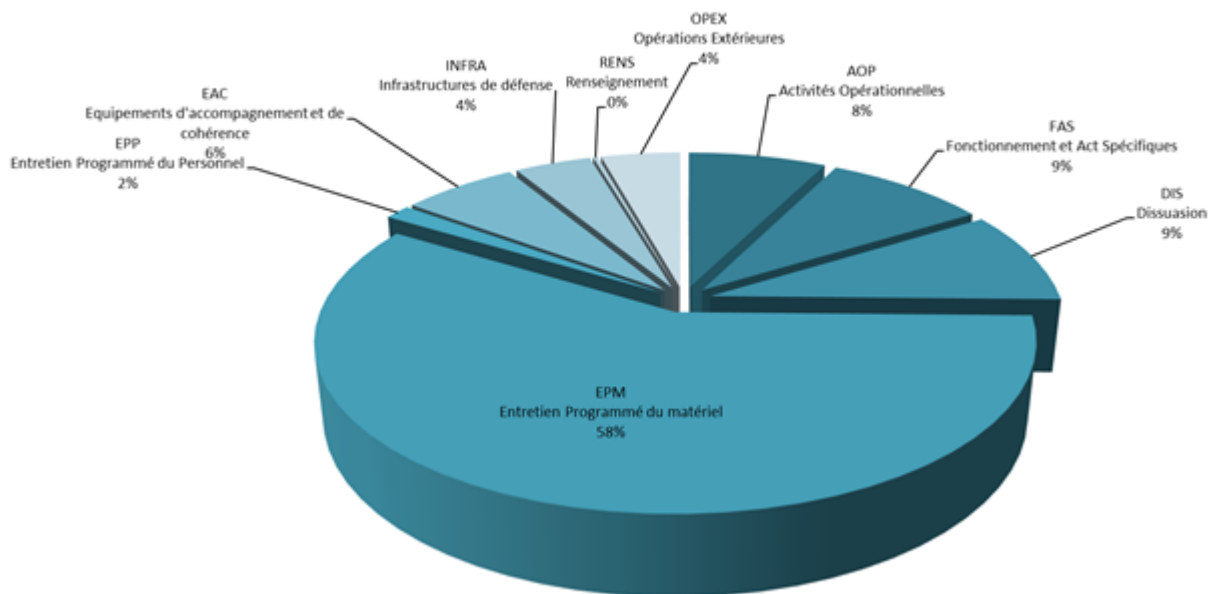
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	731 712 066	731 712 066	0	686 776 339	686 776 339
01.10 – Emploi des forces	0	311 300 885	311 300 885	0	298 039 887	298 039 887
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	55 795 238	55 795 238	0	54 701 214	54 701 214
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	351 869 808	351 869 808	0	321 539 027	321 539 027
01.21 – Infrastructures SIC	0	12 746 135	12 746 135	0	12 496 211	12 496 211
02 – Préparation des forces terrestres	0	2 095 626 017	2 095 626 017	0	1 537 852 716	1 537 852 716
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	186 420 500	186 420 500	0	181 236 074	181 236 074
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	87 271 204	87 271 204	0	86 479 498	86 479 498
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 423 117 774	1 423 117 774	0	954 724 878	954 724 878
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	266 561 245	266 561 245	0	247 621 665	247 621 665
02.11 – Infrastructures terrestres	0	132 255 294	132 255 294	0	67 790 601	67 790 601
03 – Préparation des forces navales	0	3 776 310 905	3 776 310 905	0	2 609 838 034	2 609 838 034
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	362 660 329	362 660 329	0	318 120 758	318 120 758
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	67 032 500	67 032 500	0	65 518 873	65 518 873
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	2 982 249 493	2 982 249 493	0	1 955 481 869	1 955 481 869
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	133 869 182	133 869 182	0	91 810 961	91 810 961
03.11 – Infrastructures maritimes	0	230 499 401	230 499 401	0	178 905 573	178 905 573
04 – Préparation des forces aériennes	0	9 006 504 389	9 006 504 389	0	2 458 290 866	2 458 290 866
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	20 571 199	20 571 199	0	20 167 842	20 167 842
04.03 – Activités des forces aériennes	0	262 503 945	262 503 945	0	260 710 018	260 710 018
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	935 204 177	935 204 177	0	158 754 533	158 754 533
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	127 159 175	127 159 175	0	125 791 202	125 791 202
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	7 550 414 504	7 550 414 504	0	1 784 337 753	1 784 337 753
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	84 415 660	84 415 660	0	82 808 215	82 808 215
04.12 – Activités spatiales	0	26 235 729	26 235 729	0	25 721 303	25 721 303

Préparation et emploi des forces

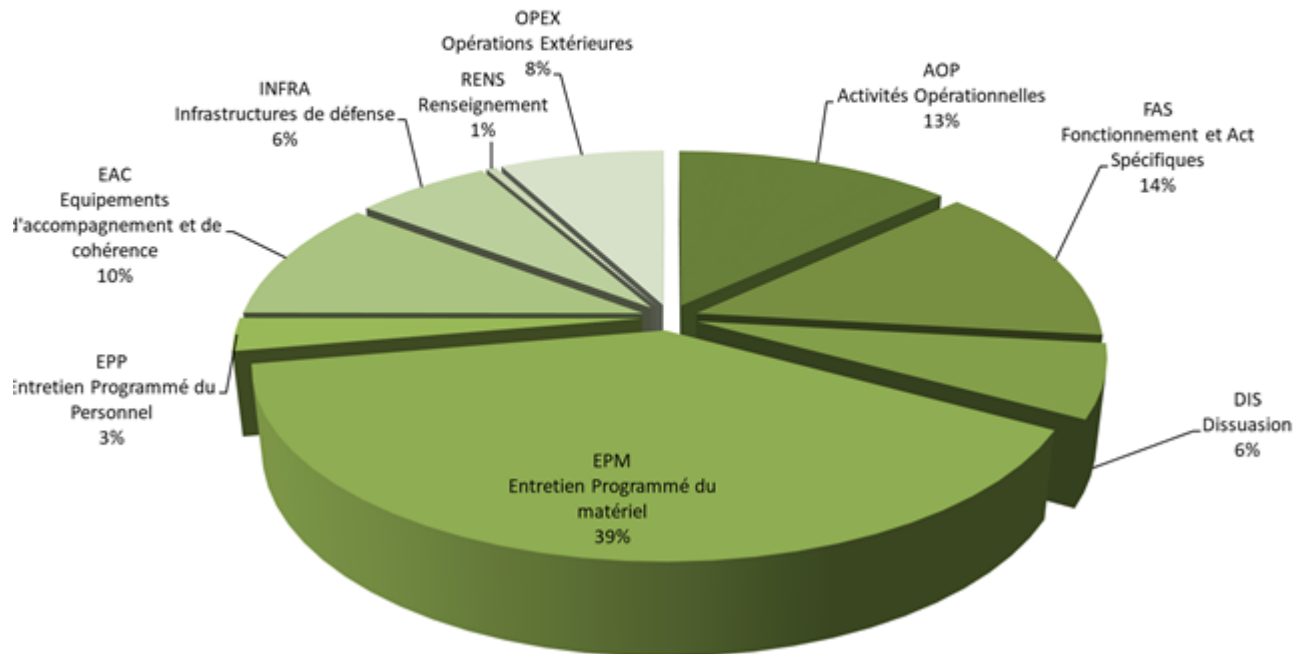
Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05 – Logistique et soutien interarmées	0	2 560 184 990	2 560 184 990	0	2 194 498 768	2 194 498 768
05.11 – Infrastructures de santé	0	147 748 459	147 748 459	0	48 251 041	48 251 041
05.80 – Fonction santé	0	224 181 129	224 181 129	0	130 023 205	130 023 205
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 206 110 922	1 206 110 922	0	999 633 934	999 633 934
05.83 – Soutiens complémentaires	0	179 857 721	179 857 721	0	141 625 216	141 625 216
05.84 – Service interarmées des munitions	0	15 755 602	15 755 602	0	16 721 178	16 721 178
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	643 676 184	643 676 184	0	669 910 928	669 910 928
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	142 854 973	142 854 973	0	188 333 266	188 333 266
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	820 000 000	820 000 000	0	820 000 000	820 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	19 020 338 367	19 020 338 367	0	10 337 256 723	10 337 256 723

Répartition des crédits par OS - AE 2021



Répartition des crédits par OS - CP 2021



Répartition des crédits par OS - AE 2021

Répartition des crédits par OS - CP 2021

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2021					Répartition des crédits par OS - CP 2021				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
TBF1t Opérations stratégiques										
AOP Activités Opérationnelles	1 421,08	6,39	-	-	1 427,46	1 372,60	7,69	-	-	1 380,29
FAS Fonctionnement et Act Spécifiques	1 579,16	0,11	98,02	0,31	1 677,60	1 335,90	0,11	96,14	0,31	1 432,46
DIS Dissuasion	1 525,09	201,18	-	-	1 726,27	497,64	148,90	-	-	646,54
EPM Entretien Programmé du matériel	11 097,20	32,12	-	-	11 129,32	4 059,73	60,42	-	-	4 120,15
EPP Entretien Programmé du Personnel	236,72	36,31	-	-	273,03	254,28	37,27	-	-	291,55
EAC Equipements d'accompagnement et de cohérence	491,33	626,36	75,20	1,25	1 194,14	423,00	578,81	75,20	1,25	1 078,26
INFRA Infrastructures de défense	-	793,31	-	-	793,31	-	669,77	-	-	669,77
RENS Renseignement	20,68	28,68	-	-	49,36	28,15	20,24	-	-	48,39
OPEX Opérations Extérieures	775,00	-	45,00	-	820,00	775,00	-	45,00	-	820,00
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	17 176,26	1 724,46	218,22	1,56	19 120,49	8 776,30	1 523,20	216,34	1,56	10 517,40

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	
AOP	210,01	-	-	186,25	18,43	2,10	2,12	1,11	210,01
	-	1 710,93	-	1 325,55	175,63	27,35	23,15	159,26	1 710,93
	-	-	1 461,76	-	1 223,53	197,42	30,66	10,16	1 461,76
FAS	725,61	-	-	431,08	117,31	33,67	14,17	129,37	725,61
	-	1 694,03	-	1 060,33	394,24	123,45	68,39	47,62	1 694,03
	-	-	1 697,80	-	946,50	718,66	8,14	24,50	1 697,80
DIS	1 826,82	-	-	538,41	356,18	280,27	252,80	399,17	1 826,82
	-	411,11	-	212,33	107,59	67,03	21,71	2,45	411,11
	-	-	1 720,19	-	182,77	288,27	292,79	956,36	1 720,19
EPM	9 161,70	-	-	2 742,28	1 706,82	1 213,81	1 014,84	2 483,95	9 161,70
	-	10 055,79	-	1 913,75	1 392,22	1 190,04	1 114,91	4 444,87	10 055,79
	-	-	11 264,35	-	1 062,69	1 523,06	1 437,19	7 241,41	11 264,35
EPP	184,69	-	-	155,43	19,26	10,00	-	-	184,69
	-	379,98	-	221,65	122,43	11,90	24,00	-	379,98
	-	-	273,63	-	150,46	123,17	-	-	273,63
EAC	875,05	-	-	492,61	244,37	79,65	10,14	48,28	875,05
	-	1 179,29	-	527,23	432,80	110,40	63,36	45,50	1 179,29
	-	-	1 197,75	-	424,71	534,76	153,83	84,46	1 197,75
INFRA	817,04	-	-	469,61	228,45	84,81	26,60	7,56	817,04
	-	780,24	-	251,21	307,94	151,50	60,50	9,08	780,24
	-	-	721,31	-	161,16	387,51	107,95	64,69	721,31
RENS	41,96	-	-	27,91	13,16	0,89	-	-	41,96
	-	50,24	-	24,55	21,49	4,20	-	-	50,24
	-	-	49,36	-	13,74	25,21	10,41	-	49,36
OPEX	16,87	-	-	16,87	-	-	-	-	16,87
	-	495,49	-	480,37	15,12	-	-	-	495,49
	-	-	844,00	-	828,88	15,12	-	-	844,00
MISSINT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	30,00	-	30,00	-	-	-	-	30,00
	-	-	30,00	-	30,00	-	-	-	30,00
Total	13 859,75	16 787,10	19 260,16	11 107,43	10 697,89	7 204,22	4 737,67	16 159,80	49 907,00

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021
EAC	-	-	-	-
EPM	452,70	-	452,70	93,44
INFRA	244,73	200,47	445,20	128,48

DIS	0,76	8,70	9,46	2,62
Total	698,20	209,17	907,37	224,53

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+29 352 394	+29 352 394	+29 352 394	+29 352 394
Prise en charge directe de l'alimentation-DSNJ	167 ▶				+24 088	+24 088	+24 088	+24 088
Ecole de l'Air-effectifs complémentaires	212 ▶				+675 581	+675 581	+675 581	+675 581
Dissolution SPAC- transfert au P 178	212 ▶				+28 652 725	+28 652 725	+28 652 725	+28 652 725
Transferts sortants					-120 326	-120 326	-120 326	-120 326
Adhésion des établissements publics dans le champ de l'action sociale interministérielle	▶ 148				-6 320	-6 320	-6 320	-6 320
Enveloppe mutualisée formation	▶ 212				-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
Renforcement de la sécurité de l'Hôtel national des invalides (HT2)	▶ 152				-65 688	-65 688	-65 688	-65 688
Réorganisation du GSPI de Rueil-Malmaison par le MINARM (HT2)	▶ 152				-38 318	-38 318	-38 318	-38 318

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+10
Ecole de l'Air-effectifs complémentaires	212 ▶		+10
Transferts sortants			-2
Ecole de l'Air-ouvriers de l'Etat	▶ 212		-2

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Évolution de la fiscalité - Compensation de la taxe				+21 732	+21 732	+21 732	+21 732

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	<i>T2 Hors Cas pensions</i>	<i>T2 CAS pensions</i>	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
sur les salaires Ecole de l'air							
Évolution de la fiscalité - TVA externalisation restauration-hébergement-loisir (RHL)				+860 000	+860 000	+860 000	+860 000
Mesures sortantes							

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
13 119 357 516	0	18 323 953 206	10 333 054 619	19 539 417 385

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
19 539 417 385	0 0	3 391 054 979	2 696 704 665	13 451 657 741
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
19 020 338 367 304 449 983	10 337 256 723 304 449 983	3 813 161 524	2 040 962 465	2 828 957 655
Totaux	10 641 706 706	7 204 216 503	4 737 667 130	16 280 615 396

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
55,07 %	19,73 %	10,56 %	14,64 %

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 3,8 %**01 – Planification des moyens et conduite des opérations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	731 712 066	731 712 066	24 000
Crédits de paiement	0	686 776 339	686 776 339	24 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	258 038 438	253 706 307
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	258 038 438	253 706 307
Dépenses d'investissement	305 596 794	266 867 254
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	301 795 294	264 710 254
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 801 500	2 157 000
Dépenses d'intervention	168 076 834	166 202 778
Transferts aux ménages	168 076 834	166 202 778
Transferts aux autres collectivités		
Total	731 712 066	686 776 339

Sous-action**01.10 – Emploi des forces**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnel

La sous-action 10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;
- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;

- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

b. Unités concernées

Cette sous-action finance les activités :

- de l'état-major des armées (EMA), dont le commandant de la cyberdéfense (COMCYBER) ;
- du commandement des opérations spéciales (COS) ;
- du commandement pour les opérations interarmées (CPOIA) dont dépend le centre de simulation, de formation, d'entraînement et d'expérimentation (CSFEE) ;
- des états-majors interarmées (EMIA) des forces de présence (Djibouti, Côte-d'Ivoire, Émirats Arabes Unis, Gabon et Sénégal) et des forces de souveraineté outre-mer (Guyane, Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) ;
- de la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS), qui réunit le centre des hautes études militaires (CHEM), l'École de Guerre (EdG) et le centre de documentation de l'école militaire (CDEM) ;
- du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) ;
- de l'inspection des armées (IDA) ;
- de l'unité française de vérification (UFV) (qui sera transférée en gestion 2021 vers l'action 4) ;
- de la section ciel ouvert (SCO) ;
- de l'établissement géographique interarmées (EGI) ;
- du centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA) ;
- du commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection (CPIC) ;
- du centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle (CIADIOS) ;
- du réseau interarmées de défense du territoire (états-majors interarmées des sept zones de défense et délégués militaires départementaux terre, mer et air) ;
- du réseau des postes permanents à l'étranger (PPE) opérationnels en état-major de l'OTAN et de l'UE, des officiers d'échange et de liaison ;
- du centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE) ;
- du centre interarmées de soutien météorologique des forces (CISMF).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Activités internationales :

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces alliées ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2021 s'inscrit dans les orientations de la loi de programmation militaire 2019-2025 en faisant porter les priorités sur le financement des organisations internationales et la cyberdéfense.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les crédits d'AOP de la sous-action 10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE), ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	15 540 290	14 194 402	-	-	ND
	Déplacements et transports	53 100 000	53 100 000	-	-	ND
Sous-total AOP		68 640 290	67 294 402			
FAS	Relations bilatérales et Etats-majors	95 576 834	93 702 778	-	-	ND

interalliés					
Communication et relations publiques	2 632 587	3 293 137	-	-	ND
Prestations intellectuelles	1 587 000	1 304 000	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	40	32 600
Soutien des ressources humaines	3 896 641	3 359 753	Nombre de jours de formation	566	5 936
Sous-total FAS	103 693 062	101 659 668			
Total Agrégat fonctionnement	172 333 352	168 954 070			

3. Commentaires

Les crédits prévus au PLF 2021 s'élèvent à 172,33 M€ en AE et 168,95 M€ en CP. Ils affichent une hausse de 8,1 % par rapport au PLF 2020.

OS AOP

L'opération stratégique (OS) « activités opérationnelles » représente 68,64 M€ en AE et 67,29 M€ en CP. Elle est en augmentation de l'ordre de 7 % par rapport au PLF 2020 en raison des dépenses de transports stratégiques. Le poste transports stratégiques intègre les l'activités 2021 dont 18 exercices planifiés à ce jour ainsi que les exercices 2020 reportés en 2021.

L'OB « activités et entraînement des forces » valorisée à 15,54 M€ en AE et 14,19 M€ en CP affiche une hausse par rapport au PLF 2020 (18,7 % en AE et 20.8 % en CP), qui s'explique notamment par une augmentation des activités de coopération et d'entraînements menées par les forces de présence et de souveraineté.

Cette OB couvre les dépenses relatives :

- aux exercices interarmées conduits en outre-mer et à l'étranger ;
- aux activités des états-majors et organismes interarmées, en particulier l'établissement géographique des armées (EGI) et la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) ;
- aux activités opérationnelles cyber ;
- aux actions civilo-militaires ;
- aux actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

L'OB « déplacements et transports » (53,10 M€ en AE et CP), en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice précédent, regroupe les dépenses relatives aux déplacements des personnels (10 M€) et au transport stratégique lié au ravitaillement des forces prépositionnées et aux exercices interarmées (43,10 M€ en AE et en CP). La hausse sur le post-acheminement FRET est due à l'augmentation des besoins pour la préparation opérationnelle et au report de plusieurs exercices de 20 sur 21. De même le recours à la voie maritime civile permet de couvrir des destinations non desservies par les navires affrétés et d'assurer une partie du ravitaillement des forces repositionnées et des théâtres d'opérations.

OS FAS

L'opération stratégique (OS) « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) représente 103,69 M€ en AE et 101,66 M€ en CP. Elle augmente de 8,8 % en AE et en CP par rapport à 2020, afin de répondre à l'augmentation des contributions françaises au budget de fonctionnement et des pensions de l'OTAN, en particulier l'évolution de la structure de commandement de l'OTAN (*Nato Command Structure*).

L'OB « relations bilatérales et états-majors interalliés » représente 95,58 M€ en AE et 93,70 M€ en CP, en augmentation de 8,2 % en AE et en CP par rapport au PLF 2020. Elle regroupe les dépenses des militaires insérés dans des états-majors internationaux (2,7 M€ en AE et CP), et les contributions internationales suivantes liées au fonctionnement des institutions :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- contributions françaises au fonctionnement de l'OTAN, correspondant au budget militaire de fonctionnement des états-majors et des agences (77,78 M€ en AE et 75,91 en CP) et aux pensions des personnels civils servant en leur sein (12,96 M€ en AE et CP) ;
- contributions françaises à l'Union Européenne (2,13 M€ en AE et CP) regroupant le financement du centre satellitaire de l'Union Européenne (CSUE) de Torrejon (2,11 M€) et la participation française au centre de coordination des mouvements en Europe (MCCE) pour 0,02 M€.

L'OB « communication et relations publiques » couvre les dépenses de représentation des autorités des états-majors et organismes interarmées de cette sous-action, et plus particulièrement celles du chef d'état-major des armées, de son état-major, ainsi que les dépenses de communication de l'école de guerre. Sa ressource est quasi équivalente à celle du PLF 2020 (2,63 M€ en AE et 3,29 en CP).

L'OB « soutien des ressources humaines » regroupe essentiellement les dépenses de formation de la DEMS ainsi que les actions de formations de la cyberdéfense. Les ressources sont en hausse de 40 % en AE et 24% en CP au regard du PLF 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par le coût des actions de formation menées dans le domaine CYBER.

L'OB « prestations intellectuelles » est stable en AE (1,58 M€) et augmente de 41,9% en CP (1,30 M€). Cette OB couvre les aides à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) et les études demandées par l'état-major des armées et ses OIA, en particulier les études liées à l'innovation pilotée par l'officier général chargé de l'innovation de l'EMA.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE: EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECAMP [renforcement des capacités africaines de maintien de la paix] et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €).

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OP	EAC-AFAIA	138 967 533	129 085 817	-	-	ND
	Total	138 967 533	129 085 817			

3. Commentaires

La dotation de l'OS « équipements d'accompagnement et de cohérence », 138,97 M€ en AE et 129,09 M€ en CP, est en augmentation par rapport au PLF 2020 (+11,6% en AE et +7,7 % en CP), permettant ainsi de couvrir l'augmentation des contributions internationales, tout en préservant le RECAMP via l'acquisition d'équipements en vue de cessions gratuites à nos partenaires.

Cette OS finance :

- des dépenses d'investissement liées à la participation de la France à l'OTAN ;
- des équipements expérimentaux au profit de l'état-major du COS ;
- des investissements des organismes interarmées OIA (y compris guerre électronique, cyberprotection et simulation interarmées) ;
- des matériels nécessaires à l'exécution des politiques de coopérations militaires (RECAMP, contre-terrorisme).

Sous-action**01.11 – Renseignement d'intérêt militaire**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités menées dans le cadre du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

b. Unités concernées

En 2021, les effectifs théoriques de la DRM seront de 2 079 agents (contre 2 090 effectifs théoriques et 1 938 réalisés en 2020).

Les unités de la sous-action sont les suivantes :

- organismes de l'administration centrale (Paris et Creil) : échelon de commandement et de direction, traitement de l'information ;
- CF3I (Creil) : centre de formation interarmées à l'interprétation de l'imagerie ;
- CF3E (Creil) : centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- CI3RH (Creil) : centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain ;
- CRGI (Creil) : centre de renseignement géospatial interarmées ;
- CRAC (Creil) : centre de recherche et d'analyse du cyberespace ;
- CFIAR (Strasbourg et Creil) : centre de formation interarmées au renseignement ;
- DAT (9) : détachements avancés des transmissions.

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Sur le plan capacitaire, les acquisitions d'équipements et leur maintien en condition opérationnelle portent sur l'ensemble des modes de recueil du renseignement et sur les capacités d'exploitation.

La crise de la COVID-19 n'a pas eu de répercussion sur le plan capacitaire (certains achats ont simplement été reportés de quelques mois, mais sur la même année).

En 2021, la DRM poursuivra son investissement dans la transformation de ses SIC en vue de répondre à l'augmentation des flux à traiter. L'amélioration des réseaux d'échange est nécessaire afin d'irriguer tous les acteurs (dont les théâtres d'opérations) et d'être en mesure d'accueillir le socle ARTEMIS. En effet, l'avènement des technologies du *Big Data* a un impact significatif sur le périmètre des systèmes d'information. En conséquence, des évolutions du socle informatique de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement (FIR) sont nécessaires pour améliorer les capacités multi-intercepteurs dans les domaines du renseignement d'origine image (ROIM), cyber (ROC), humain (ROHUM), géospatial (GEOINT) et électromagnétique (ROEM), et permettre l'intégration de la capacité *Big Data*. En outre, pour assurer un croisement rapide et automatique des données de renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs (ROIM, ROC, ROHUM, GEOINT, ROEM) avec une disponibilité quasi immédiate, une centralisation des données brutes techniques dans des entrepôts uniques s'avère nécessaire.

L'effort sera également porté sur les capacités d'exploitation avec le renforcement des moyens permettant de traiter la croissance exponentielle des données liée à l'arrivée de nouveaux capteurs. Concernant le domaine du renseignement d'origine cyber, le développement d'un moteur de recherche spécifique et d'outils pour l'investigation sur supports numériques seront privilégiés afin d'augmenter la capacité renseignement.

Dans le domaine du ROHUM, l'objectif sera le développement d'applicatifs (biométrie et gestion de sources) pour outiller le CI3RH et équiper des unités spécialisées.

Dans le domaine du ROIM, l'exploitation de données massives issues des nouveaux capteurs spatiaux et la poursuite de l'acquisition et du maintien en condition de systèmes spécifiques seront les principaux enjeux.

Enfin, dans le domaine du ROEM, l'objectif visé sera le lancement de nouvelles capacités spatiales et l'exploitation des données associées en liaison avec les armées. En parallèle, la réorganisation des DAT se poursuivra afin d'être toujours plus efficiente.

Dans le domaine de l'infrastructure et du stationnement, la base aérienne 110 de Creil poursuivra sa densification pour accompagner la montée en puissance du soutien, du CI3RH, du CRAC, et surtout le déménagement du CFIAR de Strasbourg vers Creil.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DRM intensifie ses actions dans le sens d'un meilleur traitement des données reçues (capteurs plus performants, accords avec les partenaires nationaux et internationaux), ce qui impose un changement de technologie d'hébergement et une extension à de nouveaux sites militaires pour mettre en œuvre de véritables outils *Big Data*. La ressource prévue en 2021, en légère baisse de 3%, par rapport à l'exercice 2020, devrait permettre à la DRM d'héberger l'ensemble des données collectées et de faire du multi-intercepteurs (ROIM-ROC-ROHUM-GEOINT-ROEM), c'est-à-dire le croisement automatique de données du renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs par l'ajout d'outils performants tout en améliorant la disponibilité et la sécurité de l'accès à l'information pour la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les théâtres d'opérations.

Le déménagement du CFIAR de Strasbourg sur Creil sera l'une des principales échéances de l'année.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses liées directement à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement et réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	2 080 000	2 551 575	-	-	ND
	Déplacements et transports	3 688 704	3 104 017	nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		5 768 704	5 655 592			
FAS	Communication et relations publiques	200 000	200 000	-	-	ND
	Soutien des ressources humaines	470 360	457 216	nombre de jours de formation	-	ND
Sous-total FAS		670 360	657 216			
Total Agrégat fonctionnement		6 439 064	6 312 808			

3. Commentaires

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP augmente de 3% en AE et CP, par rapport au PLF 2020.

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et aux études, la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts.

L'OB « déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole et le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole (Polynésie Française, Afrique, Nouvelle-Calédonie, Antilles). En augmentation de près de 21 % en AE par rapport à 2020, cela s'explique par le déménagement du CFIAR à l'été 2021.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS reste stable par rapport au PLF 2020.

Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « communication et relations publiques » et « soutien des ressources humaines ».

L'OB « communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers pour un total de 0,20 M€.

L'OB « soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Renseignemen t d'intérêt militaire	49 356 174	48 388 406
Total		49 356 174	48 388 406

3. Commentaires

La ressource prévue pour 2021, en légère baisse (-4%) par rapport à l'exercice précédent, permettra de poursuivre le développement des capacités stratégiques (notamment multi-Int : ROIM, ROC, ROHUM, GEOINT, ROEM) et de financer l'intégration de la capacité *Big Data*. Cela se traduira notamment par l'acquisition de matériels opérationnels pour 24,20 M€ et de logiciels opérationnels pour 3,30 M€ et enfin par l'entretien du parc de matériels et logiciels existants pour 11,30 M€.

Sous-action

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées et services du ministère de la défense.

Cette mission s'inscrit dans les grandes fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de 4 échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;

- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;
- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la sécurité des systèmes d'information (SSI).
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (*Internet Protocol*) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun.
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense :
 - la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
 - la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
 - le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
 - la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
 - la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI en 2021 auront pour objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des armées et du plan de transformation associé, en particulier au travers du déploiement progressif du projet « plateforme défense » piloté par la direction générale du numérique (DGNUM) et d'une organisation RH et finances adaptée au développement agile des systèmes d'information ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure dont les réseaux et en renforçant sa cybersécurité ;
- de poursuivre sa propre transformation en automatisant les processus de la DIRISI suivant une approche orientée services et utilisateur et en recherchant le meilleur équilibre possible entre le « faire » et le « faire-faire ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des armées. L'essentiel des crédits de cette OS financent les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	1 269 000	1 269 000	-	-	ND
	Déplacements et transports	5 322 302	5 281 512	nombre de jours de déplacement	46 280	114
	Systèmes d'information et de commandement	1 150 000	1 039 000	-	-	ND
Sous-total AOP		7 741 302	7 589 512			
FAS	Mobilité personnels	30 600	30 000	Nombre de mutation avec changement de résidence	7	4 286
	Communication et relations publiques	200 000	200 000	-	-	ND
	Fonctionnement courant	2 085 445	2 040 646	Effectifs soutenus	7 611	268
	Soutien des ressources humaines	723 500	709 300	nombre de jours de formation	17 733	40
Sous-total FAS		3 039 545	2 979 946			
Total Agrégat fonctionnement		10 780 847	10 569 458			

3. Commentaires

Les crédits de fonctionnement, 10,78 M€ d'AE et 10,57 M€ de CP sont globalement stables par rapport à l'an passé en AE (-0,4 %) et CP (-0,6 %).

OS AOP

L'opération stratégique AOP est en baisse par rapport à 2020 (-16 %) en raison du transfert des crédits pour le gardiennage (1,40 M€), depuis l'OB « systèmes d'information et de commandement » vers l'OS FAS.

OS FAS

Les crédits dédiés à l'OS FAS, en augmentation par rapport à 2020 (+93 %), s'expliquent par le transfert du marché de gardiennage de l'OS AOP vers l'OS FAS/OB « fonctionnement courant » pour un montant de 1,40 M€.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	39 874 238	37 640 000
OB	Exploiter	16 038 282	12 250 000
OB	Ingénieriser	21 631 795	19 950 000
OB	Sécuriser	43 207 340	35 859 146
OB	Transporter	91 624 712	86 144 491
OB	Soutenir	6 249 773	5 500 000
OB	DIRISI - Restructurations	68 784 370	61 000 000
Total		287 410 510	258 343 637

3. Commentaires

La ressource dédiée à cette OS est en légère augmentation de 2,9 % en AE par rapport au PLF 2020. Elle s'explique : par la volonté de faire évoluer le système d'information du ministère afin de porter l'ambition numérique du ministère des armées, et par la montée en puissance de nouveaux projets en terme de service d'hébergement rationalisé afin de proposer un modèle d'exploitation soutenable par la DIRISI.

OB « ingénieriser »

Cette OB (21,63 M€ en AE et 19,95 M€ en CP) finance les études concernant principalement la réalisation d'expertises et de conseils (projets, marchés) au profit des projets ministériels tels que le déploiement des Intranets : Intranet opérationnel, Intranets classifiés, Intranet Défense modernisé et son annuaire; des projets d'aide à la transformation de l'opérateur qui inclut les projets de systèmes d'information métiers spécifiques à la DIRISI et l'assistance à la mise en œuvre de la plateforme technique et le projet « plateforme défense » porté par la DGNUM comprenant un panel de services communs au ministère.

La diminution de 14 % en AE et 20% en CP par rapport au PLF 2020 est due au transfert de projets vers l'OB « sécuriser », tels que l'évolution des services de mobilité et de valorisation de la donnée et la mise en place du modèle « zéro-trust ».

OB « sécuriser »

Cette OB porte les ressources dédiées à l'amélioration de la couverture des outils de cybersécurité déployés au sein du ministère et à la garantie du domaine régalién du chiffre du périmètre interarmées, indispensables au maintien d'un bon niveau de cyberdéfense du ministère des armées.

Les crédits de cette OB sont en augmentation de presque 13 % en AE (43,21 M€) et en baisse de 6% (35,86 M€ en CP).

Outre l'acquisition de nouvelles licences *Splunk* (permettant la gestion de l'information et des évènements de sécurité) ou de nouveaux besoins tels que OSACA (administration de l'intradef afin d'augmenter la sécurité du réseau), les principales évolutions s'inscrivent dans le cadre de la transformation numérique du ministère des armées afin de porter l'ambition numérique du ministère (*Cloud, Big data, mobilité, approche plateforme, etc.*). Cette ambition vise à fournir aux armées, direction et services un niveau de résilience et d'ouverture adéquate sur la durée. Cela doit permettre au Ministère d'affronter les nouvelles menaces (déstabilisation, espionnage, sabotage) par le biais des actions suivantes :

- lancement des travaux de développement d'un nouveau modèle de sécurité à l'état de l'art ;
- amélioration de l'environnement de travail (dont l'augmentation de l'accès à Internet) ;
- lancement des travaux sur le traitement massif de données et les échanges inter applicatifs.

Ces engagements n'engendreront pas tous des paiements en 2021, ce qui explique la baisse de CP sur l'OB.

OB « DIRISI-restructurations »

Cette OB, en augmentation de 5,6 %, regroupe l'activité « infogérer » (26,28 M€ en AE et 25 M€ en CP) et l'activité « DIRISI transformation » (42,50 M€ en AE et 36 M€ en CP).

La mission principale portée par l'activité Infogérer est la mise en place et le MCO/MCS (maintien en condition opérationnelle / maintien en condition de sécurité) d'un service d'hébergement rationalisé, qui permet la concentration des moyens techniques d'hébergement des systèmes d'informations sur un nombre limité de sites, dont quatre sites principaux et une dizaine de sites secondaires remis en conformité avec les besoins des nouvelles technologies à forte densité.

Ne pouvant proposer un modèle d'exploitation soutenable par la DIRISI à horizon 2021-2025, de nouveaux projets ont été lancés dès 2019 et montent en puissance en 2021 : d'une part, la mise au format *Cloud* des solutions d'hébergement pour y apporter *self-service* et automatisation, que ce soit sur l'hébergement Internet ou Intradef, d'autre part la mise en place de solutions type DevOps (développement opérationnel) pour fluidifier le passage du développeur à l'exploitant, et enfin l'organisation de solutions techniques de résilience pour permettre aux SI de reprendre dans un autre *datacenter*.

Par ailleurs, la DIRISI poursuit sa transformation par la mise en œuvre de deux leviers principaux pour compenser le déficit structurel RH :

- l'automatisation (15,2 M€ en AE et 14 M€ en CP) : définition et implémentation des processus services et ressources IT ainsi que l'acquisition de licences et de montée de version de DIGITRANS ;
- le recours accru au faire-faire (27,3 M€ en AE et 12 M€ en CP) : assistance aux marchés, appui aux déploiements SI et SC, fabrique numérique, appui à l'exploitation et aux nouveaux services, formation.

OB « transporter »

L'OB « transporter » (91,62 M€ en AE et 86,14 M€ en CP) est en légère augmentation en AE, en raison de la prise en compte de 4 nouveaux besoins :

- accompagnement DESCARTES (2,7 M€ en AE) : réalisation des services d'infrastructure réseau tant pour DESCARTES que dans le cadre du *Cloud* permettant de proposer une offre de services réseaux sécurisée, maîtrisée et agile ;
- besoins réseaux – transfert hors du Fort de Vincennes (4 M€ en AE) ;
- simulation distribuée et les expérimentations SIMDEX V2 (0,7 M€ en AE) - pour évoluer vers une nouvelle structure afin de répondre aux besoins des armées et des directions et assurer la continuité de services des abonnés actuels de SIMDEX tout en répondant aux nouveaux challenges de la simulation ;
- rénovation et revalorisation du système de messagerie ACP 127 mis en œuvre au sein du MINARM (0,54 M€ en AE) pour poursuivre la revalorisation du système et lui permettre de perdurer jusqu'en 2023.

En complément des projets nouveaux, la DIRISI a donné la priorité au financement des réseaux de transport et des abonnements afférant pour accroître les débits, en limitant les ressources dédiées pour les réseaux locaux, par des mesures d'économies tant pour les besoins nouveaux réseaux qu'au titre de la rénovation et remise à niveau des dessertes des *datacenters*.

OB « délivrer SIC »

L'OB « délivrer SIC » (39,87 M€ en AE et 37,64 M€ en CP) est stable et est essentiellement dédiée au financement de l'accord-cadre Microsoft (5,69 M€ en AE et CP), au renouvellement par tranche du parc bureautique du ministère des armées, en métropole et hors métropole (26,55 M€ en AE et CP), afin d'éviter l'obsolescence technique du matériel, au développement du système d'information métier de la DIRISI concourant au dialogue avec les grands comptes bénéficiaires de l'opérateur, ainsi qu'à l'équipement de niveau opératif (mis en œuvre dans un cadre interarmées).

Cette OB permet également la réalisation du plan d'investissement outre-mer SIC (PIOM), qui comprend le segment SIC infrastructure de télécommunication d'usage général, les courants faibles, le renouvellement des éléments actifs de réseau (EAR), le maintien en état de fonctionnement des systèmes d'information opérationnel, des faisceaux hertziens, de l'évolution du système radio RAMSIN pour les évacuations des ressortissants de toutes les forces de souveraineté (5 zones) et les forces de présences (5 zones).

OB « exploiter »

L'OB « exploiter » (16,04 M€ en AE et 12,25 M€ en CP), en baisse de 4 % en AE, supporte les dépenses de fournitures de services en métropole, outre-mer et en opérations comme le raccordement au réseau Internet (4,13 M€) dont l'ISPT (internet sur poste de travail), l'ensemble des projets de l'Intranet sensible de la Défense (Intradef, Intraced). Elle inclut également :

- les servitudes et gestion des fréquences ;
- les SI internes à la DIRISI ;
- des prestations d'assistance d'exploitation et au développement au profit du centre national de mise en œuvre des systèmes d'information (CNMO) et des centres de service.

La baisse significative de 43% en CP est davantage liée à un niveau important de CP en 2020 pour régler une partie du reste à payer.

OB « soutenir »

L'OB « soutenir » (6,25 M€ en AE et 5.50 M€ en CP) est stable et finance le projet COBALT visant à une combinaison optimale de la bureautique, de l'assistance aux usagers, de la logistique et de la télé-administration qui comporte deux postes de dépense :

- le service logistique COBALT dont la livraison et l'installation du poste de travail ainsi que la réforme du matériel bureautique ;
- les dépenses d'achats et d'entretien des matériels de manutention logistique ;
- MCO du logiciel G-Stock.

La baisse de 12% en CP s'explique par une prévision d'engagements tardifs sur certains besoins.

FdC - AdP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EAC	Exploiter	15 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)**1. Description**

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	53 678 451	52 625 932
Total		53 678 451	52 625 932

3. Commentaires

La ressource dédiée à cette OS (53,68 M€ en AE et 52,63 M€ en CP) est en augmentation de l'ordre de 20 %.

L'opération budgétaire « EPM des SIC » porte sur 4 domaines :

- le démantèlement des pylônes et l'élimination des déchets ;
- le maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques, des réseaux locaux et des serveurs comprenant notamment du matériel de chiffrement et des articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information ;
- le maintien en condition opérationnelle des systèmes de communication (dont DESCARTES) ;
- l'approvisionnement, le stockage et l'entreposage du matériel nécessaire au soutien.

L'augmentation est due essentiellement aux :

- systèmes de chiffrement « ECHINOPS » (0,85 M€ en AE et CP) ;
- systèmes de chiffrement « CRYPSIS » (2,6 M€ en AE et CP) ;
- MCO DESCARTES ISR (2 M€ en AE et CP) ;
- MCO des terminaux téléphoniques par contrat « SYMPHONIE » (1 M€ en AE et CP) ;
- MCO DESCARTES composante ATM (1M€ en AE et CP) ;
- MCO de composantes de centres d'hébergement de données (HELISS-NG, IRIS, PISARO, SIMDIS) (1,5 M€ en AE et CP) ;
- études et adaptations pylônes dans le cadre de DESCARTES (0,75 M€ en AE et CP).

Sous-action

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action « infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de 4 échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;
- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;

- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Après le déploiement sur deux sites en 2020, le système d'information SIPS (système intégré de protection de site) sera généralisé en 2021 au sein d'entités de la DIRISI afin de présenter au responsable une situation tactique de la sécurité du site.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2021 verra la poursuite du déploiement du SIPS et la réalisation des infrastructures accueil SIC.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructure opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
Niveau	Description	AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	7 057 956	8 502 833
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	5 688 179	3 993 378
Total		12 746 135	12 496 211

3. Commentaires

La dotation 2021 est stable par rapport à l'an passé mais traduit à la fois une baisse sur l'OB « réalisation des infrastructures des bases de défense » et un transfert entrant sur l'OB « préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » dans la continuité du redéploiement des crédits infrastructures du programme vers les armées, directions et services du programme 178 opérés en 2020.

Un transfert de crédits du BOP soutien des forces vers le BOP DIRISI a été fait au budget 2021 afin de financer les opérations immobilières au bénéfice des entités de l'opérateur DIRISI.

OB « Réalisation des infrastructures des bases de défense »

Cette OB (5,69 M€ en AE) est en très nette baisse (- 56 %) en raison d'une évolution calendaire du déploiement du SIPS, système d'information local qui permet de fusionner et de présenter de manière ergonomique les moyens de surveillance et de contrôle du site concerné.

En effet, les déploiements 2021 ne pourront débuter au mieux qu'au printemps en raison du temps de contractualisation des marchés et se poursuivront jusqu'en 2025.

En revanche, les CP sont en forte augmentation (+ 53 %) mais ils ne sont que le reflet d'une ressource faible en 2020 et de la prise en compte des engagements 2020 tardifs.

OB « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et renseignement »

L'activité Infrastructure des SIC est destinée à financer les opérations immobilières au bénéfice de la DIRISI.

Ces investissements portent sur l'adaptation capacitaire, la sécurité protection et la transformation de la DIRISI.

Ainsi 2021, verra la poursuite des travaux :

- au profit de la composante hébergement informatique (réalisation du datacenter auxiliaire à Lille Kléber, fiabilisation des datacenters de Creil et de Maisons-Laffitte) ;
- de mise à hauteur de la sécurité protection de ses points d'importance vitale ainsi que des locaux techniques de la composante transport et desserte (réseaux sécurisés, réseaux résilients (nationaux et outre-mer)) ;
- des opérations immobilières relatives au stationnement de ses formations dans les bases de défense (schéma directeur immobilier et dans le cadre de la transformation de la DIRISI).

ACTION 11,0 %

02 – Préparation des forces terrestres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 095 626 017	2 095 626 017	6 000 000
Crédits de paiement	0	1 537 852 716	1 537 852 716	6 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Au regard du retour marqué de la force militaire comme mode de règlement des conflits, selon des formes connues, directes et assumées, le retour d'un conflit majeur est désormais une hypothèse crédible. Mais l'usage de la force se fait également selon des modes d'action nouveaux et imprévisibles, privilégiant l'intimidation et la manipulation, dans une forme de guerre nouvelle, indiscernable et non revendiquée, pour obtenir par le fait accompli des gains stratégiques. Par ailleurs, l'évolution du contexte stratégique est marqué une incertitude grandissante, dont la pandémie COVID n'est qu'une des manifestations.

Aussi, les forces terrestres doivent-elles se préparer à vaincre un adversaire symétrique et à être capables d'agir dans l'ensemble des champs de confrontation, y compris les champs immatériels.

Ce contexte justifie les priorités accordées par l'armée de terre, qui maintient un haut niveau d'engagement en opérations extérieures et sur le territoire national, à la préparation opérationnelle et au renforcement de ses capacités dans tous les champs de la confrontation. Cet effort se traduira notamment dans la préparation opérationnelle qui sera dimensionnée pour répondre à un engagement majeur, en élevant le standard opérationnel des unités et en recherchant une capacité d'engagement immédiat. Naturellement, une attention particulière sera portée au recrutement et à la formation des hommes et des femmes, qui constituent la force vive de l'armée de terre, afin de pouvoir faire face aux défis de la haute intensité.

Par ailleurs, la dynamique de modernisation de l'armée de terre, portée notamment par l'arrivée du système SCORPION, s'accompagnera de la poursuite de la transformation du MCO, qui vise à accroître la disponibilité des matériels dédiés à l'entraînement des équipages. L'armée de terre s'engagera de plus dans un vaste chantier de simplification de son fonctionnement, tout en poursuivant ses actions en faveur de la transformation numérique et du développement de l'innovation.

Enfin, il faut mentionner que la crise sanitaire survenue en 2020 a engendré des perturbations pour l'armée de terre (retards de recrutements, de formation, etc, ...) liée au ralentissement de l'activité générale du pays : elle est mobilisée pour les résorber au plus vite.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 816 900 662	1 326 371 859
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 816 900 662	1 326 371 859
Dépenses d'investissement	274 025 355	206 780 857
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	274 025 355	206 780 857
Dépenses d'intervention	4 700 000	4 700 000
Transferts aux autres collectivités	4 700 000	4 700 000
Total	2 095 626 017	1 537 852 716

Sous-action

02.01 – Commandement et activités des forces terrestres

a. Besoins opérationnels

Dans le domaine de la préparation des forces, le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) est responsable de l'instruction et de l'entraînement des forces aéroterrestres. A ce titre, il soumet au chef d'état-major des armées (CEMA) les concepts et doctrines d'emploi de son périmètre et rend compte de l'aptitude opérationnelle des forces. Enfin, il propose les plans de mobilisation du personnel et du matériel.

b. Unités concernées

Cette sous-action regroupe l'état-major de l'armée de terre et les unités de la force opérationnelle terrestre (FOT - 77 000 hommes). Son format et son périmètre répondent au modèle d'armée « Au contact » initié en 2015 et mis en œuvre à compter de l'été 2016.

Ce modèle repose sur la capacité des forces terrestres à intervenir sur les théâtres d'opérations extérieures et sur le territoire national. Il se traduit par des forces organisées autour de :

- un état major de commandement des forces terrestres (CFT) ;
- un état major multirôle, certifié par l'OTAN, de niveau commandement de théâtre interarmées, pour la préparation opérationnelle interarmées et interalliés (corps de réaction rapide - France / CRR-Fr) ;
- un état major de niveau corps d'armée regroupant des contingents de cinq pays européens et de cinq pays associés (corps de réaction rapide européen / Eurocorps) ;
- trois commandements divisionnaires autonomes pour le territoire national (COM TN), les forces spéciales Terre (COM FST) et l'aviation légère de l'armée de Terre (COM ALAT) ;
- une force interarmes SCORPION composée de deux divisions, comprenant la brigade francoallemande ;
- un commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (COM E2CIA), de niveau divisionnaire, regroupant les centres d'entraînement spécialisés, la force d'expertise du combat SCORPION (FECS), ainsi que cinq organismes de formation (les écoles de l'infanterie, de la cavalerie, du génie et de l'artillerie, ainsi que le centre interarmées de défense NRBC) ;
- quatre commandements spécialisés de niveau divisionnaire, pour le renseignement (COMRENS), les systèmes d'information et de communication des forces (COMSIC), la logistique des forces (COMLOG) et la maintenance des forces (COMMF), regroupant les moyens et expertises de chaque domaine pour mieux les connecter à l'interarmes comme à l'interarmées ;
- un étatmajor spécialisé outremer et étranger (EMSOME) pour le suivi et la coordination de l'emploi des unités de présence et de souveraineté, et pour l'action de l'armée de terre au titre du partenariat militaire opérationnel (PMO).

Les commandements de niveau divisionnaire regroupent les moyens de commandement, de combat et de formation constituant les capacités de l'armée de terre.

c. Activités principales prévues en 2021

Conformément à son contrat opérationnel, l'armée de terre poursuivra les objectifs suivants dans le domaine de la préparation opérationnelle, tout en menant en parallèle la transformation capacitaire SCORPION :

- optimisation de l'emploi des capacités de préparation opérationnelle, en métropole, en outremer et à l'étranger (au travers des bases de préparation opérationnelle interarmes) ;
- accroissement de la qualité des activités de préparation opérationnelle, en s'appuyant sur une plus grande disponibilité des parcs majeurs ;
- positionnement de l'entraînement sur le haut du spectre, pour faire face aux menaces émergentes et répondre à l'ambition d'une armée de terre de premier plan ;
- maintien d'un volume global de jours de préparation opérationnelle (JPO) identique à celui de 2019, soit 81 JPO (stabilité sur 2019 – 2021, puis progression sur 2022 – 2025) ;
- renforcement des partenariats internationaux majeurs (OTAN, EtatsUnis, Royaume-Uni, Allemagne), incluant la préparation des prises d'alertes au profit de l'OTAN (*NATO Response Force (NRF) 2022*) ;
- déploiement d'un premier GTIA SCORPION en opération extérieure ;
- consolidation de la capacité opérationnelle de la réserve rénovée ;
- affermissement de l'esprit guerrier par un renforcement de l'aguerrissement au combat et de la maîtrise de la haute technologie.

L'année 2021 sera également caractérisée par une réaffirmation des spécificités des brigades interarmes. Celle-ci doit permettre de gagner en efficacité dans les engagements opérationnels en clarifiant l'offre des capacités aéroterrestres propres à chacune. Elle se traduira par une différenciation progressive en matière d'équipements majeurs, de formation et d'entraînement.

Par ailleurs, les forces terrestres mettront à profit les enseignements de la crise sanitaire pour pouvoir continuer à s'entraîner sous contrainte COVID durable et résorber les retards contractés en 2020.

Les forces terrestres participeront à des exercices multinationaux (dont OTAN, UE) et nationaux à des fins d'entraînement mais aussi de certification de dispositifs d'alerte. S'y ajoute la poursuite de la mission opérationnelle LYNX en Estonie (dispositif eFP, Enhanced Forward Presence) au profit de l'OTAN aux côtés de nos deux principaux alliés européens.

Les unités prépositionnées conduiront la préparation opérationnelle générique de leurs formations et participeront aux exercices multinationaux, bilatéraux et interarmées dans leur zone respective, en océan Indien, aux Antilles, en Guyane et dans le Pacifique, sans oublier que celles déployées en Guyane ont la particularité de participer au dispositif interministériel de lutte contre l'orpaillage clandestin (opération HARPIE) ainsi qu'à la protection du centre spatial guyanais de Kourou (opération TITAN).

Sous-action

02.05 – Ressources humaines des forces terrestres

a. Besoins opérationnels

La direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) a la responsabilité de fournir, à l'armée de terre et aux autres organismes du ministère, la ressource humaine nécessaire, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, pour répondre au contrat opérationnel. Il s'agit de concilier la satisfaction des besoins des formations d'emploi et la ressource en personnel. A cet effet, la DRHAT mobilise les différents leviers dont elle dispose (le recrutement, la formation initiale du personnel militaire et le plan annuel de mutation) et qui représentent le cœur de son activité.

b. Unités concernées

Sous les ordres du général directeur, la DRHAT compte, pour mener sa mission, un service du pilotage de la performance, trois sous-directions et un pôle spécialisé :

- le service de pilotage de la performance est en charge du lien RHsolde-pensions, de la transformation numérique, du pilotage des domaines de spécialités de la gestion des ressources humaines et des métiers du soutien commun ;
- la sous-direction recrutement (SDR) programme et pilote le plan de recrutement externe annuel des officiers, sous-officiers et militaires du rang. Elle s'appuie sur les cinq groupements de recrutement et de sélection (GRS) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, comprenant 103 bureaux « terre » (dont 6 stationnés outremer) et des centres d'information et de recrutement des armées (CIRFA). La SDR est également chargée des concours de promotion interne ;
- il est à noter que le recrutement au profit de la légion étrangère est assuré par le bureau de gestion du personnel non officier de la direction des ressources humaines de la légion étrangère, le groupement de recrutement de la légion étrangère (GRLE) et les six postes d'information de la légion étrangère ;
- la sous-direction gestion arrête le plan annuel de mutation (PAM), déterminant physique de la mobilité des personnels militaires dans une logique métier ;
- la sous-direction des études et de la politique assure les analyses prospectives et le pilotage budgétaire ;
- enfin, regroupées au sein du département RHformation, les écoles de formation initiale (écoles de Saint-Cyr Coëtquidan pour les officiers et école nationale des sous-officiers d'active à Saint-Maixent pour les sous-officiers), ainsi que quatre des six lycées militaires de la Défense.

c. Activités principales prévues en 2021

La consolidation de la force opérationnelle terrestre à 77 000 hommes implique pour l'année à venir :

- la poursuite d'une manœuvre soutenue de recrutements externes (16 600 candidats et potentiellement jusqu'à 17 000) assurant le maintien des effectifs et permettant de rattraper le retard pris en 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- la densification de la formation nécessaire à l'absorption des flux élevés de recrutement de 2020 à 2026, et notamment celle des spécialistes des filières déficitaires, afin d'assurer la montée en compétence, enjeu majeur de l'armée de terre sur cette période. Cela se traduit concrètement par la poursuite de la montée en puissance du centre technique de l'armée de terre (CETAT), avec l'ouverture de la dernière classe de 15 élèves (mention complémentaire systèmes) pour la filière des maintenanciers aéronautiques et la création d'une filière de formation des maintenanciers mobilité terrestre à compter de septembre 2021 (2 classes de 15 élèves) ;
- l'élargissement de l'offre de formation des lycées militaires au titre de l'aide au recrutement. Après la création de deux BTS « systèmes numériques – électronique » et « communication » au sein des lycées militaires d'Aix et de Saint-Cyr l'Ecole, un Bac professionnel « systèmes numériques option réseaux informatiques et systèmes de communication » (SN-RISC) est mis en place à La Réunion, au sein du régiment du service militaire adapté (RSMA) (44 élèves).

Sous-action

02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres

a. Besoins opérationnels

L'objectif est de garantir intégralement, dans une logique de stricte suffisance, les moyens en service nécessaires aux forces en vue de leur préparation à la projection et de leur engagement, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats opérationnels de l'armée de terre.

b. Unités concernées

La chaîne maintenance de l'armée de terre est articulée de la manière suivante :

- une maîtrise d'ouvrage assurée par l'état major de l'armée de terre (EMAT) ;
- des maîtrises d'ouvrage déléguées (MOAd) assurées par les services de soutien suivants :
 - le service de soutien de la flotte (SSF) pour le MCO des matériels nautiques et de plongée ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) pour le MCO des matériels aéronautiques ;
- la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) pour le MCO des matériels terrestres ;
- des maîtrises d'œuvre industrielles, dont certaines sont étatiques :
 - le service de maintenance industrielle terrestre (SMITer) pour le milieu terrestre ;
 - les bases navales pour le milieu nautique en outre-mer ;
 - le service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour le milieu aéroterrestre ;
- des maîtrises d'œuvre opérationnelles :
 - le commandement de la maintenance des forces (COM MF) avec les régiments du matériel et les sections de maintenance des forces ;
 - le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT) avec les régiments d'hélicoptères, le détachement avions, le régiment de soutien (9^e RSAM) et l'école de l'ALAT (EALAT) pour les hélicoptères et avions, ainsi que, pour les drones, le 61^e régiment d'artillerie et l'ensemble des unités les mettant en œuvre.

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Les principaux parcs de matériels terrestres sont les suivants :

Matériels majeurs soutenus	Parc en service en 2021 (fin d'année)[CPL1]	Age moyen (ans) du parc en service au 1er janvier 2021
Leclerc*	222*	18
AMX 10 RCR	247	35
Canon TRF1	12	28
Canon AuF1	32	34
Canon CAESAR	76	10
VBCI	628	9
VAB	2651	35

* Hors DCL et MARS

Les matériels majeurs soutenus par les organismes de maintenance des matériels aéroterrestres seront les suivants en 2021 :

Matériels majeurs soutenus	Parc en service en 2021 (fin d'année)	Age moyen (ans) du parc en service au 1er janvier 2021
Hélicoptères		
Fennec	18	26
Gazelle	86	35
Tigre	68	8
Cougar	24	29
Puma	38	45
Caracal	8	15
NH90	47	4
<i>Total du parc hélicoptères</i>	297	23
Avions		
PC6	5	28
TBM 700	8	23
<i>Total du parc avions</i>	13	24

Le retour d'expérience de l'armée de terre de la crise de la COVID-19 a mis en exergue la nécessité de faire un effort particulier pour accroître, d'une part sa résilience par la constitution de stocks de pièces de rechange, et d'autre part son autonomie stratégique, par l'acquisition de lots de déploiement.

Sous-action**02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action correspond aux objectifs suivants :

- acquérir des munitions dans le cadre de la gestion des stocks ;
- acquérir des équipements de cohérence opérationnels en petites séries, des équipements techniques, de l'outillage, des moyens de stockage et d'instrumentation ;
- assurer la fonction « accueil, filtrage, gardiennage (AFG) » des différentes emprises de l'armée de Terre, fonction transférée aux armées depuis 2019 ;
- à partir de 2021, assurer le soutien et la mise en œuvre de la politique interarmées du sport.

b. Unités concernées

Il s'agit d'organismes chargés de l'acquisition des équipements d'accompagnement et de cohérence (EAC) au profit de l'armée de terre, ainsi que les organismes ne pouvant être rattachés aux autres sous-actions de soutien, notamment :

- la section technique de l'armée de terre (STAT) ;
- le groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT) ;
- le centre national des sports de la défense (CNSD), organisme à vocation interarmées qui est transféré en 2021 au sein de l'armée de terre.

c. Activités principales des forces prévues en 2021

A l'instar des années précédentes, les acquisitions d'équipements de préparation opérationnelle se poursuivent selon un plan d'équipement piloté par l'état-major de l'armée de terre. Ces investissements permettront d'optimiser le temps consacré à l'instruction et à l'entraînement et de garantir les mêmes conditions d'entraînement aux troupes terrestres (véhicules, armement de petit calibre, munitions, simulation, etc.).

Le transfert du CNSD au sein de l'armée de terre s'accompagne de celui de la gestion du partenariat public-privé (PPP) contractualisée avec la société Quartier Sport Défense qui englobe les travaux de réhabilitation et l'exploitation du CNSD (quartier Guynemer abritant l'école interarmées du sport), ainsi que celui de la mise en œuvre de la politique « sport 2025 ».

Sous-action**02.11 – Infrastructures terrestres****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action a pour vocation de réaliser les infrastructures spécifiques à l'armée de terre concourant à la préparation opérationnelle. Elle recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de terre.

b. Unités concernées

Cette politique est mise en œuvre par une chaîne infrastructure pilotée par l'EMAT qui s'appuie au niveau zonal sur les divisions terre des états-majors de zone de défense et sécurité (EMZDS). Celles-ci font remonter les besoins cohérents exprimés par l'ensemble des formations administratives de l'armée de terre. La maîtrise d'ouvrage reste, par ailleurs, déléguée au service d'infrastructure de la défense (SID).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

En 2021, les ressources dédiées permettront de :

- réaliser et entretenir les infrastructures de préparation opérationnelle (IPO) de l'armée de terre dans l'ensemble de ses formations, sur ses espaces collectifs d'instruction (ECI) et ses espaces d'entraînement de niveau 1, 2 et 3 ;
- réaliser et entretenir les infrastructures de commandement et d'instruction spécifiques de l'armée de terre, y compris celles concourant à la préparation de l'avenir (Battle Lab Terre) ;
- réaliser et entretenir les infrastructures d'accueil, de stockage, de mise en œuvre et de maintien en condition des matériels en dotation dans l'armée de terre, hors programmes d'infrastructure majeurs relevant du P146 (SCORPION, hélicoptère nouvelle génération) ;
- finaliser la montée en puissance de la force opérationnelle terrestre ;
- réaliser et entretenir les infrastructures participant à la fonction « défense sécurité » des formations et emprises de l'armée de terre ;
- réaliser certaines opérations de maintien en condition des infrastructures de l'armée de terre ;
- réaliser les opérations de mise aux normes des infrastructures métiers de l'armée de terre.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'OS AOP regroupe les crédits dédiés au financement des activités d'entraînement, de préparation opérationnelle (PO) et de formation des forces terrestres, en particulier :

- les activités coordonnées (grands exercices) ;
- les activités de mise en condition finale (MCF) avant projection ;
- les activités de préparation opérationnelle métier (POM) et interarmes (POIA) ;
- la formation initiale ;
- la formation de spécialité ;
- le sport militaire, dont la reconstruction et la réinsertion par le sport des blessés, ainsi que la filière équestre.

De même, elle porte toutes les dépenses dédiées aux missions intérieures (MISSINT), à l'environnement de la préparation opérationnelle et aux activités de prestations et astreintes.

L'OS FAS regroupe l'ensemble des crédits liés au fonctionnement de l'armée de terre hors administration générale et soutien commun (AGSC). Ces crédits sont répartis pour l'essentiel en quatre catégories principales :

- les dépenses liées au recrutement, à la formation et à l'instruction du personnel militaire de l'armée de terre au sein ou à l'extérieur du ministère des armées ;
- les dépenses relatives à la mobilité du personnel ;
- les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation et à l'exploitation du CNSD ;
- les dépenses relatives à l'externalisation de prestations d'AFG de certaines emprises.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1	OB	Prévisions de crédits 2021	Unité d'œuvre	Volume	Ratio
------	----	----------------------------	---------------	--------	-------

r OS						(en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	128 145 547	125 379 057	-	-	ND
	Alimentation	-	-	nombre de repas	-	ND
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	28 235 466	28 235 466	-	-	ND
	Carburéacteur	21 116 189	21 116 189	-	-	ND
	Déplacements et transports	12 945 451	12 945 451	nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		190 442 653	187 676 163			
FAS	Mobilité personnels	48 895 882	47 406 407	Nombre de mutation avec changement de résidence	13 359	3 549
	Prestations intellectuelles	1 348 792	1 941 740	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	-	ND
	Subventions et transferts	4 700 000	4 700 000	nombre d'organisme	13	361 538
	Communication et relations publiques	4 109 199	4 141 722	-	-	ND
	Fonctionnement courant	30 269 753	29 762 511	Effectifs soutenus	121 075	246
	Soutien des ressources humaines	36 968 078	35 129 683	effectif militaire	121 075	290
Sous-total FAS		126 291 704	123 082 063			
Total Agrégat fonctionnement		316 734 357	310 758 226			

Les crédits de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 316,7 M€ en AE et 310,8 M€ en CP, soit une hausse de plus de 9 % par rapport à 2020. Cette évolution découle principalement du transfert des crédits liés au rattachement du CNSD et du pôle interarmées des munitions (PIAM) à l'armée de terre, ainsi que, dans une moindre mesure, d'un effort fait au profit du recrutement.

3. Commentaires

OS AOP

OB « activités et entraînement des forces »

Cette OB représente 67 % de l'OS et affiche une variation de 5 % (+5,9 M€ en AE et +5,3 M€ en CP) par rapport à 2020. L'essentiel de l'augmentation (5,7 M€) est lié aux transferts à l'armée de terre du CNSD et du pôle interarmées des munitions (PIAM) sous la forme d'organismes à vocation interarmées. Par ailleurs, cette OB a bénéficié d'une redotation de 2 M€ pour financer les grands exercices (en particulier WARFIGHTER 21), atténuée par un transfert de 2,2 M€ vers l'OS FAS au titre de marchés accueil, filtrage et gardiennage (AFG) et d'énergie, imputés jusqu'alors en AOP.

OB « déplacement et transports »

Cette OB reste stable par rapport à 2020 et regroupe trois types de dépenses :

- les frais de déplacement du personnel civil affecté à l'état-major de l'armée de terre et dans les unités de la FOT ;
- les frais de déplacement liés à la convocation des réservistes ;
- le coût des transports terrestres interarmées (TTIA), incluant la location des vecteurs routiers.

Carburants opérationnels

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés et de l'évaluation des volumes de carburant nécessaires pour assurer le niveau d'activité prévisionnel.

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Gazole	19 559	1 327	25 954 793
Carburéacteur terrestre	6 683	1 074	7 177 542

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Carburacteur (F-34)	25 297	551	13 938 647
Divers (Huiles, graisses et autres)	ND	ND	2 280 673

Le niveau de ressources est en baisse de 8,6 % par rapport à 2020, en raison de l'effet prix dû à la crise mondiale (diminution du cours du pétrole). Ce niveau est cohérent avec le volume prévisionnel d'activité.

OS FASOB « mobilité des personnels »

Cette OB finance les changements de résidence pour raisons de service du personnel militaire et civil, les concessions de passage gratuit accordées aux familles rejoignant les militaires affectés outre-mer et à l'étranger, ainsi qu'au personnel ultramarin bénéficiaire d'un congé bonifié. D'un montant de 48,9 M€ en AE, cette OB affiche une hausse de 4% par rapport à 2020 (+1,8 M€) en raison d'une augmentation des mutations outre-mer et à l'étranger (OME) de 11% (+340 mutations).

OB « subventions et transferts »

Ces crédits correspondent aux quotes-parts de la France dans les budgets des états-majors multinationaux, au sein desquels servent des militaires de l'armée de Terre : état-major du Corps Européen, centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE, états-majors de la Nato Force Structure, centres d'excellence de l'OTAN.

Ces subventions sont stables par rapport à 2020.

OB « communication et relations publiques »

Les crédits de communication des organismes et unités, participent au rayonnement et à l'attractivité de l'armée de Terre, en réalisant des actions événementielles et des opérations de communication. Ces dernières représentent la part la plus importante des crédits et concernent le service d'information et de relations publiques de l'armée de Terre (SIRPAT). Le montant augmente de 13% en AE (+0,5 M€) et de 16% en CP (+0,5 M€) par rapport à 2020, du fait principalement du rattachement du CNSD qui participe à l'organisation de manifestations de portée nationale ou internationale.

OB « fonctionnement courant »

Ces crédits sont destinés notamment au financement des dépenses de condition du personnel (CONDIPERS) et au financement du soutien de la section technique de l'armée de terre (STAT). Ces deux types de dépenses sont stables par rapport à 2020. En revanche, le périmètre de l'OB évolue significativement en raison de plusieurs transferts :

- le CNSD en provenance de l'action 5 Logistique et soutien des armées (+13,5 M€) ;
- des marchés AFG et de dépenses de fluides (électricité, gaz) en provenance de l'OS AOP (+2,2 M€).

OB « soutien des ressources humaines »

Avec 37,0 M€ en AE et 35,1 M€ en CP, l'OB « soutien des ressources humaines » permet de couvrir les dépenses liées aux actions de recrutement (dont le transport des candidats à l'engagement) et de formation initiale.

L'augmentation par rapport à 2020 (+24% soit + 7,0 M€ en AE et +20% soit + 5,9 M€ en CP) est liée, pour l'essentiel, à une redotation de 6,7 M€ au titre du recrutement. En effet, les efforts entrepris depuis 2015 sont poursuivis en raison de l'effet conjugué d'une attrition plus élevée que prévue et d'une fidélisation moins importante qu'espérée. L'objectif du plan de recrutement reste donc élevé, à 16 600 candidats, et nécessite des moyens importants pour attirer, sélectionner et fidéliser.

En outre, en 2021 seront mis en œuvre un plan d'influence vers l'Enseignement Supérieur, ainsi que des marchés relatifs aux Data Science, à la production éditoriale et à l'harmonisation de l'accueil en CIRFA.

En matière de formation, la densification des offres se poursuit afin d'absorber le flux élevé de recrutement et de maintenir les compétences, particulièrement dans les spécialités déficitaires. Les nouvelles filières de maintenanciers du CETAT et le nouveau Bac professionnel à La Réunion (SN-RISC) y participent.

La DRHAT est également mandatée pour mettre en œuvre la nouvelle politique des langues de l'armée de terre. Cette évolution se traduira par l'externalisation d'une partie des actions de formation et d'évaluation actuellement réalisées en interne.

Enfin, une modification de la formation des officiers prévoit l'allongement des stages en corps de troupe (de 7 semaines à 3 mois), ainsi que de la durée de scolarité des officiers sous contrat-encadrement (de 8,5 à 11 mois).

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2021
		AE=CP
AOP	Activités & entraînement des forces	800 000
	Communication et relations publiques	
FA S	Soutien des ressources humaines	500 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Les crédits d'entretien programmé du matériel permettent d'acquérir les rechanges et les prestations nécessaires au soutien des forces terrestres. Concernant les matériels tactiques, ils couvrent principalement l'approvisionnement des stocks de rechanges, les réparations ou les prestations de service dans l'industrie privée ou étatique, les opérations de rénovation, l'acquisition des lots techniques (piles, batteries, pneumatiques, peintures) et les marchés d'élimination.

2. Aspects financiers

L'année 2021 sera marquée par :

- une inflexion à la baisse de la hausse d'activité (terrestre et aéroterrestre) prévue dans le cadre de la LPM afin de compenser les hausses contractuelles significatives du MCO. Toutefois, l'activité relative aux matériels de 4ème génération a été préservée en vue de leur projection (un groupement tactique interarmes Scorpion au 3ème trimestre 2021), et pour assurer la transformation SCORPION des unités (appropriation des nouveaux matériels) ;
- le renouvellement du marché de soutien en service (MSS 2) du char Leclerc et l'achat de rechanges pour pallier des obsolescences ;
- l'intégration du soutien des drones de contact ;
- les premiers effets des nouveaux contrats globaux pluriannuels de soutien (marchés verticalisés) des flottes Caracal, Cougar et Tigre, passés en 2019 ;
- la poursuite de la modernisation du MCO avec un effort particulier sur l'innovation et la simplification.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2021			Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE HTF	Total AE	CP			
OB	Démantèlement milieu terrestre	1 800 000	1 800 000	1 800 000	-	-	ND
OB	EPM matériel terrestre*	400 844 961	400 844 961	431 872 691	Matériels majeurs	24 000	17 995
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	3 120 754	3 120 754	3 120 754	-	-	ND
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	52 831	52 831	52 831	-	-	ND
ACT	EPM Mat. Ter : VBMR lég.	-	-	-	-	-	ND
ACT	EPM Autre matériel terrestre scorpion*	1 326 415	1 326 415	1 326 415	-	-	ND

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OB	EPM munitions terrestres	-	-	-	-	-	ND
OB	Démantèlement milieu aérien	283 088	283 088	283 088	-	-	ND
OB	EPM flottes aéroterrestres**	275 546 905	275 546 905	201 417 148	Nombre d'engins	185	1 088 741
OB	EPM munitions aériennes	-	-	-	-	-	ND
OB	EPM Milieu naval ADT	11 932 819	11 932 819	6 630 214	-	-	ND
ACT	EPM matériel terrestre : Leclerc	375 810 000	375 810 000	85 821 735	Nombre d'engins	222	386 584
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	90 000 000	90 000 000	90 000 000	Nombre d'engins	49	1 836 735
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	250 000 000	250 000 000	120 000 000	Nombre d'engins	68	1 764 706
Total		1 410 717 773	1 410 717 773	942 324 876			

* Hors Leclerc

** Hors NH90, TIGRE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	EPM flottes aéroterrestres*	34 971 341	-	34 971 341	5 666 430	29 304 911
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	3 037 604	-	3 037 604	875 911	2 161 693
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	22 641 231	-	22 641 231	1 990 681	20 650 550

3. Commentaires

L'OS EPM (1 410,72 M€ en AE et 942,32 M€ en CP) affiche une baisse de 28 % en AE et une augmentation de 4 % en CP. Ce niveau de ressources en CP concrétise la volonté de poursuivre le renouvellement et la modernisation des capacités opérationnelles des armées lancées dès la première annuité de la LPM 2019-2025.

La baisse en AE est cohérente avec les moindres besoins d'engagement nouveaux du fait de la passation de marchés pluriannuels importants en 2019 et 2020, notamment pour l'EPM aéroterrestre (-42%) qui avait bénéficié de dotations exceptionnelles en LFI 2019 et 2020 pour la contractualisation des marchés verticalisés FENNEC-Terre, Cougar-Caracal, et TIGRE.

EPM des matériels aéroterrestres

La DMAé va poursuivre la démarche de verticalisation entamée en 2019. En 2021, elle prévoit notamment de passer les principaux marchés pluriannuels suivants :

- 2^{ème} étape de la verticalisation du soutien du TIGRE, telle que prévue en 2019, avec notamment l'extension de la commande d'heures de vol au-delà du forfait initial de 20 000 heures ;
- contrat Cougar-Caracal : complément, tel que prévu initialement, pour couvrir la totalité de l'activité sur la période 2019-2025 ;
- marché TBM 700.

S'agissant des plans annuels de réparation (PAR) du service industriel de l'aéronautique (SIAé) sur tranches fonctionnelles (TF), aucune affectation nouvelle n'est prévue en 2021. Les AE affectées lors des exercices précédents seront engagées progressivement afin de financer les prestations pour lesquelles elles étaient prévues et éteindre progressivement ces TF.

EPM des matériels terrestres

La modernisation du MCO-T se poursuit autour des deux enjeux majeurs suivants :

- la transition capacitaire des forces, avec l'arrivée d'équipements SCORPION (Griffon, Jaguar). Elle s'accompagne du développement de nouvelles compétences de maintenance pour le soutien des matériels de 4ème génération, sans négliger le maintien dans la durée des compétences sur les parcs en service ;
- la transformation numérique. Elle vise, par une maîtrise de la donnée, une amélioration des processus, une meilleure programmation du besoin en ressources, une plus grande précision comptable ainsi qu'une simplification des actes administratifs, logistiques ou de maintenance.

En 2021, la SIMMT prévoit notamment de passer les principaux marchés pluriannuels suivants :

- marché de soutien service LECLERC (MSS2 XL). Initialement prévu en 2020, le processus de contractualisation n'aboutira qu'en 2021 ;
- MSS VHM (véhicule haute mobilité) ;
- achat de rechanges et services (ARES).

EPM des matériels nautiques et de plongée :

L'augmentation des ressources en AE (+7 M€) est liée principalement à la mise en place d'un marché pluriannuel (sur 6 ans) pour le soutien des propulseurs sous-marin.

FdC - AdP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Ces ressources proviennent :

- du produit des cessions de biens mobiliers ;
- du reversement par les entreprises d'une fraction de la taxe d'apprentissage, pour concourir à des actions de formations technologiques et professionnelles.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les équipements d'accompagnement et de cohérence regroupent :

- les acquisitions de munitions destinées à la préparation opérationnelle des forces terrestres (petits calibres et mortiers), de munitions spécifiques pour les forces spéciales, etc. ;
- le financement des besoins du domaine « système d'information et de commandement », dans les cinq fonctions suivantes : l'appui électronique, la simulation, les équipements des unités spécifiques du domaine des SIC, les infrastructures de commandement (acquisition de containers d'appui au commandement) et la transformation numérique ;
- les acquisitions d'équipements divers :
 - matériels de sport et audiovisuel nécessaires à l'entraînement et à la formation ;
 - matériels nautiques ;
 - infrastructures déployables en opérations extérieures (préfabriqués et matériels de production d'énergie) ;
 - matériels du génie (engins de travaux publics, équipements des camps) et de manutention ;
 - plan d'équipement des unités : accompagnement des activités de préparation opérationnelle des unités ;
 - équipements des forces spéciales : armement petit calibre, optronique, postes radio, altimètres, etc ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- véhicules spécialisés de la gamme commerciale : véhicules incendie, cynotechniques, véhicules des centres IEC et des forces spécialisées ;
- outillage destiné à la maintenance des parcs blindés et à roues ;
- projets d'innovation et expérimentations associées (*Battle Lab Terre*) ;
- les expérimentations et évaluations de la STAT ;
- les investissements au profit de la préparation opérationnelle dans les domaines de la simulation et de la ciblerie des champs de tir.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OP	EAC-AFAT	235 918 593	216 979 013
OP	EAC-Soutien	-	-
Total		235 918 593	216 979 013

Pas d'affectation sur TF en 2021.

3. Commentaires

La baisse apparente de ressources en AE par rapport au PLF 2020 (-13%, soit -34,3 M€) doit être relativisée en raison d'importantes commandes pluriannuelles de munitions contractualisées en 2020.

Les ressources en CP sont en hausse de 4% (+8,3 M€) par rapport à 2020. Cette évolution correspond d'une part à une nouvelle redotation de 2 M€ des EAC à partir des crédits d'EPM au titre de la transformation numérique (TNUM), et traduit d'autre part l'accroissement des dépenses de SIC (dont le projet CNUMTACT) et de TNUM avec d'importants besoins de paiement sur 2021-2022.

FdC - AdP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EAC-AFAT	700 000
EAC-Soutien	-
Total	700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Les dépenses d'infrastructure sont réparties entre cinq opérations budgétaires :

- assurer la préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement ;
- assurer la préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire (opérations d'infrastructure non reliées aux hélicoptères de nouvelle génération TIGRE, CAIMAN et HIL) ;
- assurer la préparation opérationnelle du milieu terrestre ;
- maintenir et soutenir les sites ;
- réaliser les infrastructures des bases de défense ;
- réaliser les autres opérations d'adaptation infra terrestres.

Ces crédits correspondent aux besoins d'infrastructures de préparation opérationnelle, hors opérations transférées au P146 (notamment SCORPION et hélicoptères nouvelle génération).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	5 295 000	833 682
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	765 000	240 488
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	65 160 902	32 590 536
OB	Maintien et soutien des sites	2 366 000	1 004 190
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	400 174
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	58 668 392	32 721 531
Total		132 255 294	67 790 601

Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	2 717 238	40 144 072	42 861 310	26 665 392	16 195 912
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	5 402 399	16 127 392	21 529 791	4 700 000	16 829 791

La ressource de l'OS INFRA s'établit à 132,26 M€ en AE et de 67,79 M€ en CP. L'augmentation significative en AE par rapport à 2020 (+ 65 M€) s'explique par une trajectoire LPM à la hausse et qui se poursuit les années suivantes (dont + 58 M€ de CP sur 2022-2023). Cette hausse est liée essentiellement aux opérations majeures suivantes :

- le programme d'investissement « adaptation des espaces d'entraînement de niveau 2 et 3 » (PI AEEN 23) sur l'OB « préparation opérationnelle du milieu terrestre » [ACAAE5] ;
- l'aménagement des sites pour la poursuite de l'installation de la 13^e DBLE (division blindée de la légion étrangère) sur le plateau du Larzac et du 5^e RD (régiment de dragon) à Maillyle-Camp dans le cadre de la montée en puissance de la FOT, sur l'OB « réalisation autres opérations adaptation infra terrestres ».

Les principales opérations nouvelles prévus par le SID en 2021 sont les suivantes :

- le traitement des eaux pluviales sur le plateau du Larzac au profit de la 13^e DBLE ;
- la mise en service d'une aire de lavage au profit du 5^e RD à Mailly ;
- la Zone d'équipement/déséquipement (ZED) de Sissonne et le point de restauration de Canjuers dans le cadre du PI AEEN2-3.

SYNTHESE ACTION 2

TBF1t OS	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	190,44	-	-	-	190,44	187,68	-	-	-	187,68
FAS	121,59	-	4,70	-	126,29	118,38	-	4,70	-	123,08
EPM	1 410,72	-	-	-	1 410,72	942,32	-	-	-	942,32
EAC	94,15	141,77	-	-	235,92	77,99	138,99	-	-	216,98
INFRA	-	132,26	-	-	132,26	-	67,79	-	-	67,79
Total	1 816,90	274,03	4,70	-	2 095,63	1 326,37	206,78	4,70	-	1 537,85

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 OS	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
AOP	26,59			19,15	7,44	-	-	-	26,59
		196,35		175,20	20,61	0,44	0,10	-	196,35
			191,24	-	160,42	30,79	0,03	-	191,24
FAS	101,52			22,75	1,82	6,74	2,44	67,76	101,52
		122,77		99,40	22,09	0,49	0,79	-	122,77
			126,79	-	99,67	25,98	1,14	-	126,79
EPM	2 254,78			745,34	539,81	434,41	298,93	236,30	2 254,78
		1 563,76		454,49	297,05	367,35	293,07	151,81	1 563,76
			1 423,25	-	109,47	379,22	373,06	561,50	1 423,25
EAC	231,30			127,95	58,29	44,79	0,27	-	231,30
		319,53		93,85	116,73	48,17	37,78	23,01	319,53
			236,62	-	42,66	99,85	52,69	41,43	236,62
INFRA	124,67	-	-	86,83	27,48	7,37	2,01	0,98	124,67
	-	81,04	-	12,07	41,30	20,91	4,32	2,44	81,04
	-	-	107,35	-	26,81	51,46	15,35	13,74	107,35
Total	2 738,87	2 283,45	2 085,25	1 837,03	1 571,65	1 517,96	1 081,96	1 098,97	7 107,57

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
EAC	-	-	-	-	-
EPM	60,65	-	60,65	8,53	52,12
INFRA	8,12	56,27	64,39	31,37	33,03
Total	68,77	56,27	125,04	39,90	85,14

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	800 000
FAS	500 000
EPM	4 000 000

EAC	700 000
Total	6 000 000

ACTION 19,9 %**03 – Préparation des forces navales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 776 310 905	3 776 310 905	15 000 000
Crédits de paiement	0	2 609 838 034	2 609 838 034	15 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 422 931 775	2 278 431 659
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 389 499 921	2 244 999 805
Subventions pour charges de service public	33 431 854	33 431 854
Dépenses d'investissement	352 133 413	330 160 658
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	352 133 413	330 160 658
Dépenses d'opérations financières	1 245 717	1 245 717
Dotations en fonds propres	1 245 717	1 245 717
Total	3 776 310 905	2 609 838 034

CONTENU DE L'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième espace mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outre-mer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites.

Le chef d'état-major de la marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Sous-action**03.01 – Commandement et activités des forces navales****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action couvre le commandement, les activités opérationnelles et l'entraînement des forces de la marine : force d'action navale, force sous-marine, aéronautique navale, force des fusiliers-marins et commandos, gendarmerie maritime et formations territoriales. Elle intègre notamment l'approvisionnement (recomplètement des stocks) des munitions et les dépenses de combustibles de navigation et de carburants aéronautiques. Le volet opérationnel comprend une partie des travaux d'innovation de la marine, qui font l'objet d'expérimentations intégrées dans la programmation des activités aéronavales.

b. Unités concernées

Les unités rattachées à cette sous-action sont les états-majors organiques, les états-majors de force et les formations qui leur sont rattachées, les états-majors des commandants de zone maritime, d'arrondissement maritime et de la marine en un lieu déterminé et les formations qui leur sont rattachées, les préfetures maritimes, la gendarmerie maritime. Elles comprennent aussi les centres de transmissions, un centre européen de surveillance maritime (conséquence de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le centre de sécurité maritime pour la corne de l'Afrique a été déplacé de Northwood, au Royaume-Uni, vers Brest), les sémaphores, et le bataillon des marins pompiers de Marseille.

Les principales composantes de la force d'action navale (FAN) sont les suivantes :

Bâtiments	Unités en parc fin 2021	Age moyen au 31/12/21 (années)***
Porte-avions	1	20
Composante frégate*	14	13
Composante guerre des mines **	14	34
Bâtiments amphibies	3	13
Bâtiment de souveraineté et de présence***	26	22,5

* 1 frégate de lutte anti-sous-marine type F70, 6 frégates type FREMM, 2 frégates de défense aérienne type Horizon, 5 frégates légères type La Fayette.

** La composante intègre les chasseurs de mines de type « Tripartite » et les bâtiments base pour plongeurs-démineurs.

***Comprend PHM, PSP, PO, BSAM, *Arago*, *Malin*, P400, PAG, POM, BSAOM et *Astrolabe*

Les unités de la force océanique stratégique et des forces sous-marines (FOST) sont principalement les 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE - moyenne d'âge 19 ans au 31/12/2021), les 4 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de type Rubis (après le retrait du service actif du SNA Rubis courant 2021) dont la moyenne d'âge sera de 31 ans au 31/12/2021, et le premier SNA de classe Barracuda, le *Suffren*, pris en charge par la marine fin 2020.

Les principales unités de l'aéronautique navale sont les bases d'aéronautique navale (BAN) et les flottilles mettant en œuvre les aéronefs suivants :

Aéronefs		Nombre de matériels en parc au 31/12/21	Age moyen au 31/12/21 (ans)***
Aéronefs embarqués	Hawkeye	3	22
	Rafale	42*	14
Patrouille maritime et surveillance maritime		35**	33
Hélicoptères de combat	Panther - Dauphin Pedro	19	27
	NH90	27	7
Hélicoptères de soutien et de service public		19	37

** Dont 22 avions de patrouille maritime ATL2.

*** Fonction des retraits de service des anciennes unités et des admissions au service actif des nouvelles.

La force des fusiliers marins et des commandos (FORFUSCO) rassemble la base des fusiliers marins et commandos de Lorient, les sept commandos marine, les deux groupements de fusiliers marins et les sept compagnies de fusiliers marins.

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Au cours de l'année 2021, les forces aéronavales assureront :

- les missions garantissant la protection des approches et la posture de dissuasion ;
- l'entraînement nécessaire au maintien des capacités à exercer le commandement d'une force maritime internationale, des qualifications opérationnelles et des savoir-faire de niveau supérieur pour l'échelon national d'urgence dans sa déclinaison navale ;
- la participation aux opérations menées dans les zones prioritaires pour la défense et la sécurité de la France (Atlantique Nord-Est et Grand Nord, Méditerranée, Océan Indien, Asie-Pacifique et Afrique) et aux éventuelles opérations inopinées ;
- la participation aux opérations ou exercices conduits dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne, ou en coopération *ad hoc*. Ces opérations concourent de façon déterminante à la préparation opérationnelle des forces. Elles s'inscrivent en soutien des partenariats stratégiques de la France. Elles contribuent également à la promotion et au soutien de l'action des industries nationales d'armement ;
- les missions relatives à la prévention et à l'entretien de la connaissance dans les zones prioritaires déjà citées ;
- les missions relatives à l'action de l'État en mer.

Sous-action**03.05 – Ressources humaines des forces navales****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action couvre les activités nécessaires au recrutement, à la formation et à la gestion du personnel.

b. Unités concernées

Les unités rattachées à cette sous-action sont la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), le service de recrutement de la marine (SRM), les écoles (dont l'École navale et le groupe des écoles du Poulmic, le pôle école méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier, le centre d'instruction naval de Brest (CIN Brest), l'école de l'aéronautique navale (EAN) et l'école des fusiliers marins), le service de psychologie de la marine (SPM) et le centre d'expertise des ressources humaines (CERH).

Un nombre important de formations est assuré en interarmées, notamment dans le domaine aéronautique. Certaines écoles relevant de la marine ont une vocation interarmées, notamment l'école des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) de Cherbourg.

c. Activités principales en 2021

Cette sous-action recouvre la formation initiale et continue, la gestion et l'administration du personnel militaire ainsi que le recrutement (campagnes de recrutement, achats d'espace publicitaire, actions de communication).

En 2021, les flux de formation prévisionnels (formation initiale et de cursus) dans les écoles de la marine sont estimés à 1 090 officiers, 2 400 officiers mariniers, 4 600 quartiers-maîtres et matelots et 620 volontaires. En y ajoutant les stages d'adaptation et qualifiants, le personnel militaire et civil des autres armées et directions de services, les stagiaires étrangers et les élèves du lycée naval, les écoles devraient atteindre en 2021 un volume de l'ordre de 1 100 000 journées de formation. Le nombre de jours de formation est en augmentation quasi-constante depuis l'étiage atteint en 2015 (965 000 journées de formation à cette date). Cette évolution traduit l'augmentation du flux de recrutement ainsi que le renforcement de la formation initiale et de certaines formations de cursus.

Sous-action**03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action couvre les activités d'entretien des équipements et des munitions complexes (missiles, torpilles, mines) mis en œuvre par les forces de la marine nationale et l'acquisition de matériels concourant à leur activité opérationnelle. Elle couvre également les opérations de démantèlement des matériels. Elle intègre un volet innovation, notamment dans le domaine de l'entretien (maintenance prédictive, fabrication additive, logiciel de gestion de stock des ateliers).

b. Unités concernées

Les unités rattachées à cette sous-action sont :

- le service de soutien de la flotte (SSF) ;
- le service logistique de la marine (SLM) ;
- la direction de la maintenance aéronautique du ministère des armées (DMAé – pour ce qui relève de la marine) ;
- les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA – pour les matériels marine) du service industriel de l'aéronautique (SIAé) ;
- la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT – pour les matériels marine) ;
- le service interarmées des munitions (SIMu – pour les matériels marine)
- les ateliers des bases navales outre-mer.

c. Activités principales en 2021

Les arrêts techniques majeurs des unités de la FAN programmés en 2021 concernent deux frégates légères furtives (refonte à mi-vie), un bâtiment de commandement et de ravitaillement, deux frégates de surveillance, deux chasseurs de mines tripartites, deux patrouilleurs de haute mer et deux patrouilleurs de service public.

Les arrêts techniques principaux des forces sous-marines concernent le SNA *Emeraude* (IEP – indisponibilité pour entretien programmé), ainsi qu'un SNLE. Par ailleurs, le *Suffren*, premier SNA de type Barracuda, effectuera sa première IE (indisponibilité pour entretien) début 2021. Enfin, selon le résultat des expertises, des travaux de réparation du SNA Perle pourraient être lancés en 2021.

Les activités de soutien de l'aéronautique navale couvrent l'entretien et la rénovation du parc des aéronefs de la marine et des matériels aéronautiques des BAN (radars, matériel de pistes, etc.). A ce titre, la démarche de contractualisation globale (verticalisation) pour chaque flotte d'aéronef se poursuivra. Cela concerne principalement les flottes Rafale (moteur), F50 et ATL2 (moteurs). Par ailleurs, en 2021, le premier contrat d'entretien des drones aériens de la marine sera mis en place.

Sous-action

03.08 – Environnement opérationnel des forces navales

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action regroupe l'alimentation au profit des personnels embarqués de la marine ainsi que diverses autres activités de soutien aux opérations, hors maintien en condition opérationnelle des équipements des forces.

b. Unités concernées

Les principales unités rattachées à cette sous-action sont :

- les bases navales en métropole et outre-mer (hors ateliers) ;
- le centre logistique de l'aéronautique navale (CeLAé) ;
- le service d'information et de relations publiques / mer (SIRPA Mer).

c. Activités principales en 2021

Les unités concernées concourent à la mise en œuvre des forces et à leur préparation. Elles assurent notamment le soutien portuaire des unités opérationnelles de la marine en métropole et outre-mer.

Sous-action

03.11 – Infrastructures maritimes

a. Besoins opérationnels

La sous-action 11 recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de la marine. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette sous-action regroupe les crédits :

- des infrastructures opérationnelles destinées à la mise en œuvre des unités de la marine, hormis les programmes d'infrastructure liés aux opérations d'armement, financés par le programme P146 ;
- de la maintenance lourde des installations opérationnelles précédentes ;
- d'un périmètre restreint d'autres installations, notamment la protection-défense des sites dont le CEMM est responsable.

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) élabore et met en œuvre la politique d'ensemble du ministère en matière immobilière. Le service d'infrastructure de la défense (SID) assure le soutien et l'adaptation de l'infrastructure et du domaine immobilier du ministère. Il met en œuvre la programmation annuelle.

b. Activités principales prévues en 2021

En 2021, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- poursuite des travaux de modernisation des réseaux électriques des bases navales de Brest et Toulon (boucles HT, postes, etc.) ;
- création de nouvelles infrastructures opérationnelles à Brest (SLAMF, etc.)
- poursuite des opérations de renforcement de la défense-sécurité des sites portuaires et des emprises aéroportuaires ;
- modernisation des installations industrialo-portuaires des ports de Brest et de Toulon et des infrastructures des bases aéronavales de Lanvéoc et de Hyères ;
- modernisation ou réhabilitation des ouvrages maritimes des bases navales et des pistes des plateformes aéroportuaires.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	119 722 734	83 317 145	ND	ND	ND
	Systèmes d'information et de commandement	5 555 074	5 555 074	ND	ND	ND
	Alimentation	14 359 776	14 359 776	Effectifs embarqués	10 832	1 326
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	5 514 765	5 514 765	Volume (m3)	ND	ND
	Carburéacteur	42 142 418	42 142 418	Volume (m3)	60 118	701
	Combustibles de navigation	48 685 000	48 685 000	Volume (tonnes)	107 000	455
	Déplacements et transports	17 047 468	17 047 468	nombre de jours de déplacement	ND	ND
Sous-total AOP		253 027 235	216 621 646			
FAS	Mobilité personnels	22 428 387	21 939 254	Nb Mutation avec chgt. résidence	6 800	3 226
	Prestations intellectuelles	1 674 647	1 674 647	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	ND	ND
	Subventions et transferts	34 274 595	34 274 595	Nombre d'organisme	1	34 274 595
	Communication et relations publiques	1 459 725	1 459 725	ND	ND	ND
	Fonctionnement courant	7 458 118	7 458 118	Effectifs soutenus	34 724	215
	Soutien des ressources humaines	36 701 338	35 806 844	Nb jours de formation	790 000	45
Sous-total FAS		103 996 810	102 613 183			
Total Agrégat fonctionnement		357 024 045	319 234 829			

Les crédits de fonctionnement pour 2021 (357,02 M€ en AE et 319,23 M€ en CP) diminuent de 27 % en AE, essentiellement au sein de l'OS AOP (voir ci-après), et restent stables en CP par rapport à 2020.

3. Commentaires

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique (253,03 M€ en AE et 216,62 M€ en CP, fonds de concours et attribution de produits exclus) présente une baisse sur les AE (-38 %).

Elle porte principalement sur l'activité « sauvegarde » au sein de l'OB « activités et entraînement des forces », et s'explique par le renouvellement en 2020 d'un marché d'affrètement de bâtiments de soutien et d'assistance métropolitain qui s'est traduit par un pic conjoncturel de consommations d'AE. La ressource en AE de l'activité « activité et entraînement : matériels et prestations spécifiques » augmente quant à elle de 400 % afin de notifier un marché pluriannuel de prestation de plastrons aériens et maritimes permettant l'entraînement des équipages, les marchés actuels arrivant à leur terme.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les aéronefs de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Elles sont conformes aux volumes physiques de carburants définis dans le cadre des travaux de programmation en fonction des objectifs d'activité. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburéacteur » ;
- l'OB « combustibles de navigation ».

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La moindre ressource sur le combustible de navigation par rapport à 2020 s'explique principalement par une hypothèse baissière du prix des carburants.

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	60 118	551	33 125 018
Carburéacteur (F-44)	15 029	600	9 017 400
Combustible de navigation *	107 000 (tonnes)	455 (€/tonne)	48 685 000
Divers (Huiles, graisses et autres)			5 514 765

- pour l'OB « soutien des ressources humaines », de la facturation de prestations de formation au profit de clients extérieurs à la défense (armées étrangères en particulier) et de la taxe d'apprentissage acquittée par certaines entreprises au profit d'écoles de la marine.

TBF1n Opérations stratégiques	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	2 800 000
	Alimentation	1 000 000
FAS	Fonctionnement courant	-
	Soutien des ressources humaines	2 000 000
Total		5 800 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description

Le périmètre de l'opération stratégique « dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	658 337 000	407 300 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	153 379 815	101 140 000
Total		811 716 815	508 440 000

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagemen t 2021	AEANE 2021
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	764 985	8 698 015	9 463 000	2 620 000	6 843 000

3. Commentaires

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'OB « EPM flotte navale » (658,34 M€ en AE et 407,30 M€ en CP) couvre en 2021 la préparation d'un arrêt technique majeur d'un SNLE et les opérations d'entretien courant des autres SNLE, avec notamment les paiements de la tranche optionnelle du marché d'entretien courant des SNLE.

L'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion » est dotée de 153,38 M€ d'AE et de 101,14 M€ de CP en 2021. La ressource en AE intègre les dernières estimations de coût des opérations du schéma directeur « infrastructures » de l'île longue et le lancement de plusieurs chantiers d'infrastructures.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	3 055 499	3 512 231
OB	EPM flotte navale *	431 066 556	639 364 548
OB	EPM Munitions navales	49 594 000	96 352 414
OB	EPM matériel terrestre	11 762 237	11 531 605
OB	Démantèlement milieu aérien	261 935	261 935
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	501 955 239	386 682 562
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	18 000 000	91 655 905
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	135 000 000	49 483 583
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	57 624 278	59 224 278
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	1 068 189 404	161 611 600
Total		2 276 509 148	1 499 680 661

* Hors FREMM et porte-avions

** Hors NH90 et RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	217 093 651	0	217 093 651	30 905 127	186 188 524

3. Commentaires

Le niveau de ressource de l'OS EPM (2 276,51 M€ en AE et 1 499,68 M€ en CP) traduit la volonté de la LPM 19-25 de régénérer durablement les capacités opérationnelles des armées.

La mise en place des marchés pluriannuels se poursuit au profit des unités de la force d'action navale et de l'aéronautique navale. Les multiples marchés transverses, principalement sur le matériel aéronaval, sont

progressivement remplacés par des contrats globaux sur une plus longue durée afin de responsabiliser les industriels, tout en leur donnant une plus grande visibilité, et en leur assignant des objectifs de performance précis assortis d'obligation de résultat. Au bilan la passation de ces marchés pluriannuels représentent 1 409,00 M€ d'AE .

L'OB « démantèlement du milieu naval » (3,06 M€ en AE et 3,51 M€ en CP) couvre les opérations de déconstruction des navires dont l'essentiel du besoin concerne la poursuite du plan d'élimination des vieilles coques.

L'OB « EPM flotte navale » (584,07 M€ en AE et 780,50 M€ en CP en englobant les crédits des activités FREMM et PA) regroupe les opérations d'entretien majeur et courant des bâtiments, les opérations de soutien transverses et le maintien en condition opérationnelle des liaisons longues distances et des stations HF (à terre et embarquées). L'absence de notification de marchés pluriannuels d'ampleur explique la diminution de la ressource en AE (-59 %) par rapport au précédent exercice.

Les activités FREMM (18,00 M€ en AE et 91,66 M€ en CP) et PA (135,00 M€ en AE et 49,48 M€ en CP) sont de même nature que l'OB « EPM flotte navale » et regroupent les opérations d'entretien propres à ces 2 types de bâtiments.

La dotation en AE pour le PA correspond à l'entretien courant du bâtiment, à la préparation des prochains arrêts techniques ainsi qu'à la prise en compte de certains travaux d'aménagement résultant du retour d'expérience de la crise sanitaire 2020.

L'OB « EPM munitions navales » (49,59 M€ en AE et 96,35 M€ en CP) porte les dépenses liées aux opérations de maintien en condition opérationnelle des missiles et torpilles de la marine ainsi que l'élimination des résidus de tir.

La baisse en AE (-81 %) est principalement due à la notification en 2020 du marché pluriannuel de remotorisation des missiles ASTER. La hausse de la ressource en CP (+67 %) est principalement due au paiement de l'annuité des contrats de remotorisation des missiles ASTER et EXOCET ainsi qu'au MCO des torpilles MU90.

L'OB « EPM flottes de l'aéronautique navale » (1 627,77 M€ en AE hors TF et 607,52 M€ en CP en englobant les crédits des activités NH90 et RAFALE) regroupe toutes les opérations de maintien en condition opérationnelle des aéronefs ainsi que les opérations de soutien transverses. Le volume d'AE doit permettre à la DMAé de poursuivre la mise en place de marchés concernant :

- la verticalisation du MCO des Falcon 200 et des Falcon 50 ; le MCO de drones SMDM (système de mini-drones aériens embarqués pour la marine) et S100 ;
- le MCO du SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aériennes).

Les activités NH90 et RAFALE sont de même nature que l'OB « EPM flottes de l'aéronautique navale ».

L'activité NH90 (57,62 M€ en AE et 59,22 M€ en CP) connaît une diminution en AE (-28 %) et une augmentation en CP (+14 %), conforme au besoin de l'exécution financière en l'absence de notification de marché d'envergure en 2021.

L'activité RAFALE (1 068,19 M€ en AE hors TF et 161,61 M€ en CP) présente une ressource en AE supérieure à celle du PLF 2020 (+ 968 M€), devant permettre à la DMAé de notifier le marché pluriannuel de MCO des moteurs M88 et d'assurer l'entretien courant de la flotte Rafale de la marine.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles :

Aucune affectation sur TF n'est prévue en 2021. Les AE affectées lors des exercices précédents seront engagées progressivement afin de financer les prestations qu'ils avaient identifiées et éteindre progressivement ces tranches fonctionnelles.

A titre indicatif, les recettes non fiscales attendues pour l'OB « démantèlement naval » proviennent de la récupération des produits issus de la vente des navires déconstruits.

TBF1n OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EPM flottes de l'aéronautique navale	3 000 000
Démantèlement milieu naval	4 500 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EPM flotte navale	-
Total	7 500 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description**

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces et au rechargement des stocks de munitions utilisés pour la préparation des forces.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	253 941 311	204 716 971
	Total	253 941 311	204 716 971

3. Commentaires

Cette OS, dotée de 253,94 M€ en AE et 204,72 M€ en CP, affiche une hausse de près de 20 % en AE essentiellement portée par le poste munitions des EAC et plus particulièrement par la commande de kits de bombes 250 kg (armement air-sol modulaire « AASM ») et l'acquisition d'obus de 100 mm. L'augmentation des CP (hausse de presque 17 %) en regard de 2020 provient des livraisons de munitions et de matériels commandés antérieurement.

Le deuxième poste des EAC, dit hors munitions, voit également sa ressource croître principalement en raison du transfert des systèmes d'information logistique de la DMAé de l'OS EPM vers l'OS EAC (modification de périmètre).

A titre indicatif, les recettes non fiscales proviennent de l'OB « Soutien environnement particularisé » et concernent des conventions passées avec divers organismes (SHOM, IFREMER...).

TBF1r OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
Total	1 700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1. Description**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le BOP Marine se voit confier au sein de la mission Défense des responsabilités en matière d'infrastructures de défense (augmentation de périmètre pour une meilleure performance d'ensemble et une approche par milieu). Les crédits correspondants sont destinés à la construction, à l'adaptation et à la maintenance lourde des

infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

La programmation et les dépenses sont restituées selon les axes d'efforts de la politique immobilière, mais déclinées à la marine. La structure du référentiel budgétaire utilise un nombre réduit d'opérations et d'activités budgétaires pour une bonne lisibilité.

Les ressources affectées à l'opération stratégique INFRA servent à financer des besoins indispensables aux activités de la marine nationale et conditionnent la capacité opérationnelle des unités. Les besoins regroupent les opérations érigées en programmes d'infrastructure (non liées à un programme d'armement) lorsque leur importance opérationnelle le requiert et des opérations d'adaptation capacitaire ou de maintenance lourde des composants d'infrastructure essentiels aux unités pour se préparer aux missions, accueillir ou entretenir leurs équipements.

Quatre opérations budgétaires sont mises en place : « préparation opérationnelle du milieu maritime », « préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire », « préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » et « maintien et soutien des sites ».

L'OB « préparation opérationnelle du milieu maritime » regroupe les crédits d'investissements dédiés à la modernisation des composants et installations des ports militaires et de la force des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO).

Au sein de cette OB, les opérations érigées en programmes d'infrastructure sont les suivantes :

- rénovation des réseaux électriques haute tension des ports de Brest et Toulon, particulièrement vétustes et qui ne sont plus adaptés aux bâtiments de combat de nouvelle génération. Des travaux de rénovation sont nécessaires pour augmenter la puissance électrique, fiabiliser et sécuriser l'alimentation électrique, en prenant en compte les exigences de sûreté nucléaire. L'achèvement des travaux est prévu en 2027 à Brest et en 2030 à Toulon ;
- rénovation des « appontements Milhaud » afin de pérenniser les capacités d'accueil et de soutien des grands navires du port de Toulon pour les cinquante prochaines années. Le programme prévoit également la réfection des voies d'accès aux navires, le raccordement aux réseaux de la base navale (électricité, fluides, télécommunications), la mise à niveau des systèmes ou équipements déployés sur les appontements actuels et les opérations requises pour maintenir l'activité de la base navale pendant la durée des travaux. Les livraisons des appontements rénovés s'échelonnent entre 2023 et 2032.

Les autres besoins relevant de cette OB sont regroupés au sein d'une activité budgétaire intitulée « réaliser les autres opérations d'adaptation des infrastructures maritimes ». Ils se rapportent principalement aux installations industrialoportuaires des ports militaires de Brest, Toulon et Cherbourg (quais, jetées, bassins, équipements portuaires, etc.), aux composants de stockage et de maintien en condition opérationnelle des navires, aux composants et installations participant à la préparation opérationnelle sur ces sites, et à leur protection défense.

L'OB « préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » regroupe les crédits d'investissements dédiés à la modernisation des composants et installations des emprises aéroportuaires.

Les investissements relevant de cette opération budgétaire sont regroupés au sein d'une activité budgétaire intitulée « réaliser les autres opérations d'adaptation des infrastructures aéroportuaires ». Ils se rapportent principalement aux ouvrages spécifiques des plateformes aéroportuaires des bases aéronavales de Landivisiau, Lann-Bihoué, Lanvéoc, Hyères et Cuers (pistes, taxiways, etc.), aux composants de stockage et de maintien en condition opérationnelle des aéronefs, aux composants et installations participant à la préparation opérationnelle sur ces sites et à leur protection défense.

L'OB « préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » regroupe les crédits d'investissement de modernisation des infrastructures liées aux systèmes de commandement, de renseignement et de communication utilisés par la marine.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'OB « maintien et soutien des sites » regroupe les crédits d'investissements de maintenance lourde et de mise aux normes environnementales des infrastructures opérationnelles exploitées par la marine. Les investissements se rapportent principalement aux travaux de rénovation ou de remplacement des ouvrages et installations à caractère opérationnel des ports militaires et des bases aéronavales.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	110 000	135 667
OB	Maintien et soutien des sites	23 459 000	9 315 391
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	5 810 000	6 275 445
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	4 396 984
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	47 740 586	57 642 086
	Total	77 119 586	77 765 573

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	0	0	0	0	0
OB	Maintien et soutien des sites	0	0	0	0	0
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	0	0	0	0	0
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	0	0	0	0	0
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	197 768 224	0	197 768 224	49 601 298	148 166 926

3. Commentaires

L'opération budgétaire « préparation opérationnelle du milieu maritime » est dotée de 47,74 M€ en AE (97,34 M€ sont prévues d'être engagés en comptant les engagements prévus sur TF) et 57,64 M€ en CP.

Concernant les programmes d'infrastructures, le PLF 2021 verra notamment l'engagement des marchés pour la réalisation d'une boucle électrique haute tension « Penfeld » à Brest.

Les autres principaux investissements de cette opération budgétaire se rapportent à la modernisation des installations industrialo-portuaires des ports de Brest et de Toulon :

- Brest : infrastructures d'accueil du système de lutte antimines du futur – SLAMF et des double-équipages des FREMM ;
- Toulon : achats et démantèlement de ras débordoirs, renforcement protection-défense des accès.

L'opération budgétaire « préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » est dotée de 5,81 M€ en AE et 6,28 M€ en CP. Les principaux investissements se rapportent à la modernisation d'installations des bases aéronavales de Lanvéoc pour l'accueil d'aéronefs constituant la flotte intérimaire (H160 et DAUPHIN) et de Hyères pour de nouvelles infrastructures au bénéfice de la flottille 35F.

L'opération budgétaire « préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » couvre en 2021 la maintenance des bâtiments affectés à la fonction renseignement.

L'opération budgétaire « maintien et soutien des sites » est dotée de 23,46 M€ en AE et 9,32 M€ en CP. Les principaux investissements comprennent principalement :

- au profit de la base navale de Toulon : le remplacement et le démantèlement ou le carénage de bateaux-portes ;
- au profit de la base navale de Brest : la poursuite du projet de remise en état des quais d'armement droit et oblique et diverses opérations de remise à niveau des ouvrages maritimes et outils portuaires ;
- au profit de la base navale de Cherbourg : la poursuite du projet confortement de la digue du Large, la mise aux normes de la station de carburants et le carénage du ponton d'accostage de la vedette de gendarmerie maritime au Havre.

SYNTHÈSE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPERATIONS STRATÉGIQUES (EN M€)

TBF1t OS	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	253,03	-	-	-	253,03	216,62	-	-	-	216,62
FAS	104,00	-	-	-	104,00	102,61	-	-	-	102,61
DIS	612,58	199,14	-	-	811,72	361,54	146,90	-	-	508,44
EPM	2 255,99	20,52	-	-	2 276,51	1 450,20	49,48	-	-	1 499,68
EAC	197,34	55,35	-	1,25	253,94	147,46	56,01	-	1,25	204,72
INFRA	-	77,12	-	-	77,12	-	77,77	-	-	77,77
Total	3 422,93	352,13	-	1,25	3 776,31	2 278,43	330,16	-	1,25	2 609,84

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 OS	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	
AOP	47,05			41,23	2,00	2,00	1,82	-	47,05
		466,03		224,31	42,74	20,00	20,00	158,98	466,03
			256,83	-	175,68	40,36	30,63	10,16	256,83
FAS	8,34			6,51	0,69	0,34	0,34	0,46	8,34
		103,08		94,75	8,23	0,08	0,03	-	103,08
			106,00	-	95,69	10,30	-	-	106,00
DIS	1 396,69			436,89	274,16	236,98	220,00	228,66	1 396,69
		309,41		165,93	65,76	57,36	20,36	-	309,41
			805,64	-	168,53	211,43	218,78	206,90	805,64
EPM	3 011,40			1 056,28	573,87	376,46	327,00	677,79	3 011,40
		4 089,96		631,57	548,96	417,95	433,90	2 057,58	4 089,96
			2 314,91	-	384,35	405,94	456,17	1 068,45	2 314,91
EAC	203,23			81,51	52,57	14,52	9,88	44,75	203,23
		213,11		88,88	59,78	24,03	18,20	22,22	213,11

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

			255,64	-	94,06	78,07	50,30	33,21	255,64
	68,67			44,56	18,52	5,06	0,53	0,00	68,67
INFRA		175,50		31,48	52,26	56,64	31,63	3,50	175,50
			126,72	-	6,98	65,67	31,81	22,26	126,72
Total	4 735,38	5 357,10	3 865,74	2 903,90	2 624,84	2 023,18	1 871,37	4 534,93	13 958,22

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
EPM	217,09	-	217,09	30,91	186,19
INFRA	197,77	-	197,77	49,60	148,17
DIS	0,76	8,70	9,46	2,62	6,84
Total	415,63	8,70	424,32	83,13	341,20

FONDS DE CONCOURS ET DES ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (EN €)

TBF1n Opérations stratégiques	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	3 800 000
FAS	2 000 000
EAC	1 700 000
EPM	7 500 000
Total	15 000 000

ACTION 47,4 %**04 – Préparation des forces aériennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	9 006 504 389	9 006 504 389	48 376 980
Crédits de paiement	0	2 458 290 866	2 458 290 866	48 376 980

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 815 006 883	2 270 929 228
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 789 082 441	2 245 004 786
Subventions pour charges de service public	25 924 442	25 924 442
Dépenses d'investissement	191 187 983	187 052 115
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	191 187 983	187 052 115
Dépenses d'opérations financières	309 523	309 523
Dotations en fonds propres	309 523	309 523
Total	9 006 504 389	2 458 290 866

CONTENU DE L'ACTION 4

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de l'armée de l'air à assurer, dans un cadre interarmées, interallié et interministériel, les missions qui lui sont confiées. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des contrats opérationnels élaborés par l'état-major des armées.

Au titre de la dissuasion nucléaire, l'armée de l'air et de l'espace assure en permanence la mise en œuvre de la composante aéroportée. Cette mission nucléaire mobilise des avions de combat, de ravitaillement en vol, de surveillance aérienne (système de détection et de commandement aéroporté – SDCA), des systèmes de défense sol-air pour sa protection, des postes de commandement, des infrastructures d'alerte et de transmission, ainsi que des fonctions d'appui du réseau des bases aériennes et des éléments rattachés.

Parallèlement, l'armée de l'air et de l'espace assure, dans le cadre de la posture permanente de sûreté aérienne, la protection aérienne du territoire national et des populations. La diversité de ses moyens (moyens de détection, d'identification et vecteurs aériens) lui permet de remplir cette mission permanente de surveillance de l'espace aérien français et de ses approches. Elle concourt ainsi à l'autonomie d'appréciation et d'action du gouvernement en faisant usage de la contrainte si nécessaire et permet de satisfaire aux accords de défense. L'armée de l'air contribue également au dispositif SENTINELLE mis en place dans le cadre des postures nationales de protection.

Dans le domaine de la sauvegarde, elle met également en œuvre des dispositifs d'alerte pour porter assistance aux appareils civils et militaires en difficulté et pour en assurer la recherche et le sauvetage.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération de coercition majeure, l'armée de l'air doit projeter une force d'intervention capable d'entrer en premier sur un théâtre d'engagement non permissif. A ce titre, elle doit déployer un volume d'avions de combat suffisant pour garantir en continu la supériorité aérienne et la protection de la force, pour apprécier la situation tactique et stratégique et pour produire simultanément des effets militaires aux niveaux stratégique, opératif et tactique. De surcroît, la mise en œuvre d'une capacité permanente de commandement et de contrôle des opérations aérospatiales confère à l'armée de l'air une place prépondérante dans les opérations, dans un contexte national ou multinational (nation cadre). Dans le cadre des missions de gestion de crises, l'armée de l'air doit également pouvoir déployer sur deux à trois théâtres distincts jusqu'à quatorze avions de chasse avec une grande réactivité.

Dans le cadre de la mission prévention, l'armée de l'air apporte au décideur politique une capacité d'intervention rapide et à longue distance à partir de la métropole, mais aussi des territoires d'outre-mer (forces de souveraineté) et de l'étranger (forces de présence).

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance et anticipation, l'armée de l'air assure au profit de la direction du renseignement militaire (DRM) et des autres armées, directions et services de nombreuses missions de recueil d'imagerie et d'écoute électronique. Elle apporte également le soutien de ses spécialistes dans les missions interarmées de renseignement. Elle assure la direction technique et la mise en œuvre de la composante spatiale d'observation Hélios. Elle fournit l'accès aux capacités européennes d'observation spatiale pour l'ensemble de la Défense. Elle met également en œuvre des capteurs aériens de type drones MALE indispensables aux opérations

militaires modernes ainsi que des avions légers de surveillance et de reconnaissance. L'armée de l'air est au cœur des opérations militaires spatiales françaises, et la montée en puissance du commandement de l'espace, en collaboration avec le CNES (centre national d'études spatiales), incarne de manière visible l'ambition de la France de rester une nation spatiale de premier plan.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA) est responsable de l'aptitude des forces aériennes à la tenue de leurs contrats opérationnels, dont ceux afférents à ses missions de service public. Il conduit et organise les actions permettant aux forces aériennes de disposer des ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire pour pouvoir être engagées avec efficacité et en toute sécurité.

Sous-action

04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes

a. Besoins opérationnels

La sous-action « commandement et activités centralisées des forces aériennes » couvre le périmètre des organismes du niveau d'état-major d'armée, en charge de mener le commandement organique de l'armée de l'air et de définir les modalités de réalisation de la préparation et de l'entraînement des forces aériennes.

b. Unités concernées

Cette sous-action regroupe le cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'air, l'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (EMAA), le bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'Etat (BEA-É), le centre d'expertise aérienne militaire (CEAM) et toutes ses unités rattachées, le service d'information et de relation publique de l'armée de l'air (SIRPA-Air), la participation de l'armée de l'air à la direction de la sécurité aéronautique d'Etat (DSAé), les inspections, les commandants de base aérienne, la gendarmerie de l'air, ainsi que le personnel de l'armée de l'air, employé au sein d'organismes à vocation interarmées et à participation défense.

Le centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA), en charge du patrimoine et des traditions, de travaux d'études et de rayonnement et du lien Armée-Nation, coordonnera le pilotage stratégique des actions en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances dont le service militaire volontaire (SMV) et les escadrilles air jeunesse, en y intégrant la montée en puissance du service national universel (SNU).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Outre son rôle de conception et de direction de l'armée de l'air, d'interface vis-à-vis des organismes d'administration centrale du ministère et d'expertise auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air, l'EMAA s'attachera plus particulièrement en 2021 à investir sur les enseignements de la crise COVID19.

L'intégration de processus internes robustes et agiles, la mise en place d'une organisation du travail « responsabilisante » et la poursuite de la transformation numérique devraient permettre un commandement performant et résilient (notamment grâce à l'expérimentation du travail nomade). Une approche décloisonnée sera privilégiée sur la plupart des dossiers d'état-major tandis que le mode projet sera utilisé en parallèle pour répondre à des problématiques nouvelles ou complexes. Des bureaux dédiés, créés au sein de l'EMAA exprimeront les besoins de l'armée de l'air dans le domaine « infrastructure » et orienteront les évolutions dans le domaine du numérique.

Sous-action

04.03 – Activités des forces aériennes

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action regroupe les unités du commandement des forces aériennes (CFA) et du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).

Le commandement des forces aériennes est chargé de :

- préparer les forces disposant de capacités militaires conventionnelles, spéciales et d'appui conformément aux contrats opérationnels **pour agir et durer** ;
- former et entraîner les forces aptes à remplir dans un cadre national, interallié ou international, des missions :
 - aériennes de combat, de renseignement et de transport, y compris le segment sol de ces missions ;
 - de surveillance et de contrôle de l'espace aérien ;
 - de protection et de sécurité d'installations ou de forces au sol intégrant la défense sol-air ;
 - de recherche et de sauvetage, notamment au combat.
- sur directives de l'EMAA, fournir aux formations de l'armée de l'air et de l'espace, en liaison avec les états-majors, directions et services du ministère, et sans préjudice de leurs attributions, le soutien et l'appui nécessaires à l'accomplissement des missions de l'armée de l'air ;
- conduire toute étude qui lui est demandée par l'état-major de l'armée de l'air ;
- réaliser, au nom de l'EMAA et par délégation, des études avec les armées, directions et services (en particulier dans le cadre de la réforme "organisation centrale du ministère") ;
- poursuivre l'accompagnement de la transformation du MCO (maintien en condition opérationnelle) aéronautique engagée par la DMAé (direction de la maintenance aéronautique), en assurant la juste déclinaison NSO/NSI et NLO/NLI (niveau de soutien ou logistique opérationnel / niveau de soutien ou logistique industriel), pour garantir la tenue des contrats opérationnels ;
- contribuer au soutien à l'exportation, notamment par la formation d'équipages et de techniciens étrangers.

Le CDAOA est à la fois un commandement opérationnel permanent et un commandement organique de l'armée de l'air :

- au titre de ses responsabilités opérationnelles, le CDAOA a pour mission la planification, la programmation et la conduite des opérations aériennes, sur ou hors du territoire national, à partir de structures de commandement et de contrôle (C2) fixes ou déployées qui peuvent être interalliées voire multinationales dans le cadre d'une coalition *ad hoc* ;
- au titre de ses responsabilités organiques, le CDAOA a pour mission de diriger les activités de formation et de préparation des formations placées sous ses ordres, en particulier dans les domaines du C2 (Command and Control) et du renseignement. Il est par ailleurs chargé de fédérer les activités de préparation opérationnelle de l'armée de l'air.

b. Unités concernées

La tutelle organique des unités du CFA est réalisée par l'une des brigades aériennes :

- la brigade aérienne de l'aviation de chasse (BAAC) ;
- la brigade aérienne d'appui-projection (BAAP) ;
- la brigade des forces spéciales air (BFSA) qui reprendra à partir du 1^{er} septembre 2020 une partie des attributions de la brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention (BAFSI) et les missions du bureau des forces spéciales air actuel ;
- la brigade des pompiers de l'air, dont un échelon précurseur est créé le 1^{er} septembre 2020 et qui reprendra, à terme, les attributions NRBC et NEDEX ;
- la brigade aérienne du contrôle de l'espace (BACE) ;
- la brigade aérienne des systèmes d'armes et de la logistique (BASAL) ;
- la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne (BAAMA).

Cette sous-action regroupe également, depuis 2016, le réseau des bases aériennes. Ces structures sont les lieux d'opérations à partir desquels l'armée de l'air réalise l'ensemble de ses missions permanentes, les missions de frappe immédiate, de recueil du renseignement, de projection de puissance, d'appui technico-logistique aux théâtres d'opérations extérieures, ainsi que les tâches quotidiennes de préparation des forces, de formation et de régénération des unités et des matériels.

Elles assurent le soutien :

- des unités opérationnelles de l'armée de l'air ;
- des unités alliées déployées sur les bases aériennes françaises lors d'exercices, d'échanges ou de visites ;
- d'organismes du ministère des armées (DGA, chaîne OTIAD, ...), ainsi que des aéronefs des autres armées et autres ministères.

Le CDAOA s'appuie sur :

- un état-major comprenant la sous-chefferie défense aérienne (SCDA), la sous-chefferie activités aériennes (SCAA) et l'EMO-Air. Interlocuteur direct du CPCO, l'EMO-Air, est constitué de la sous-chefferie opérations aériennes (SC OA), de la sous-chefferie territoire national (SC TN) et de deux centres, le centre opérationnel Air (COAIR) et le centre air de conduite cyberdéfense (CACCC) ;
- deux brigades « métier » qui disposent de centres spécialisés dans l'élaboration de situation, la préparation, la programmation et le contrôle des opérations aériennes ainsi que d'unités de recueil, de production et de formation dans le domaine aérospatial :
 - la brigade aérienne des opérations (BAO) dont relèvent le centre national des opérations aériennes (CNOA), le Core JFAC et le centre d'analyse et de simulation pour la préparation aux opérations aériennes (CASPOA) ;
 - la brigade aérienne connaissance et anticipation (BACA) dont relèvent le centre de renseignement air (CRA), l'escadron électronique sol (EES), l'escadron de formation renseignement (EFR) et l'OVIA-Air centre national de ciblage (CNC).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Afin de pouvoir répondre aux contrats opérationnels en tout temps et en tous lieux, les principales activités prévues en 2021 sont les suivantes :

Pour le CFA :

- se préparer :
 - en s'assurant de la disponibilité et de la formation du personnel au regard des contrats organiques ;
 - en participant aux activités nationales ou internationales de type exercices, campagnes de tir (air-air, air-sol ou sol-air), échanges (en exécution du livre bleu), tels que « Atlantic Trident », « Global Eagle », « Green Flag », « Nato Tiger Meet », « Volfa », « Iniochos », « Emerald Warrior », « Red Flag rescue », « Athena », ETAP, ACE, TLP, et ATLC ;
 - en coopérant aux entraînements interalliés du domaine IAMD (défense anti-aérienne et antimissile intégrée) nécessaires à la montée en puissance de la défense sol-air ("JPOW") ;
- agir :
 - sur les théâtres d'opérations extérieures ;
 - sur le territoire national métropolitain et outre-mer (posture permanente de sûreté, permanence opérationnelle, dispositifs particuliers de sûreté aérienne, Sentinelle, opérations type IRMA, RESILIENCE, etc...) ;
 - en répondant aux besoins des armées concernant la projection et l'acheminement par voie aérienne militaire et en termes d'appui-transport (en opération et en entraînement) ;
 - dans le domaine du soutien à l'exportation :
 - du Rafale en répondant aux sollicitations en matière de formation notamment au profit du personnel navigant et mécanicien étrangers ;
 - d'autres systèmes d'armes en fonction des prospects (Mamba, etc.) ;
- durer :
 - en assurant la poursuite de la montée en puissance des drones MALE, en particulier des ressources humaines de l'escadron de drones et du système Reaper ;
 - en assurant la régénération organique des pilotes de chasse à l'instruction, notamment sur Mirage 2000 D, fragilisée par une sous-activité chronique d'entraînement en métropole ces dernières années en raison de la part importante consacrée aux opérations ;
 - en poursuivant la montée en puissance des flottes A400M et C130J, en rétablissant la disponibilité de la flotte C130H à un niveau satisfaisant, en assurant, avec le CEAM, la mise en service opérationnelle

- de l'ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance) patrimonial et en assurant la préservation et la transmission des savoir-faire tactiques des équipages de transport ;
- en assurant la consolidation (RH, infrastructure et équipement) de la capacité de sécurité et de protection des emprises air tant sur le territoire national qu'outre-mer, en poursuivant les travaux nécessaires à la mise à disposition à terme des effectifs nécessaires pour durer ;
 - en assurant le maintien des compétences des différentes spécialités (personnel navigant, mécanicien spécialisé, contrôleur aérien, SIC, fusilier-commando, etc...) ;
 - en adaptant les soutiens aux exigences des nouveaux systèmes d'armes en cohérence avec la transformation de l'armée de l'air et du MCO aéronautique engagée en 2018 conjointement avec la DMAé ;
- assurer la conduite du maintien en condition opérationnelle des installations particulières d'infrastructure notamment des bases aériennes à vocation nucléaire (BAVN) ;
 - fournir l'appui et le soutien des systèmes de surveillance, d'information et de communication sur le territoire national, en opérations extérieures ou à l'occasion des exercices de préparation opérationnelle.

Pour le CDAOA :

- piloter la mise en œuvre, dans le cadre de la posture permanente de sûreté air (PPSA), du dispositif de surveillance et de contrôle des approches aériennes et des capacités d'intervention comprenant jusqu'à 6 plots de 2 avions de chasse et 4 plots d'hélicoptères ;
- mettre en œuvre la mission RETIAIRE visant à renforcer l'interdiction de survol des centrales nucléaires et des sites sensibles pour la Défense ;
- mettre en place, à l'occasion d'événements majeurs (14 juillet, sommets de chefs d'Etat, etc.), des dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPASA), renforçant ainsi localement et temporairement la capacité de protection aérienne, en prenant notamment en compte la menace liée aux minidrones ;
- préparer la sécurisation des Jeux olympiques 2024, en liaison avec les autorités ministérielles et interministérielles ;
- conduire et coordonner la mission recherche et sauvetage (*Search and Rescue SAR*) ;
- concourir à la coordination dans la troisième dimension des moyens aériens interministériels dans la gestion d'une crise localisée sur le territoire national ;
- coordonner l'emploi des moyens dédiés à la protection au sol et à la sécurité des installations et des matériels sensibles de l'armée de l'air en métropole ;
- planifier et conduire les opérations aériennes à partir ou hors du territoire national placées sous la responsabilité du COMDAOA ;
- planifier et conduire les opérations aériennes en Afrique centrale et occidentale ;
- planifier et participer à la conduite des exercices majeurs de l'armée de l'air et de l'espace et plus largement fédérer l'activité de préparation opérationnelle de l'armée de l'air ;
- participer au rayonnement de l'armée de l'air en programmant la participation de ses ambassadeurs (patrouille de France, Rafale solo display, etc...) aux manifestations aériennes ;
- coordonner les moyens nécessaires à la formation du personnel aux outils de la planification opérationnelle des opérations aériennes ;
- effectuer des missions d'entraînement avec les *combined air operations center* (CAOC) de l'OTAN dans le cadre de l'intégration de la France dans le *NATO integrated air and missile defense system* (NATINAMDS) ;
- participer aux exercices interarmées permettant au corps de réaction rapide France (CRR-FR) de maintenir ses compétences à armer un état-major interarmées de forces *joint task force headquarter* (JTFHQ) au format OTAN ;
- répondre aux sollicitations interministérielles et organiser la participation de l'armée de l'air aux missions intérieures (Sentinelle, Harpie, Héphaïstos, etc...) ;
- faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du JFAC au vu des enseignements tirés des conflits récents, des orientations prises par l'OTAN, notamment dans les aspects du renseignement interarmées (*joint intelligence surveillance and reconnaissance*) et de la coordination des actions aériennes et terrestres (*air land integration*) ;
- entraîner le personnel selon ces nouveaux concepts, en vue de la certification à la NRF 2022.

[1] Niveau de Soutien ou Logistique Opérationnel/Niveau de Soutien ou Logistique industriel

Sous-action**04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques****a. Besoins opérationnels**

Cette sous-action regroupe l'ensemble des unités des forces aériennes stratégiques (FAS) qui constituent, au sein de l'armée de l'air, la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire. La mission principale des FAS est de préparer, planifier, programmer et conduire les opérations liées à la tenue de la posture nucléaire. Les unités des FAS participent aussi à la préparation et à l'exécution des missions conventionnelles des forces aériennes (tenue d'alerte dans le cadre de la PPS, ravitaillement en vol, missions d'attaque au sol et de reconnaissance, alerte EVASAN (évacuation sanitaire) « Morphée » et projection de forces).

b. Unités concernées

Les FAS sont principalement composées, outre leur commandement :

- de deux centres d'opérations ;
- d'une escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégiques incluant un escadron de ravitaillement en vol et de transport stratégique, un escadron de ravitaillement en vol, un escadron de soutien technique spécialisé (ESTS), l'escadron de soutien technique aéronautique et un escadron d'armement spécialisé sur la base aérienne d'Istres. A compter de septembre 2020, la base accueille également un escadron de transformation Phénix ;
- d'une escadre de chasse (composée de deux escadrons de chasse, d'un escadron de soutien technique aéronautique et d'un escadron d'armement spécialisé) sur la base aérienne de Saint-Dizier ;
- du groupement d'escadrons spécialisés, en charge des transmissions spécifiques et des transports sensibles, situé sur la base aérienne d'Avord.

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Les activités prévues ont pour objet :

- de garantir, en toutes circonstances, la tenue du contrat de posture nucléaire fixé par le président de la République, dans le respect des exigences de sécurité nucléaire et de contrôle gouvernemental de la dissuasion. Dans ce cadre, le commandement des forces aériennes stratégiques (CFAS) organise, conduit ou participe à un entraînement régulier (un exercice par semaine) et à des opérations de démonstration de crédibilité au sol et en vol (6 par an) qui mobilisent des moyens de toute l'armée de l'air ;
- de contribuer à assurer le contrat de posture permanente de sûreté ainsi que les contrats de projection (force de réaction immédiate, force de réaction rapide et force de réaction à temps), notamment dans le cadre des opérations BARKHANE et CHAMMAL ;
- de participer à une trentaine d'exercices nationaux et internationaux.

Sous-action**04.05 – Ressources humaines des forces aériennes****a. Besoins opérationnels et unités concernées**

Cette sous-action regroupe la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) et les écoles de formation initiale dont l'école de l'air (EA), devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type grand établissement sous tutelle de la Ministre des armées déléguée au CEMAA, l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA), les écoles de formation des personnels navigants (EFPN), l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA), l'école des pupilles de l'air (EPA), le centre d'enseignement militaire supérieur air (CEMS air) et des participations de l'armée de l'air au sein d'écoles interarmées ou d'organismes de formation d'autres armées. Elle concerne également le centre de préparation opérationnelle du combattant de l'armée de l'air (CPOCAA).

b. Activités principales des forces prévues en 2021

Les principales activités prévues en 2021, visent à mettre à disposition quantitativement et qualitativement la ressource humaine demandée par les employeurs d'aviateurs, en cohérence avec l'objectif de montée en puissance poursuivi par la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025. Elles se déclineront notamment de la manière suivante :

- adapter les effectifs aux menaces actuelles :
 - recruter, former en moyenne près de 3 500 jeunes aviateurs par an au cours de la loi de programmation militaire (LPM) dans le but d'assurer la montée en puissance des effectifs en aviateurs tant au sein de l'armée de l'air que des autres employeurs du ministère jusqu'en 2025 (les difficultés et enjeux du recrutement nécessitent la mise en œuvre de nouvelles applications avec des matériels informatiques appropriés pour atteindre les objectifs et être plus performant) ;
 - déployer des outils de gestion et développer des parcours professionnels différenciés pour améliorer l'attractivité de l'institution et fidéliser davantage les aviateurs ;
 - ajuster le format des unités de formation pour accompagner la montée en puissance du recrutement et les adapter aux évolutions des processus de formation ;
 - renforcer les capacités et les contributions de l'armée de l'air dans les domaines de la protection, du renseignement, du cyber, du C2, de l'innovation et des forces spéciales ;
 - poursuivre la montée en compétences des métiers nouveaux ou critiques au travers d'une reconnaissance et d'une dynamisation des parcours ainsi que d'une fidélisation des talents ;
 - consolider l'employabilité des réservistes opérationnels et maintenir le format de 5 820 engagements à servir dans la réserve conformément au plan ministériel « réserve 2019 théâtre national (TN) », ce qui permettra notamment de poursuivre les efforts dans le domaine de la protection du territoire national à travers l'augmentation des effectifs réservistes (sections de réserve d'appui et sections aériennes de réserve de l'armée de l'air) au profit de la protection-défense des bases aériennes et points isolés rattachés.
- adapter et moderniser les processus de formation à la nouvelle organisation de l'armée de l'air via une approche par les compétences et pour les emplois :
 - optimiser le cursus complet de formation des équipages de chasse dans le cadre du projet MENTOR (formation modernisée des équipages chasse rendue possible depuis la mise en service du PC 21) ;
 - adapter les besoins de recrutement, de formation, de transformation et de cursus nécessaires à l'arrivée de nouveaux appareils (*Reaper*, C130J, ALSR et A400M) dans les forces et poursuivre la consolidation de la politique d'utilisation des simulateurs de vol ;
 - développer et valoriser les compétences ainsi que les parcours de carrière liés aux nouvelles filières drone ;
 - moderniser les parcours professionnels en s'appuyant sur l'innovation numérique, la digitalisation des supports et sur des méthodes de formation innovantes (*Smart School*) et la création de la *Digital Factory* ;
 - développer des dispositifs de reconnaissance et de valorisation du parcours professionnel individuel des aviateurs (DRHAA 4.0, Epervier) ;
 - valoriser le parcours des militaires en association avec les organismes interarmées et augmenter le nombre de certifications au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) des brevets militaires attribués par l'armée de l'air ;
 - permettre aux sous-officiers et militaires du rang engagés d'obtenir par la voie de la diplomation un titre reconnu par l'éducation nationale ;

- développer l'interaction entre les écoles de formation de l'armée de l'air et les partenaires civils (universités, grandes écoles, instituts, industrie aéronautique...);
 - intégration d'un programme d'échanges militaires « EMILYO » au sein de l'EA dans un parcours de type « Bachelor » avec des partenaires étrangers ;
 - développer l'acculturation à l'espace pour tous les officiers de l'EA sous forme de séminaires et de modules en fonction des cursus (cours, conférences et mise en situation) ;
 - valoriser le métier d'instructeur par la mise en place d'un parcours d'excellence au profit des jeunes Brevetés supérieurs.
- accompagner au quotidien l'aviateur et sa famille pour libérer du temps opérationnel et soutenir le moral, responsabilité du commandement. L'amélioration de la condition de l'aviateur qui participe pleinement à la réussite des opérations vise à :
 - être en soutien de l'engagement opérationnel de l'armée de l'air et de sa capacité à durer ;
 - entretenir un environnement serein pour les aviateurs et leurs familles ;
 - consolider la cohésion et porter la solidarité « air » ;
 - assurer aux aviateurs et à leur famille le bénéfice de services et de prestations adaptés aux aspirations sociétales ;
 - fidéliser le personnel.

Sous-action

04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes

a. Besoins opérationnels

En matière d'appui des forces aériennes, l'organisation de l'armée de l'air repose sur plusieurs acteurs dont le CFA, et la DMAé qui relève du chef d'état-major des armées. Cette sous-action regroupe ainsi l'ensemble des moyens dont la finalité est :

- d'assurer la mise en œuvre technique ainsi que le soutien technique, logistique, SIC et infrastructure des forces de l'armée de l'air ;
- d'optimiser la disponibilité des aéronefs et de l'ensemble des matériels aéronautiques associés (y compris structures C2, SIC, protection défense, infrastructures de projection) tout en assurant la cohérence des actions de maintien en condition opérationnelle.

b. Unités concernées

Au titre de l'appui des forces aériennes, le CFA est chargé de préparer pour l'EMAA le plan d'emploi des autorisations d'engagement (PEAE) de l'année N+1, en priorisant les différents besoins physiques en acquisition et en MCO des forces, financés sur cette sous-action 6. Pour cela, le CFA s'appuie sur la BASAL, la BAAMA et les unités qui leur sont rattachées dans les domaines du MCO (maintien en condition opérationnelle) aéronautique, de la logistique technique (ravitaillement et entreposage), du soutien des matériels d'environnement aéronautique, des systèmes de surveillance, d'information et de communication spécifiques air et de l'infrastructure aéronautique (pistes, balisage, etc.).

Le CFA assure le NSO des équipements aériens et des matériels associés.

Familles aéronefs	Parc en 2020 ^[1]	Age moyen du parc ^[2]
Avions de chasse (Rafale, Mirage 2000)	217	Rafale : 10 Mirage 2000 : 27
Avions de transport tactique (A400M, C130, C160, Casa)	73	A400M : 4 C130 : 29 C160 : 37 Casa : 18
Appui d'appui opérationnel et avions à usage gouvernemental	32	A310 : 33

(A310, A340, K/C 135[3], E3F, A330, Falcon, MRTT)		A340 : 25 K/C 135 : 57 E3F : 30 A330 : 22 Falcon 7x : 11 Falcon 900 : 34 Falcon 2000 : 9 MRTT : 2
Hélicoptères de manœuvre et combat (Puma, Super Puma, EC 725, Fenec, EC 225)	75	Puma : 43 Super Puma : 31 EC 725 : 12 Fenec : 30 EC 225 : 10
Drones (Reaper)	5	5
Avions école (Xingu, Alphajet, PC21)	123	Xingu : 37 Alphajet : 38
Systèmes de commandement et de conduite des opérations aériennes (radars, centres de défense aérienne, centres de contrôle local d'aérodrome, infrastructures radio sol-air)	279	Radars : 32 Centres de surveillance : 12 Contrôle local : 18 Radio sol-air : 18
Systèmes sol-air (Mamba, Crotale NG)	20	Mamba : 13 Crotale NG : 24

1] Nombre de cellules comptabilisées au sens de la gestion des biens au 31 juillet 2020

[2] Age moyen de la cellule en années (au 31 juillet 2020)

[3] K/C135 et MRTT sont des aéronefs relevant des forces aériennes stratégiques (FAS) dont l'activité est décrite en sous-action 4

c. Activités principales des forces prévues en 2021

En 2021, les principales activités seront :

- le soutien spécifique aux missions opérationnelles permanentes (PPS, NUC), aux opérations extérieures, à la préparation opérationnelle des unités et au soutien aux exportations ;
- la réalisation du besoin en termes de disponibilité et d'activité, afin de satisfaire le haut niveau d'engagement requis par le CEMA formalisé dans le contrat d'objectif et de performance (COP) ;
- la réalisation d'une activité de qualité grâce à l'amélioration de la disponibilité des équipements de mission critiques ;
- la montée en puissance des nouveaux matériels aéronautiques de l'armée de l'air (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « block 5 », ALSR, MRTT) ;
- la déclinaison des actions relatives aux revues des flottes critiques (A400M, C130H) ;
 - l'amélioration de la situation logistique et la diminution d'avions en attente de pièces, grâce à la mise en place de guichets avec les nouveaux contrats, à une meilleure fiabilité des équipements critiques et au traitement des obsolescences en lien avec la DGA ;
 - l'amélioration du pilotage des contrats et l'accroissement de la disponibilité grâce à la mise en place de plateaux notamment celui de l'A400M ;
- la consolidation des capacités SIC et C2 contribuant à la PPS : la disponibilité des radars de génération intermédiaire, l'intégration du soutien des radars de nouvelle génération dans les contrats, le retour sur investissement pour les marchés PAR NG, GIRAFFE et ALADIN, le traitement des faits techniques du système radio solaire (SRSA) ;
- l'appui au déploiement des infrastructures et des SIC nécessaires aux forces aériennes sur les théâtres d'opérations (réarticulation des moyens aériens déployés).

Sous-action**04.11 – Infrastructures aériennes****a. Besoins opérationnels**

La sous-action 11 recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les périmètres de certains agrégats du programme 212 ont été transférés sur le programme 178 au profit de l'armée de l'air. Il s'agit :

- du périmètre technico-opérationnel (TO) d'armées hors programmes d'infrastructure (PI) ;
- du périmètre de la maintenance lourde opérationnelle (MLO) concernant la ML des installations TO ;
- du périmètre non technico-opérationnel (NTO) concernant principalement la SECPRO, les installations sportives et les installations de tirs.

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) élabore et met en œuvre la politique d'ensemble du ministère en matière immobilière. Le service d'infrastructure de la défense (SID) assure le soutien et l'adaptation de l'infrastructure et du domaine immobilier du ministère. Il met en œuvre la programmation annuelle.

b. Activités principales des forces prévues en 2021

En 2021, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- construction d'un bâtiment au profit de l'escadron de protection à Istres ;
- poursuite de la réhabilitation et de l'adaptation des aires aéronautiques de la base aérienne d'Avord (suite et fin) ;
- accueil de la permanence opérationnelle (PO) à Evreux ;
- mise à niveau et extension du système incendie et SECPRO à Lyon Mont-Verdun.

Sous-action**04.12 – Activités spatiales****a. Besoins opérationnels**

L'espace est un milieu essentiel au fonctionnement de notre société et à sa sécurité. Il est aujourd'hui au cœur d'une compétition stratégique et industrielle qui touche des applications tant civiles (*new space*) que militaires (conflictualité croissante entre États) et menace notre liberté d'accès et d'action dans l'espace. L'analyse renouvelée de l'environnement spatial et de ses menaces, de ses risques et de ses opportunités ainsi que la reconnaissance du caractère stratégique des capacités spatiales pour la France lui imposent de revisiter son modèle pour demeurer une puissance spatiale de premier plan.

La nouvelle stratégie spatiale de défense, publiée en 2019, vise à renforcer notre autonomie stratégique dans ce domaine, en s'appuyant sur trois axes : le renforcement des capacités militaires actuelles de veille stratégique et d'appui aux opérations (observation, écoute, télécommunications, positionnement/navigation, météorologie,

géographie) ; l'extension des capacités de connaissance de la situation spatiale (SSA) pour surveiller l'activité sur toutes les orbites ; enfin le développement d'une capacité spatiale de défense.

La SSA doit voir ses moyens renforcés, au sol mais aussi dans l'espace, afin de permettre de caractériser l'activité observée grâce à une évaluation des menaces affinée (effort sur le renseignement d'intérêt spatial).

Autre évolution capacitaire majeure, la capacité de défense (depuis le sol comme dans l'espace) doit permettre aux armées de faire respecter un usage pacifique de l'espace, de décourager des actes inamicaux ou hostiles envers nos moyens spatiaux, et d'être en mesure, le cas échéant, de défendre nos intérêts spatiaux. L'acquisition progressive de capacités sera l'occasion d'approfondir les coopérations avec nos partenaires européens prioritairement, tout en entretenant notre étroite relation avec les États-Unis. Le renforcement de notre autonomie stratégique dans l'espace suppose également de saisir les opportunités offertes par le *New Space*, afin de permettre à la France de demeurer à la pointe de la technologie.

b. Unités concernées

Pour répondre à cette ambition renouvelée, la gouvernance de l'espace, en cours de refonte, s'incarne désormais de manière visible par le commandement de l'espace (CDE), créé le 3 septembre 2019, organisme à vocation interarmées rattaché à l'armée de l'air et de l'espace, en liaison étroite avec l'état-major des armées pour les aspects opérationnels et capacitaires.

Ce grand commandement regroupe les organismes militaires du domaine anciennement dispersés afin de garantir la cohérence des moyens et être en mesure de développer le vivier d'experts du milieu spatial et leurs parcours professionnels : le centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS), situé sur la base aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun, le centre militaire d'observation par satellites (CMOS) et l'équipe de marque des Programmes Spatiaux, tous deux situés sur la base aérienne 110 de Creil. Dans le cadre du renforcement des synergies du ministère avec le CNES, ces formations ont vocation à rejoindre le centre spatial de Toulouse, l'échelon de direction-conception du CDE restant à Paris (Balard).

c. Activités principales des forces prévues en 2021

Durant l'année 2021, tout en assurant les missions permanentes de surveillance de l'espace et de fourniture des services spatiaux aux armées, les travaux relatifs à la montée en puissance du domaine spatial et à la transformation du commandement de l'espace se poursuivront sous tous les aspects : opérationnel, capacitaire, ressources humaines, infrastructure, législatif et réglementaire, innovation, doctrine, etc.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DEPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'opération stratégique « activités opérationnelles » (AOP) regroupe les ressources dédiées au soutien direct de l'activité opérationnelle (activité et entraînement des forces, carburant, frais de déplacements, soutien lors d'escale d'aéronefs).

L'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) regroupe les ressources destinées au soutien spécifique des forces et du commandement, distinct du soutien commun des forces réalisé par les bases de défense et financé par la chaîne interarmées du soutien.

2. Aspects financiers

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	121 826 654	119 437 895	ND	ND	ND
	Alimentation	2 789 012	2 734 326	Nombre de repas	ND	ND
	Carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation	15 220 901	15 220 901	Volume (m3)	ND	ND
	Carburacteur	207 723 694	207 723 694	Volume (m3)	376 994	551
	Déplacements et transports	40 111 516	39 325 016	Nombre de jours de déplacement	ND	ND
Sous-total AOP		387 671 777	384 441 832			
FAS	Mobilité personnels	15 515 907	15 204 256	Nombre de mutation avec changement de résidence	5 190	2 930
	Prestations intellectuelles	5 056 788	4 957 636	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	-	ND
	Communication et relations publiques	2 464 411	2 416 089	ND	0	ND
	Fonctionnement courant	8 537 430	8 377 447	Effectifs soutenus	32 317	259
	Subventions et transferts	26 233 965	26 233 965	Nombre d'organisme	0	ND
	Soutien des ressources humaines	16 799 036	16 469 643	Nombre de jours de formation	702 562	23
Sous-total FAS		74 607 537	73 659 036			
Total Agrégat fonctionnement		462 279 314	458 100 868			

3. Commentaires

OS AOP

La dotation budgétaire de l'opération stratégique « activités opérationnelles » est stable en AE (387,67 M€), et en augmentation en CP (384,44 M€, soit +4%) par rapport au PLF 2020. Cette relative stabilité masque toutefois des variations importantes selon les opérations budgétaires.

L'OB « activité et entraînement des forces » (121,83 M€ en AE et 119,44 M€ en CP) regroupe les crédits nécessaires au financement des activités d'entraînement et de préparation opérationnelle des forces que sont les équipements spécifiques, le transport, l'instruction et l'assistance en escale servant à la préparation des exercices d'entraînement dont la réalisation constitue le principal poste de dépense de l'OB. Cette OB porte également la location d'heures de vol et l'achat de télécommunications, postes directement liés à l'activité opérationnelle.

Le niveau de ressource consacré à cet OB affiche une hausse de 50 % (en CP), portée notamment par la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace, la hausse des besoins d'instruction externalisée liée aux flottes entrant en service dans l'armée de l'air (MRTT, C130J).

L'OB « déplacements et transports » (40,11 M€ en AE et 39,33 M€ en CP) porte l'ensemble des dépenses induites par les missions du personnel, hors activités de formation, réalisées principalement dans le cadre des activités de préparation opérationnelle, ainsi que celles générées par les déménagements des unités et le transport opérationnel. Elle est en augmentation de 49 % (en CP) par rapport au PLF 2020, mais en phase avec le niveau des exercices précédents.

L'OB « carburacteur », avec une ressource de 207,72 M€, affiche une baisse de 16% par rapport à 2020, due principalement à un effet prix favorable : le besoin est calculé sur l'hypothèse d'un prix de 551€/m3 contre 628€/m3 en 2020.

L'OS AOP porte également l'OB relatives aux carburants opérationnels, « carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation ».

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m3)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m3)	Dotation (€)
Carburacteur (F-34)	376 994	551	207 723 694
Autres			15 220 901

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Enfin, l'OB « subventions et transferts » a été ajoutée au BOP air en LFI 2020 suite au changement de statut de l'école de l'air intervenu le 1^{er} janvier 2019. Cette ressource, qui permet de couvrir le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale de l'opérateur école de l'air, est en hausse à 26,23 M€ en AE et CP en raison de l'augmentation de la masse salariale de l'école de l'air.

Les fonds de concours et attributions de produits proviennent du remboursement :

- des prestations de formation et de soutien réalisées au sein des unités de l'armée de l'air au profit d'armées de l'air étrangères et d'industriels, notamment dans le cadre du soutien à l'exportation ;
- de la perception de la taxe d'apprentissage ;
- de l'accueil d'unités étrangères sur les bases aériennes de l'armée de l'air.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	12 188 790
	Carburéacteur	-
FAS	Soutien des ressources humaines	-
	Fonctionnement courant	6 102 369
Total		18 291 159

DEPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description

Cette opération regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes stratégiques, c'est-à-dire les Rafale affectés à la mission de dissuasion, les ravitailleurs C135 et les avions de transport et de ravitaillement MRTT. Elle couvre également depuis 2020 le financement de l'entretien des infrastructures de dissuasion.

Cette dernière finance l'entretien des infrastructures des forces aériennes stratégiques concourant à la composante aéroportée de la dissuasion. Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, tant sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) que sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	912 512 000	136 100 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	2 040 000	2 000 000
Total		914 552 000	138 100 000

3. Commentaires

Le montant des autorisations d'engagement est en forte augmentation par rapport au PLF 2020 en raison des engagements pluriannuels prévus en 2021 : soutien des A330 MRTT et des moteurs M88 du Rafale. Le montant des crédits de paiements est en légère augmentation, conformément à la trajectoire de la loi de programmation militaire.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Cette opération stratégique regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes non stratégiques.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2021			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	11 599 734		11 599 734	10 937 438
OB	EPM flottes aériennes*	5 153 744 919	-	5 153 744 919	1 206 279 551
OB	EPM munitions aériennes**	68 216 073		68 216 073	69 162 422
OB	Démantèlement milieu terrestre	143 486		143 486	140 673
OB	EPM matériel terrestre	46 931 908		46 931 908	30 325 400
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	2 071 227 035	-	2 071 227 035	256 409 200
ACT	EPM munitions aériennes : SAMP/T	36 030 211		36 030 211	51 748 619
	Total	7 387 893 366	-	7 387 893 366	1 625 003 303

*Hors RAFALE

**Hors SAMP/T

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	EPM flottes aériennes*	155 551 389	0	155 551 389	40 723 662	114 827 727
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	19 408 841	0	19 408 841	13 276 338	6 132 503

*Hors RAFALE

Aucune affectation sur TF n'est prévue en 2021. Les besoins d'engagement du SIAé seront couverts à hauteur de 54,00 M€ par des autorisations d'engagements affectées non engagées (AEANE) des tranches fonctionnelles existantes. Le reste sera couvert par la ressource en AE du PLF 2021.

3. Commentaires

L'OS EPM (7 387,89 M€ en AE et 1625,00 M€ en CP) affiche un niveau toujours élevé d'autorisations d'engagement et témoigne de l'objectif de la LPM 19-25 de renouveler et moderniser les capacités opérationnelles des armées dès les premières annuités.

L'écart entre AE et CP tient principalement à l'intégration d'une provision d'AE pour la notification de marchés pluriannuels au profit, en particulier, de la mise en œuvre de la nouvelle politique de MCO aéronautique.

La politique de contractualisation, caractérisée par la verticalisation et la globalisation des contrats de maintenance aéronautique, décidée en 2018 par la Ministre des armées se poursuivra en 2021. Cette politique consiste à remplacer les multiples marchés transverses à tranches conditionnelles fermes par des contrats globaux de soutien sur une plus longue durée donnant de la visibilité aux industriels et avec des objectifs de performance précis assortis d'obligation de résultat.

En 2021, les principales flottes concernées seront les Mirage 2000, Rafale (moteur M88), A330 MRTT, *Reaper*, CN 235, ainsi que SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales).

Les efforts sur l'OS EPM en 2021 porteront sur :

- la poursuite de la montée en puissance des flottes Rafale, et A400M ;
- la nécessité de maintenir en potentiel suffisant sur la flotte M2000 pour faire face à la forte contrainte pesant en métropole sur la régénération organique de l'aviation de chasse du fait d'un niveau d'activité particulièrement soutenu en opérations extérieures les années passées ;

- l'effort sur l'aviation de transport tactique, sous tension en métropole comme en opérations extérieures ;
- le maintien *a minima* de l'activité en 2021 par rapport au réalisé des dernières années permettant une phase de régénération des matériels, puis une rejointe progressive des normes en fin de LPM (180 HdV par pilote de chasse, 320 HdV par pilote de transport tactique et 200 HdV par pilote d'hélicoptère).

La ressource en crédits de paiements est en augmentation de 4.3 % et reste conforme à la trajectoire de ressource de la LPM.

Les ressources dédiées à l'OB « EPM des flottes aériennes » (7224,97 M€ en AE et 1 462,69 M€ en CP en englobant l'activité Rafale) permettent l'entretien du parc des aéronefs de l'armée de l'air et se répartit de la manière suivante (en CP) :

- avions de chasse : 512,40 M€ ;
- avions de transport tactique : 293,54 M€ ;
- avions d'appui opérationnel et à usage gouvernemental : 166,87 M€ ;
- avions école : 116,36 M€ ;
- flottes externalisées : 61,04 M€ ;
- hélicoptères : 119,11 M€ ;
- systèmes de drones : 3,21 M€ ;
- systèmes d'information et de communication (SIC) aéronautiques : 151,98 M€ ;
- soutien transverse : 38,18 M€.

L'OB « EPM des munitions aériennes » (104,25 M€ en AE et 120,91 M€ en CP) est consacrée à l'entretien des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air et des systèmes sol/air. Les crédits sont en augmentation notable par rapport à l'an dernier (+25% en CP) en raison de la prise en compte du soutien d'équipements de mission, soutenus auparavant par l'OB « EPM des flottes aériennes ».

L'OB « EPM du matériel terrestre » (46,93 M€ en AE et 30,33 M€ en CP) permet de financer l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air dont la gestion est confiée à la SIMMT. Le niveau de ressources en AE est en augmentation (+ 76 %) en raison de la prise en compte du renouvellement du marché pluriannuel MARTHA (maillage des radars tactiques pour la lutte contre les hélicoptères et les aéronefs à voilure fixe).

L'OB « démantèlement milieu aérien » (11,60 M€ en AE et 10,94 M€ en CP) est dédiée au démantèlement des aéronefs stationnés sur le site de Châteaudun. La dotation 2021 est en nette augmentation par rapport à 2020 (+29 % en AE et + 21 % en CP) en raison de la fermeture programmée du site.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opérations budgétaires est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EPM flottes aériennes*	30 085 821
EPM flottes aériennes : RAFALE	-
TOTAL	30 085 821

*Hors RAFALE

Les attributions de produits attendus sont principalement liés à la cession d'aéronefs retirés du service.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en€)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	EPM flottes aériennes*	155 551 389	0	155 551 389	40 723 662	114 827 727
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	19 408 841	0	19 408 841	13 276 338	6 132 503

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements, matériels de maintenance ou véhicules spécialisés des forces et au renouvellement des munitions.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	159 404 049	156 278 480
Total		159 404 049	156 278 480

Pas d'affectation sur tranches fonctionnelles.

3. Commentaires

La ressource est en augmentation (de l'ordre de 16%) par rapport au PLF 2020, et reste conforme à la trajectoire fixée en loi de programmation militaire. Elle est ventilée de la manière suivante :

Armements et munitions (60,06 M€ d'AE et 58,88 M€ de CP) :

Les opérations prévues concernent l'acquisition de :

- munitions aéronautiques de guerre (bombes, fusées pour bombes, kits de guidage, obus pour canons aériens) ;
- munitions aéronautiques d'entraînement (bombes d'exercice dont LGTR (*Laser Guided Training Round*), obus d'exercice pour canons aériens) ;
- leurres infrarouge et électromagnétiques ;
- artifices (impulseurs de largage, artifices de signalisation) ;
- les premières commandes de missiles *Hellfire* pour armer les drones *Reaper* ;
- des rechanges divers ;
- l'acquisition de l'ensemble des munitions «sol» de l'armée de l'air et de l'espace (y compris forces spéciales, commandos de l'air, unités NEDEX, etc.) permettant de réapprovisionner les stocks consommés dans le cadre de l'entraînement des forces.

Équipements d'accompagnement – SIC (34,34 M€ en AE et 33,66 M€ en CP) :

Ces crédits sont destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites. Ces crédits portent également à partir de 2021 le soutien du système BRASIDAS.

Autres équipements d'accompagnement (65,01 M€ en AE et 63,73 M€ en CP)

En augmentation notable par rapport à 2020, ces crédits servent à financer l'acquisition :

- de matériels aéronautiques d'environnement (groupes électrogènes, véhicules spécifiques de piste, tracteurs d'aéronefs, etc...) ;
- de matériels terrestres hors matériels aéronautiques (véhicules de la gamme tactique, véhicules spécialisés du génie de l'air, véhicules de manutention ou véhicules de sécurité) ;
- de matériels sols (matériels ne relevant pas du périmètre de services de soutien ou dont le volume d'acquisition reste limité).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

L'opération stratégique « Infrastructure » recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air. Depuis 2020 et la mise en œuvre de la nouvelle architecture budgétaire (NAB), l'action 4 du programme 178 décrit une partie des crédits jusqu'alors positionnés sur certains agrégats du programme 212.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	14 222 333	13 978 758
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	3 596 007	3 539 223
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	64 557 320	63 290 234
	Total	82 375 660	80 808 215

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	5 183 409	-	5 183 409	-	5 183 409

3. Commentaires

L'OS « Infrastructure » a été créée au BOP air à partir du PLF 2020. Cette opération stratégique permet de financer les opérations des périmètres technico-opérationnel de l'armée de l'air (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, ainsi que les stands de tir et les installations sportives des bases aériennes.

En 2021, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- construction d'un bâtiment au profit de l'escadron de protection à Istres ;
- poursuite de la réhabilitation et de l'adaptation des aires aéronautiques de la base aérienne d'Avord ;
- accueil de la permanence opérationnelle (PO) à Evreux ;
- mise à niveau et extension du système incendie et SECPRO à Lyon MontVerdun.

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATIONS STRATEGIQUES (EN M€)

TBF1t OS	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	387,67	-	-	-	387,67	384,44	-	-	-	384,44
FAS	74,30	-	-	0,31	74,61	73,35	-	-	0,31	73,66
DIS	912,51	2,04	-	-	914,55	136,10	2,00	-	-	138,10
EPM	7 376,29	11,60	-	-	7 387,89	1 614,07	10,94	-	-	1 625,00
EAC	64,23	95,17	-	-	159,40	62,97	93,31	-	-	156,28
INFRA	-	82,38	-	-	82,38	-	80,81	-	-	80,81
Total	8 815,01	191,19	-	0,31	9 006,50	2 270,93	187,05	-	0,31	2 458,29

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 OS	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	
AOP	33,89			33,16	0,73	-	-	-	33,89
		473,63		438,93	34,69	-	-	-	473,63
			399,86	-	361,21	38,65	-	-	399,86
FAS	10,33			10,16	0,16	-	-	-	10,33
		73,82		62,35	11,41	0,07	-	-	73,82
			80,71	-	68,19	12,52	-	-	80,71
DIS	430,13	-	-	101,51	82,02	43,29	32,80	170,51	430,13
	-	101,70	-	46,40	41,83	9,68	1,35	2,45	101,70
	-	-	914,55	-	14,24	76,84	74,01	749,46	914,55
EPM	3 867,74			921,35	584,68	402,93	388,92	1 569,86	3 867,74
		4 353,64		798,55	526,92	404,74	387,95	2 235,48	4 353,64
			7 471,98	-	543,49	709,08	607,96	5 611,46	7 471,98
EAC	190,60			92,62	77,63	20,34	-	-	190,60
		172,95		66,63	60,74	38,20	7,38	-	172,95
			159,40	-	17,91	80,83	50,84	9,82	159,40
INFRA	24,71	-	-	9,14	2,54	11,38	1,65	-	24,71
	-	175,91	-	48,38	65,34	42,13	19,13	0,93	175,91
	-	-	82,38	-	12,93	35,24	23,53	10,68	82,38
Total	4 557,40	5 351,65	9 108,88	2 629,19	2 506,67	1 925,92	1 595,50	10 360,64	19 017,93

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2	AEANE	AE affectées	Total AE	Engagement	AEANE 2021
------	-------	--------------	----------	------------	------------

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OS	fin 2020	2021		2021	
EPM	174,96	-	174,96	54,00	120,96
INFRA	5,18	-	5,18	-	5,18
Total	180,14	-	180,14	54,00	126,14

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION DE PRODUITS (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	12 188 790
FAS	6 102 369
EPM	30 085 821
EAC	-
Total	130 752 640

ACTION 13,5 %**05 – Logistique et soutien interarmées**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 560 184 990	2 560 184 990	211 049 003
Crédits de paiement	0	2 194 498 768	2 194 498 768	211 049 003

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 958 230 977	1 661 717 699
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 958 230 977	1 661 717 699
Dépenses d'investissement	601 515 251	532 342 307
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	595 630 251	525 157 307
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 885 000	7 185 000
Dépenses d'intervention	438 762	438 762
Transferts aux ménages	438 762	438 762
Total	2 560 184 990	2 194 498 768

Sous-action

05.11 – Infrastructures de santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action « infrastructures de santé » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées (SSA) afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

b. Unités concernées

Les établissements concernés par cette sous-action sont ceux appartenant à chacune des cinq composantes du SSA :

- composante « médecine des forces » ;
- composante « médecine hospitalière » ;
- composante « ravitaillement sanitaire » ;
- composante « recherche » ;
- composante « formation ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2021, le SSA poursuivra la réalisation de ses deux programmes d'infrastructure (PI) majeurs dans l'accomplissement de la transformation du service : le PI « Fonction Hospitalière » et le PI « Médecine des Forces ». En parallèle de ces programmes d'envergure, il en sera de même pour les opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA).

OPÉRATION STRATÉGIQUE: INFRASTRUCTURE DE DÉFENSE

1. Description

Cette OS regroupe les crédits d'investissement nécessaires à la modernisation des installations SSA portés par deux OB :

- « préparation opérationnelle de la fonction santé », qui porte les deux PI majeurs du SSA ainsi que des opérations d'adaptation capacitaire (PRODEF) ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- « maintien et soutien des sites », qui regroupe la maintenance lourde opérationnelle.

2. Aspects financiers

En 2021, le montant consacré à cette sous-action s'élève à 147,75 M€ d'AE, dont 144,19 M€ d'AE affectées sur tranches fonctionnelles, et 48,25 M€ de CP.

Par OB, le montant des engagements juridiques et des CP est réparti comme suit :

- OB « préparation opérationnelle de la fonction santé » : 50,67 M€ d'engagements juridiques (EJ), sur TF et hors TF, et 47,87 M€ en CP ;
- OB « maintien et soutien des sites » : 0,39 M€ en AE et 0,38 M€ en CP.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	147 359 888	47 870 089
OB	Maintien et soutien des sites	388 571	380 952
Total		147 748 459	48 251 041

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2020	AE affectées 2021	Total AE	Engagement 2021	AEANE 2021
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	33 266 278	144 196 340	177 462 618	47 508 901	129 953 717
OB	Maintien et soutien des sites	392 848	-	392 848	-	392 848

3. CommentairesLa restructuration de la fonction hospitalière du service de santé des armées

Le soutien des forces en opérations constitue la mission prioritaire du SSA. La prise en charge du personnel militaire avant, pendant et après sa projection sur le théâtre d'opérations impose au SSA de disposer de 65 équipes chirurgicales. Afin de répondre à ces impératifs, le service prévoit un recentrage des activités opérationnelles sur certains hôpitaux, ce qui implique d'adapter leurs infrastructures.

Ainsi, aux termes du programme de restructuration, quatre hôpitaux des ensembles hospitaliers militaires (EHM) seront en mesure de déployer une chaîne de santé opérationnelle complète et autonome sans préavis (l'HIA Bégin de Saint-Mandé, l'HIA Percy de Clamart, l'HIA Laveran de Marseille et l'HIA Sainte-Anne de Toulon) et quatre hôpitaux des ensembles hospitaliers civils et militaires (EHCM), intégrés dans leur territoire de santé, seront en mesure d'assurer la relève des opérations ou de compléter le dispositif (l'HIA Clermont-Tonnerre de Brest, l'HIA Desgenettes de Lyon, l'HIA Legouest de Metz et l'HIA Robert Picqué de Villenave).

Il est prévu que les travaux, qui ont débuté en 2016 ou en 2017, soient achevés en 2024 pour sept des hôpitaux concernés et en 2029 pour celui de Marseille. Les principales opérations programmées en 2021 concernent l'HIA Clermont-Tonnerre (mises aux normes d'accessibilité et rénovation des réseaux de chauffage) et l'HIA Bégin (transfert du service d'ingénierie biomédicale et des ateliers).

La restructuration de la fonction « médecine des forces » du service de santé des armées

Ce programme d'investissement réalise le volet « infrastructure » de la transformation du SSA qui a permis de concentrer les activités de soins et administratives au sein de centres médicaux des armées de nouvelle génération (CMA-NG), constitués à partir des structures existantes qu'il est nécessaire de rénover ou d'adapter. Les crédits mobilisés en 2021 financeront principalement les opérations de réhabilitation de l'antenne médicale de Strasbourg, la

construction des antennes médicales de Montferrat et Toulouse (quartier EDME) et la co-localisation d'antennes médicales sur Tarbes.

Sous-action

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de cinq composantes qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le SSA est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. A ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la Nation comme la crise de la COVID-19 l'a démontré.

b. Unités concernées

Les unités rattachées au SSA en 2021 sont :

- une direction centrale ;
- une direction déconcentrée de la médecine des forces, à laquelle sont subordonnés seize centres médicaux des armées nouvelle génération, formations organiques du SSA assurant le soutien des forces au sein des bases de défense, trois chefferies santé (une chefferie santé forces spéciales, une chefferie de la force d'action navale et une chefferie pour la force océanique stratégique), huit directions interarmées du SSA localisées hors métropole, avec treize centres médicaux interarmées (CMIA) et deux centres médico-chirurgicaux des armées (CMCIA) et le service de protection radiologique (SPRA) ;
- une direction déconcentrée des hôpitaux, tutelle des huit hôpitaux d'instruction des armées (HIA) et du service des archives médicales hospitalières des armées (SAMHA) ;
- une direction déconcentrée de la formation, de la recherche et de l'innovation, tête de chaîne des trois écoles de formations du SSA (école du Val-de-Grâce, école de santé des armées et école du personnel paramédical des armées) et de l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) ;
- une direction déconcentrée des systèmes d'information et du numérique ;

- une direction déconcentrée des approvisionnements en produits de santé, à laquelle sont subordonnés la pharmacie centrale des armées (PCA), l'établissement central du matériel (ECMSSA), deux établissements de ravitaillement sanitaire des armées (ERSA) et la plateforme achats-finances santé (PFAF-S), et à laquelle est rattaché le centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) ;
- le centre d'épidémiologie et de santé publique des armées (CESPA) ;
- le département de gestion des ressources humaines (DépGRH), dont relèvent le centre expert ressources humaines – soldes (CERH) ainsi que le centre expert administration des ressources humaines (CEARH).

c. Particularité des ressources de la sous-action n°80

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2 – HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et de crédits extrabudgétaires résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients, sous la forme d'attributions de produits (ADP).

Le particularisme de la sous-action réside dans la part élevée que représentent les ADP dans les ressources du SSA (58% des crédits HT2, en CP).

Le montant des ADP pour 2021 est évalué à 430,40 M€ dont 180,15 M€ sont reversés au hors-titre 2. Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le SSA au profit de ses bénéficiaires : 329,28 M€ issus de la tarification à l'activité dont 24 % financent les dépenses hors-titre 2 (79,03 M€), le solde (76 %, soit 250,25 M€) étant reversé sur le titre 2 (dépenses de personnel) ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie : 51,67 M€ ;
- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) : 7,57 M€. Le FIR finance les établissements de santé pour des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé en faveur de la performance, de la qualité, de la coordination, de la permanence, de la prévention, de la promotion ainsi que de la sécurité sanitaire ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la PCA et du CTSA et autres recettes complémentaires : 11,40 M€ ;
- remboursements des molécules onéreuses – dispositifs médicaux implantables (MO-DMI) : 30,48 M€.

Au total pour 2021, les crédits permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors-titre 2) s'élèvent à :

- 310,17 M€ en CP (130,02 M€ de crédits budgétaires et 180,15 M€ d'ADP) ;
- 324,33 M€ en AE (144,18 M€ de crédits budgétaires et 180,15 M€ d'ADP).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition de transformation du SSA consiste à consolider la mise en œuvre du modèle SSA 2020 et capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles.

En 2021, les principales mesures prévues pour chacune des cinq composantes du SSA sont les suivantes :

- La composante « médecine des forces » poursuivra sa phase de stabilisation par l'accompagnement de l'ensemble de ses établissements sur tout le spectre des processus métier et support. Cet accompagnement bénéficiera aux forces armées *via* le développement de la téléconsultation et la mise en place d'outils connectés au projet CMA NUMERIQUE (SI « AXONE ») et à l'ensemble de la communauté militaire, dont les familles. Le maillage des établissements de la composante permettra de maintenir un lien avec les autorités civiles de santé, et de participer aux activités de permanence des soins en établissement de santé ;
- La composante « médecine hospitalière » poursuivra sa transformation afin de garantir l'efficacité opérationnelle. Dans l'optique de moderniser les hôpitaux d'instruction des armées et de garantir l'excellence aux patients, notamment suite au retour d'expérience de la crise COVID-19, le nouveau modèle hospitalier militaire se décline en deux sous-ensembles :

- 4 hôpitaux dans 2 ensembles hospitaliers militaires (EHM) :
 - EHM Ile de France : HIA Percy et Bégin ;
 - EHM PACA : HIA Sainte-Anne et Laveran.

Chacun de ces EHM est composé de deux établissements : 1 établissement de type trauma center et 1 établissement de type infectieux.

Ces HIA continuent à être densifiés et recentrés sur les spécialités concourant à la réponse immédiate au contrat opérationnel et à la prise en charge des séquelles de blessures. Ils assurent une contribution forte à la projection opérationnelle.

- 4 hôpitaux participant à des ensembles hospitaliers civils et militaires (EHCM) :
 - HIA Clermont-Tonnerre, dans un partenariat avec le CHRU de Brest ;
 - HIA Desgenettes, dans un partenariat avec les hospices civils de Lyon (HCL) ;
 - HIA Robert Picqué, dans un partenariat avec la Maison de Santé Protestante de Bagatelle ;
 - HIA Legouest, dans un partenariat avec le CHR de Metz-Thionville.

Les spécificités locales de chaque partenariat sont prises en compte afin de respecter la capacité globale de réponse à l'ambition opérationnelle, en développant sur chaque site un centre de réhabilitation physique et psychique au profit des blessés. La transformation va se poursuivre en 2021 afin que les différents établissements atteignent le modèle prévu pour garantir à la patientèle militaire et civile une excellence dans la prise en charge des soins.

- La composante « ravitaillement sanitaire » est aujourd'hui un outil modernisé dont les activités sont maîtrisées dans une logique de « bout en bout », à l'exception de l'acheminement, confié au centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA). Le ravitaillement sanitaire a lancé une démarche d'optimisation des processus de ses établissements, en vue de la certification ISO 9001. L'automatisation de la distribution pharmaceutique, la modernisation du système d'information logistique SInAPS et des outils associés, ainsi que la démarche de *lean manufacturing*, permettront d'optimiser la productivité et l'efficacité du ravitaillement sanitaire pour répondre à l'ambition opérationnelle 2030.
- La composante « recherche » poursuivra sa transformation avec comme priorité de répondre aux besoins des forces en matière de recherche, expertise et formation en santé de défense et de participer à la résilience nationale dans ses domaines d'expertise.

L'IRBA, tout particulièrement, finalisera en 2021 :

- le déploiement d'une nouvelle architecture informatique répondant aux besoins de la recherche tout en assurant la sécurité des données hébergées ou partagées ;
- la mise en service des infrastructures spécifiques à la recherche : laboratoires confinés de niveau 4, chambre climatique chaude/humide et plateforme balistique ;
- le développement des partenariats civils, notamment au sein des Unités Mixtes de Recherche, et internationaux, particulièrement militaires (Allemagne, Etats-Unis, Grande Bretagne) ;
- La composante « formation » s'inscrit dans la transformation numérique du MINARM et poursuivra le déploiement de l'enseignement numérique et par simulation qui concernera tous les organismes de formation du SSA et tous les types de formations (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi).

La rénovation du processus « Innovation » s'est traduite par la mise en place d'un guichet unique intranet (WebSSA) par lequel les innovateurs déclarent leurs inventions et échangent sur l'ensemble des étapes du processus d'innovation. A la suite de la mise en place de la démarche de valorisation des inventeurs, l'effort sera porté en 2021 sur la promotion de l'innovation dans l'ensemble du SSA, et sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, marquée en particulier par l'organisation de séminaires d'information relatifs à la protection de la propriété intellectuelle.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier, ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	14 796 940	11 796 940	-	-	ND
	Alimentation	1 868 543	1 868 543	nombre de repas	408 024	5
	Soutien santé - fonctionnement et activités	93 249 180	93 249 181	nombre de séjours MCO	-	ND
	Systèmes d'information et de commandement	-	-	-	-	ND
	Soutien santé – ravitaillement	102 649 429	100 993 689	nombre de séjours MCO	-	ND
	Déplacements et transports	6 274 386	6 274 386	nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		218 838 478	214 182 739			
FAS	Mobilité personnels	2 033 000	1 984 534	Nombre de mutation avec changement de résidence	552	3 595
	Subventions et transferts	438 762	438 762	-	-	ND
	Communication et relations publiques	749 416	749 416	-	-	ND
	Fonctionnement courant	9 479 175	9 979 175	Effectifs soutenus	-	ND
	Location de logements familiaux	253 450	253 450	Nombre de jours de location	-	ND
	Prestations intellectuelles	1 120 867	1 120 867	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	-	ND
	Soutien courant des structures	36 762 207	31 149 212	M2 SHOD	1 174 182	27
	Soutien des matériels communs	121 568	121 568	-	-	ND
	Soutien des ressources humaines	2 247 551	2 247 551	nombre de jours de formation	-	ND
Sous-total FAS		53 205 996	48 044 535			
Total Agrégat fonctionnement		272 044 474	262 227 274			

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées. En revanche, il n'intègre pas les autorisations d'engagements supplémentaires accordés au service pour lui permettre d'amorcer, dès le début de la gestion, des opérations qui ont vocation à être couvertes ultérieurement par des attributions de produits.

3. Commentaires

Pour 2021, l'agrégat fonctionnement s'élève à 272,04 M€ en AE et 262,23 M€ en CP, fonds de concours et attribution de produits inclus, répartis entre l'OS AOP (218,84 M€ en AE et 214,18 M€ en CP) et l'OS FAS (53,20 M€ en AE et 48,05 M€ en CP).

L'agrégat fonctionnement est en augmentation en CP (+15,26 M€) par rapport à 2020, du fait notamment de l'augmentation de l'OS AOP. L'évolution de cet agrégat est toutefois disparate suivant les OB.

OS AOP

L'OS AOP représente 80,5% des dépenses de l'agrégat fonctionnement en AE, et 82% en CP.

Au sein de cette OS, l'OB « activités et entraînement des forces » (14,80 M€ d'AE et 11,80 M€ de CP), relative aux projets d'études et de recherche du SSA, et aux dépenses afférentes aux frais des formations médicales et paramédicales, affiche une augmentation de 33 % en AE et de 27% en CP. Elle résulte essentiellement de l'augmentation des dépenses envisagées pour la recherche de contre-mesures médicales.

L'OB « alimentation » (1,87 M€ en AE et en CP), qui finance essentiellement les repas de service pris par le personnel militaire dans les HIA, augmente de 15% par rapport à 2020, du fait notamment de l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

L'OB « soutien santé – fonctionnement et activités » (93,25 M€ en AE et en CP), correspondant aux dépenses de fonctionnement des hôpitaux, reste stable par rapport à 2020.

L'OB « soutien santé – ravitaillement » (102,65 M€ en AE et 100,99 M€ en CP), porte les dépenses relatives à l'acquisition des produits pharmaceutiques, des produits dérivés du sang, des dispositifs médicaux implantables, ainsi que des produits et fournitures à usage hospitalier nécessaires à l'activité de soins, tant des HIA que des CMA-NG et des structures déployées en outre-mer et à l'étranger. Elle affiche une hausse de 13% en AE et en CP, conséquence de la crise sanitaire COVID et de la nécessité d'acquérir des consommables médicaux sensibles (EPI, tests et réactifs d'automates, et, suivant les avancées des laboratoires sur ce sujet, vaccins).

Enfin, l'OB « déplacements et transports » (6,27 M€ en AE et en CP), qui regroupe l'ensemble des dépenses induites par les missions des personnels du service, en métropole, en outre-mer et à l'étranger, ainsi que celles induites par le transport opérationnel et commercial (frais logistiques de l'EDA) et la livraison du ravitaillement sanitaire dans les établissements du service, augmente de 9% en AE et CP par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par un rattrapage de la dette organique créée en 2020 laquelle générera, en 2021, un regain des frais afférents aux déplacements nationaux et internationaux.

OS FAS

L'OS FAS représente 19,5% en AE des dépenses de l'agrégat fonctionnement et 18% en CP.

L'OB « mobilité des personnels » (2,03 M€ en AE et 1,98 M€ en CP), qui regroupe les dépenses relatives aux changements de résidence, diminue de 22% par rapport à 2020, conséquence de mesures d'économies décidées sur ce poste de dépense.

L'OB « fonctionnement courant » (9,48 M€ en AE et 9,98 M€ en CP), qui couvre un large champ d'activités dont principalement les dépenses de fonctionnement courant, de télécommunications-SIC, d'informatique-bureautique, diminue de 18% en AE et en CP par rapport à 2020, en raison d'une politique de réduction des dépenses liées notamment au recours à l'intérim et aux internes civils.

L'OB « prestations intellectuelles » (1,12 M€ en AE et en CP), dédiés aux marchés d'assistance et d'accompagnement, diminue de 44 % en AE et en CP par rapport à 2020 en raison d'un moindre recours à ces prestations au cours de l'année 2021.

L'OB « soutien courant des structures » (36,76 M€ en AE et 31,15 M€ en CP) représente 69 % en AE et 65 % en CP du montant total de l'OS. Elle regroupe les crédits alloués à l'entretien et au fonctionnement courant du parc immobilier des établissements du SSA. Les AE affichent une diminution de 30%, en raison d'un moindre recours aux AE pluriannuelles en 2021 (17,5 M€ pour les marchés de gaz et d'électricité passés au profit des HIA) par rapport en 2020 (33 M€). Les CP affichent, quant à eux, une augmentation de 12% qui s'explique par la réalisation de besoins couvrant l'entretien des structures.

Enfin, l'OB « soutien des ressources humaines », 2,25 M€ en AE et CP, qui regroupe les dépenses relatives aux frais de formation des personnels non médicaux ou paramédicaux du SSA, ainsi que les dépenses de recrutement, reste stable par rapport à l'année 2020.

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	50 692 803
	Systèmes d'information et de commandement	0
	Soutien santé – ravitaillement	80 702 979
FAS	Soutien des matériels communs	121 201
	Fonctionnement courant	7 552 413
	Communication et relations publiques	746 836
	Mobilité des personnels	0
	Prestations intellectuelles	1 115 065
	Soutien courant des structures	31 068 235
	Soutien des ressources humaines	2 240 727
	Total	174 240 259

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. DESCRIPTION

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels, ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Equipement	46 376 914	42 036 190
Total		46 376 914	42 036 190

3. COMMENTAIRES

Le montant de l'OS EAC s'élève à 52,28 M€ en AE et 47,94 M€ en CP, fonds de concours et attributions de produits inclus, en augmentation respectivement de 31% et de 22% par rapport à 2020. Cette OS permettra de financer :

- l'acquisition d'équipements logistiques opérationnels santé et l'entretien des matériels nécessaires à la réponse au contrat opérationnel ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des unités médicales opérationnelles (UMO) et des antennes de réanimation et de chirurgie de sauvetage (ARCS) ;
- l'acquisition d'équipements au profit des HIA et des CMA : monitorages et ventilateurs de réanimation ;
- l'acquisition des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé, ainsi que les évolutions logicielles nécessaires au maintien de ces systèmes d'information. Les efforts consentis ces dernières années

au profit de la transformation numérique seront poursuivis, avec la réalisation de projets majeurs tels que AXONE (CMA Numérique), les portails numériques de la valorisation et de la formation, et la poursuite du déploiement de solutions de téléconsultation, notamment sur le territoire national.

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EAC	Soutien santé - Equipement	5 906 823
	TOTAL EAC	5 906 823

Sous-action

05.82 – Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées.

Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers, etc.), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs, etc.), chauffage et énergies. Depuis le 1er janvier 2020, les travaux de maintien en condition (MC) et d'entretien courant des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent également de la sous-action 82.

Le nombre des BdD en 2021 n'évolue pas par rapport à l'année 2020, soit 55 BdD (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

a. Évolutions du dispositif de soutien en 2021

La principale évolution affectant la sous-action 05-82 en 2021 correspond au transfert depuis le P212 des crédits de fonctionnement relatifs au soutien des organismes d'administration centrale parisiens. Ce transfert s'inscrit dans le cadre du chantier de réorganisation du soutien en Île-de-France, qui se traduit par la création d'un groupement de soutien unique reprenant les attributions de soutien du service parisien d'administration centrale (SPAC) à compter du 1er janvier 2021.

b. Évolution des ressources financières

Pour l'annuité 2021, la ressource prévue est de 1 206,11 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 999,63 M€ en crédits de paiement (CP). Celle-ci est quasi stable par rapport au PLF 2020.

Cette stabilité n'exclut pas des variations parfois importantes au sein des 4 opérations stratégiques constitutives de la sous-action 05-82. Ainsi, si la ressource dédiée aux OB « fonctionnement courant » (FAS) et « achat et entretien de véhicules spécialisés » (EAC) augmente de manière significative, notamment pour la première en raison du transfert

vers le périmètre des bases de défense des crédits relatifs au soutien des organismes centraux parisiens (+ 19,01 M€ en AE/CP en provenance du P212), celle-ci diminue sur l'OB « soutien courant des structures » de l'OS FAS (-9,48 M€ AE et -14,94 M€ CP).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'opération stratégique FAS, destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense représentent la proportion la plus importante de l'enveloppe allouée à la sous-action 05-82.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Alimentation	4 150 171	4 075 879	Nombre de repas	-	ND
AOP	Déplacements et transports	19 496 285	25 045 378	Nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		23 646 456	29 121 257			
FAS	Mobilité personnels	5 114 650	5 014 362	Nombre de mutation avec changement de résidence	-	ND
	Communication et relations publiques	1 300 261	1 300 261	ND	-	ND
	Fonctionnement courant	210 216 960	199 280 692	Effectifs soutenus	248 830	801
	Soutien des matériels communs	14 217 481	13 509 142	ND	-	ND
	Soutien des ressources humaines	376 216	376 216	Nombre de jours de formation	-	ND
	Soutien courant des structures	708 004 223	511 363 022	M² de SHOD	26 621 020	19
	Location de logements familiaux	20 268 194	21 074 394	Effectifs bénéficiaires	250	84 298
	Prestations intellectuelles	-	-	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	-	ND
Sous-total FAS		959 497 985	751 918 089			
Total Agrégat fonctionnement		983 144 441	781 039 346			

3. Commentaires :

OS AOP

L'OB « alimentation » augmente de 14% en AE (12 % en CP) suite au transfert des dépenses d'alimentation du personnel DGA soutenu en 2020 par le SPAC.

L'OB « déplacements et transports » a pour but de couvrir les frais de péage des véhicules non tactiques, les frais de déplacements temporaires du personnel affecté dans les états-majors des BdD, les transports collectifs de personnes externalisés, ainsi que les transports de biens (déménagements, fret) externalisés.

Cette OB reste stable par rapport à l'annuité 2020 en CP. La ressource en AE diminue quant à elle du fait de l'engagement en 2020 du marché pluriannuel « Transrade Brest ».

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2021 est légèrement à la hausse par rapport à 2020 (+ 2,5 % en AE et + 2,2 % en CP). Cependant, dans le détail, certaines OB de l'OS FAS sont affectées de variations significatives d'une année sur l'autre.

L'OB « mobilité des personnels » destinée au renouvellement du mobilier des familles affectées outre-mer et à l'étranger voit sa ressource baisser légèrement pour revenir à l'équilibre après le rattrapage effectué en 2020 par rapport aux années précédentes (- 0,88 M€ en AE/CP, soit - 15 % par rapport à 2020).

L'OB « communication et relations publiques » visant à financer les dépenses de relations publiques des commandants de bases de dépenses ainsi que des abonnements presse au profit des organismes soutenus est légèrement revalorisée afin de tenir compte de la réalité des besoins (+ 0,19 M€ en CP et + 0,17 M€ en AE, soit respectivement + 17 et + 15,6 % par rapport à l'année précédente).

L'OB « fonctionnement courant » évolue à la hausse en 2021 par rapport à l'année précédente : + 18,6 % en AE et 17,8 % en CP. Cette augmentation résulte pour une large part du transfert vers la sous-action 82 des dépenses de soutien courant des organismes centraux parisiens (+ 19,01 M€ en AE/CP), mais traduit également un effort en faveur d'un certain nombre de dépenses à fort impact sur les conditions de vie et de travail des soutenus (ameublement notamment) ou visant à adapter le niveau de ressource aux besoins dans certains domaines (participation à la modernisation de la fonction transport).

L'OB « soutien des matériels communs » a principalement pour but de couvrir les dépenses d'entretien des véhicules de la gamme commerciale. La ressource dédiée à cette OB reste stable par rapport à l'année 2020.

L'OB « soutien courant des structures », visant à couvrir les dépenses d'énergie, d'eau, de nettoyage des locaux, de collecte des déchets, d'entretien des espaces verts, de maintenance des extincteurs mobiles et d'entretien courant de l'infrastructure, diminue par rapport à 2020 de 9,48 M€ en AE (- 1,23%) et de 14,94 M€ en CP (- 2,8 %).

Cette variation négative traduit des mesures d'économies sur la ressource dévolue à l'entretien courant des infrastructures (opérations élémentaires de type locatif courant telles que petits dépannages et menues réparations). La ressource prévue pour les dépenses d'eau, d'énergie, de chauffage et les prestations externalisées de nettoyage des locaux ou d'entretien des espaces verts reste stable par rapport à l'année précédente.

La différence entre AE et CP s'explique pour l'essentiel par l'engagement en 2021 de plusieurs marchés pluriannuels importants de fourniture de gaz et d'électricité.

Les OB « Soutien des ressources humaines » et « Location de logements familiaux », visant à couvrir respectivement certaines dépenses de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense, et les dépenses de logement des militaires et de leurs familles affectées aux Emirats Arabes Unis, voient leur niveau de ressource stabilisé en AE. Les ressources en CP augmentent de 6,5% suite à l'augmentation des AE observée en 2020.

Fonds de concours et attributions de produits

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
FAS	Fonctionnement courant	11 578 824
	Soutien courant des structures	-
Total		11 578 824

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues restent globalement stables par rapport à 2020.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. DESCRIPTION

Cette OS recouvre l'acquisition et le maintien en condition opérationnelle de poids lourds de la gamme commerciale ainsi que l'achat et le maintien en condition opérationnelle (MCO) des véhicules de transport en commun.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	24 759 438	24 273 959
Total		24 759 438	24 273 959

3. COMMENTAIRES

La ressources de cette OS sont en hausse de + 4,4 M€ en AE et + 4,3 M€ en CP, soit une augmentation de + 21,5 % par rapport au PLF 2020. Cette évolution traduit un effort en termes d'acquisition de véhicules de transport en commun pour éviter un vieillissement trop important du parc existant.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. DESCRIPTION

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense ainsi que celui de la DGA autres que les opérations élémentaires de type locatif courant, dont le financement est positionné sur l'OS FAS. Elle finance, hors opérations de maintenance lourde, les opérations individualisées de maintien en condition d'un montant inférieur à 500 k€ TTC relatives aux composants, installations et constituants techniques du patrimoine immobilier des formations et unités rattachées.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	188 207 043	184 274 704
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	10 000 000	100 45 925
Total		198 207 043	194 320 629

3. COMMENTAIRES

La ressource de l'OS INFRA reste stable par rapport à l'annuité 2020. 40 M€ seront consacrés aux travaux d'adaptation mineure.

Sous-action

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « Soutiens complémentaires » (SA 05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2021, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensatrice SNCF pour l'ensemble des militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet « supply chain », qui vise à optimiser les acheminements des activités de soutien des armées ;
- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à une partie du fonctionnement (déplacements notamment) de la direction de la sécurité aéronautique de l'Etat (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat général aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun des opérations de surveillance radiologique et géomécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux dépenses de fonctionnement de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2021 sera marquée par le transfert vers l'armée de terre du centre national des sports de la défense (CNSD).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées dans des domaines transverses ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des armées.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r

OB

Prévisions de crédits 2021

Unité d'œuvre

Volume

Ratio

OS		AE	CP			(en CP)
AOP	Déplacements et transports	1 458 191	1 429 599	Nombre de jours de déplacement		ND
	Activités et entraînement des forces					ND
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-	-		ND
	Soutien pétrolier - Activité	-	-	-		ND
	Alimentation	-	-	Nombre de repas		ND
	Déconstruction des installations nucléaires	1 952 009	1 913 734	-		ND
Sous-total AOP		3 410 200	3 343 333			
FAS	Communication et relations publiques	349 771	342 912			ND
	Compensatrice SNCF	127 976 510	125 467 167			ND
	Relations bilatérales et EM interalliés					ND
	Prestations intellectuelles	1 020 000	1 016 302	Nombre de prestations de conseil ou d'AMOA	2	508 151
	Fonctionnement courant	45 826 247	10 205 509	Effectifs soutenus		ND
	Soutien des ressources humaines	156 533	153 464	Nombre de jours de formation		ND
	Soutien courant des structures			m² de SHOD		ND
Sous-total FAS		175 329 061	137 185 354			
Total Agrégat fonctionnement		178 739 261	140 528 687			

3. Commentaires

OS AOP

Les prévisions de dépenses sur l'OS AOP s'élèvent à 3,41 M€ en AE et 3,34 M€ en CP. Elles sont en baisse de 43 % en AE et en CP par rapport à l'année 2020.

Cette évolution s'explique par le transfert des crédits du CNSD vers l'action 2 (armée de terre).

Comme en 2020, les crédits de soutien commun des opérations de surveillance radiologique et géomécanique du site de Mururoa en Polynésie française (OB « déconstruction des installations nucléaires ») sont stables et revenus à leur niveau d'avant 2014 (1,97 M€ d'AE et 1,93 M€ de CP).

OS FAS

Les crédits de cette OS (175,33 M€ d'AE et 137,19 M€ de CP) sont en hausse de 22 % en AE et en baisse de 8 % en CP par rapport au PLF 2020.

Cette évolution s'explique par :

- le transfert de l'UO CNSD du BOP Soutien des Forces vers le BOP Terre (action 02), notamment les dépenses liées à la communication et relations publiques, les relations bilatérales et états-majors interalliés ;
- la diminution des crédits de « prestations intellectuelles » ;
- l'augmentation des crédits de fonctionnement courant, notamment le renouvellement du marché pluriannuel des services postaux externalisés des bases de défense positionnées à l'étranger.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. DESCRIPTION

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité de la

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ministre chargée de l'industrie et de la ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €).

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier Equipement	1 118 460	1 096 529
Total		1 118 460	1 096 529

3. COMMENTAIRES

Les crédits de cette OS (1,12 M€ en AE et 1,10 M€ en CP) sont stables par rapport au PLF 2020.

Sous-action

05.84 – Service interarmées des munitions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans le domaine des munitions. Ses activités concernent l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement (DGA)), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA) et l'élimination des munitions ainsi que la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2021, le SIMu engagera de nouvelles actions visant à maîtriser et à améliorer les conditions de stockage des munitions en métropole ainsi qu'en opérations extérieures. Par ailleurs, les opérations de développement du futur système d'informations logistiques (SIL) dédié aux munitions, SIMu, se poursuivront en vue d'une livraison en 2022.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION :

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 84 sont concentrées sur l'OS « activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions, ainsi qu'au développement du futur SIL.

2. ASPECTS FINANCIERS :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Soutien munition - Activités	13 045 389	14 047 048	Tonnes mun. conformes (hors mun à éliminer)	80 000	176
	Déplacements et transports	870 000	870 000	Nombre de jours de déplacement	7100	123
Total		13 915 389	14 917 048			

3. COMMENTAIRES :

OS AOP

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « soutien munition – activités » et « déplacements et transports ».

La forte diminution des AE(- 45 %) s'explique principalement par la mise en place en 2020 d'un important volume d'AE pour financer le marché pluriannuel du projet SI@Mu (13,9 M€). Les ressources en CP restent globalement stables par rapport au PLF 2020 .

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions de crédits 2021 (AE = CP)
Soutien munitions – activités	200 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total	200 000

Ce rattachement de crédits par voie d'attribution de produits est attendu, d'une part, au titre des recettes provenant de la rémunération des prestations de production et de transformation de torpilles effectuées par le SIMu au profit d'industriels (Thalès, DCNS) et, d'autre part, de prestations de stockage de matières pyrotechniques au profit de tiers.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMME DES MATÉRIELS)

1. DESCRIPTION

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	525 352	515 051
Total		525 352	515 051

3. COMMENTAIRES

Les ressources allouées à cette OS baissent de 79% par rapport à 2020. Cette nouvelle évolution à la baisse s'explique toujours plus spécifiquement par des munitions dites « classiques » dont le coût moyen contractuel à la tonne du démantèlement est moindre que le coût historique. Par ailleurs, la politique de cessions s'appliquant au segment munitions reste susceptible d'amoindrir les besoins en démantèlement.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. DESCRIPTION

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant dédié aux mouvements logistiques des munitions dans les dépôts du SIMu.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	1 314 861	1 289 079
Total		1 314 861	1 289 079

3. COMMENTAIRES

Après une hausse importante en 2019 et 2020, afin de remettre à niveau un parc d'engins de transport et de manutention vieillissant, les ressources dédiées à cette OS diminuent de l'ordre de 50% par rapport à la LFI 2020.

Sous-action

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA), en charge de l'administration générale des armées répond à une logique d'organisation fonctionnelle déployée autour d'un dispositif resserré dont les centres interarmées du soutien (anciennement centres experts), à compétence nationale, constituent la pierre angulaire. Son expertise dans les domaines de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) est mise au service du soutien des forces en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX).

Responsable des achats pour la vie courante et le transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme : équipements individuels et collectifs, vivres opérationnels et alimentation à terre hors OPEX.

En outre le SCA met en œuvre des chaînes fonctionnelles dédiées pour assurer l'exécution du service de la solde des militaires et réaliser le paiement des frais de déplacement.

Ce service est également en charge du pilotage fonctionnel de la fonction restauration hébergement loisirs avec pour objectif la modernisation et la rationalisation de la restauration dans les armées.

L'action du SCA s'inscrit dans une démarche dite de « bout en bout » (c'est-à-dire la mise en place d'une chaîne de soutien continue, de la conception à la fourniture des prestations) à l'ensemble des domaines de l'AGSC. Ceux-ci sont organisés selon une logique de filière (restauration – loisirs, habillement – soutien de l'homme, études juridiques, etc.) jusque dans les groupements de soutien de base de défense (GSBdD) rattachés hiérarchiquement au SCA depuis le 1^{er} septembre 2014.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2021, le SCA poursuivra la phase de déploiement de sa transformation dans le cadre du projet « SCA 22 » dont l'objectif principal est de renforcer le soutien de proximité délivré aux unités opérationnelles, notamment par la création, au sein de groupements de soutien de nouvelle génération (GS-NG), de pôles commissariats. Ces derniers assureront un soutien de proximité modernisé en s'appuyant sur des espaces d'accueil multiservices (espaces ATLAS - accès en tout temps tout lieu au soutien). Parallèlement, le service poursuivra sa rationalisation en mutualisant certaines fonctions support, notamment logistiques, dans des GSBdD « socles » et en réorganisant la filière des droits financiers individuels (DFI) de manière concomitante au déploiement du système d'information « Source Solde ».

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dans ce contexte, l'année 2021 sera marquée par :

- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle ;
- la poursuite du déploiement des espaces ATLAS afin d'atteindre 205 guichets en métropole fin 2021;
- la poursuite des efforts de formation du personnel pour accompagner la transformation mise en œuvre dans le cadre du projet « SCA 22 » ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de concession à l'économat des armées (EdA) de restaurants actuellement exploités en régie. Cette stratégie concerne 73 restaurants sur la période 2020–2025, dont les 22 premiers sont concédés entre 2020 (9) et 2021 (13) ;
- la montée en puissance de l'établissement national de la solde (ENS) ;
- l'objectif de déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- la reprise d'une partie du soutien opéré auparavant par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 331,63 M€ en AE et 340,11 M€ en CP. Elles augmentent notablement en CP par rapport à 2020 (+ 10 %), majoritairement sur l'OS AOP, principalement en raison de la montée en puissance de la concession de restaurants et des transferts de ressource associés.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €).

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	5 469 136	5 361 898
	Déplacements et transports	43 735 769	43 453 945
	Alimentation	205 156 857	200 627 966
Sous-total AOP		254 361 762	249 443 809
FAS	Communication et relations publiques	1 212 962	1 189 178
	Prestations intellectuelles	2 950 000	3 409 048
	Fonctionnement courant	67 440 926	80 468 902
	Soutien des matériels communs	0	0
	Soutien des ressources humaines	3 900 000	3 858 982
	Relations bilatérales et EM interalliés	114 381	114 381
	Mobilité personnels	1 648 250	1 621 662
Sous-total FAS		77 266 519	90 662 153
Total Agrégat fonctionnement		331 628 281	340 105 962

3. Commentaires

OS AOP

L'OS AOP, avec 254,36 M€ en AE et 249,44 M€ en CP présente une augmentation globale des ressources de 24 % par rapport au PLF 2020, s'expliquant principalement par des transferts internes à la sous-action.

L'OB « déplacements et transports » (43,74 M€ en AE et 43,45 M€ en CP) présente une baisse de 25 % liée à l'évolution du périmètre de cette OB. Celle-ci regroupe désormais trois grandes catégories de dépenses :

- les dépenses relatives aux repas pris par le personnel dans le cadre d'une mission en métropole et outre-mer, en dehors de la garnison d'affectation. Ces repas font l'objet d'une prise en charge directe (PCD) et ne donnent plus lieu à une avance de frais par le missionnaire. Ce poste de dépenses s'élève à 29,2 M€ en AE et CP ;
- les frais de déplacement du personnel du SCA et des aumôniers militaires, ainsi que les dépenses relatives aux missions de transport qui incombent au service : 13,48 M€ en AE et 13,22 M€ en CP ;
- les coûts de transport des repas réalisés dans les centres de production alimentaires (CPA) de Satory et Coëtquidan vers leurs abonnés (cercles) : 1,04 M€ en AE et 1,02 M€ en CP.

La nouvelle facturation des denrées par l'économat des armées sur l'OB « alimentation » explique la diminution du volume de l'OB « déplacement des transports » de 17,3 M€ par rapport à 2020.

L'OB « alimentation » (205,16 M€ en AE et 200,63 M€ en CP) porte les dépenses relatives aux repas du personnel ayant droit en cercles interarmées, ainsi que l'alimentation externalisée ou conventionnée et les achats de denrées réalisés par les CPA. Cette OB est en forte augmentation par rapport à 2020 (+ 48 % en AE et CP). Outre les effets conjoints de l'inflation et de l'évolution du volume de rationnaires, cette évolution s'explique à titre principal par :

- la décision de regrouper sur l'OB « alimentation » l'ensemble des charges de fonctionnement des restaurants externalisés : 22,90 M€ ;
- le transfert du coût du transport logistique des denrées approvisionnées au profit des cercles des bases de défense (17,3 M€) ;
- la stratégie de concession du SCA en matière de restauration initiée en 2020 qui a conduit à regrouper sur l'OB « alimentation » l'ensemble des ressources qui contribuaient au fonctionnement de ces restaurants en régie : 12,62 M€ ;
- l'externalisation du point de restauration du futur site cyber de la Maltière.

OS FAS

Cette OS, d'un montant de 77,27 M€ en AE et 90,66 M€ en CP finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et le wifi gratuit du plan famille. Elle porte également les dépenses relatives à la transformation du service réalisées dans le cadre du projet « SCA 22 ». Les ressources de cette OS connaissent une baisse par rapport au PLF 2020 (- 40 % en AE et - 17 % en CP), en raison d'évolutions du périmètre des dépenses imputées sur cette OS.

L'OB « fonctionnement courant » (67,44 M€ en AE et 80,47 M€ en CP) supporte les dépenses de fonctionnement des organismes du SCA, en particulier les dépenses de la direction centrale du SCA, des centres interarmées du soutien, des plates-formes commissariat (PFC), des directions du commissariat d'outre-mer (DiCOM), des établissements logistiques du commissariat (ELOCA) et de cercles en régie. Elle supporte aussi le wifi gratuit du plan famille. Les crédits de cette OB diminuent en 2021 par rapport à 2020 (- 42 % en AE et - 16 % en CP) en raison :

- du transfert vers l'OS AOP des crédits relatifs au fonctionnement des restaurants externalisés (- 22,90 M€ en AE et CP) ainsi que des crédits de fonctionnement des 22 premiers restaurants concédés (- 4,90 M€ en AE et CP) ;
- de l'engagement (16 M€ en AE) en 2020 de la deuxième vague du marché pluriannuel relatif au wifi gratuit en outre-mer et à l'étranger.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'OB « prestations intellectuelles » (2,95 M€ en AE et 3,41 M€ en CP) est marquée par une diminution du recours aux prestations d'assistance et de conseil spécialisés pour conduire la transformation du service (- 41 % AE) conformément à la trajectoire définie dans le cadre de la LPM 2019 – 2025.

L'OB « soutien des ressources humaines » (3,90 M€ en AE et 3,86 M€ en CP) connaît une diminution (- 12 %) par rapport à 2020 du fait du moindre recours à la sous-traitance pour des formations dans le domaine du transport du personnel du service (formation à la gestion de flottes de véhicules notamment).

L'OB « communication et relations publiques » (1,21 M€ en AE et 1,19 M€ en CP) est stable. Elle regroupe les actions de communication tant en interne du service que vers l'extérieur.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
AOP	Alimentation	17 283 997
AOP	Déplacements et transports	18 000
FAS	Fonctionnement courant	18 000
	Total	17 319 997

Les recettes attendues au titre de l'OB « alimentation » (17,28 M€) proviennent de la délivrance et de la facturation des denrées au bataillon des marins pompiers de Marseille et aux cercles interarmées de bases de défense par les divisions vivres des ports et les centres de production alimentaires (CPA).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

1 - Description

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des armées, directions et services, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées et des centres de production alimentaires.

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	43 321 899	43 697 940
	Soutien indiv serv. Courant	74 862 531	73 564 088
	Soutien individuel combat	133 154 712	153 021 448
	Matériel restauration collective	21 691 179	21 268 959
	Total	273 030 321	291 552 435

3. Commentaires

Les ressources relatives à l'EPP (273,03 M€ en AE et 291,55 M€ en CP) connaissent une baisse globale en AE par rapport au PLF 2020 (- 18 %) mais enregistrent une légère augmentation en CP (+ 3 %).

L'OB « soutien collectif » (43,32 M€ en AE et 43,70 M€ en CP) regroupe les crédits nécessaires à l'acquisition des éléments constitutifs des rations de combat stockées et délivrées au profit des forces, à l'achat et à l'entretien du matériel de vie en campagne (cuisines, remorques douches, etc.), du matériel de campement (tentes, filets anti-chaleurs, etc.) et de couchage. La ressource en AE diminue de 4 % par rapport au PLF 2020 suite à l'engagement en 2020 d'un marché pluriannuel d'acquisition de tentes, alors que la ressource en CP augmente de 9 % conformément à la trajectoire définie dans le cadre de la LPM 2019 – 2025.

L'OB « soutien individuel service courant » (74,86 M€ en AE et 73,56 M€ en CP) est en légère augmentation par rapport à 2020 (+5,6% en AE, +6% en CP), qui s'explique par une légère hausse des effectifs soutenus en 2021 et une augmentation modérée du marché SPEC (service de proximité pour les équipements du commissariat).

L'OB « soutien individuel du combattant – effets et accessoires à caractère opérationnel » (133,15 M€ en AE et 153,02 M€ en CP) enregistre une baisse de la ressource en AE (- 32 %) et une légère augmentation en CP (+ 2.5 %). En matière d'engagement, cette évolution s'explique par :

- la notification en 2020 d'un important marché pluriannuel de gilets balistiques modulaires (GBM). Les livraisons s'échelonnent jusqu'en 2022 (livraison de matériels pour un montant de 16,1 M€ en 2021) ;
- le report sur la fin de la période de programmation de l'acquisition de jeux de plaques balistiques (3 M€) et de casques balistiques (1,89 M€) sans remise en cause des objectifs de la LPM.

L'OB « matériels de restauration collective » (21,69 M€ en AE et 21,27 M€ en CP) est stable.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
Soutien collectif	328 100
Soutien indiv serv. Courant	275 000
Soutien individuel combat	-
Total	603 100

Les recettes attendues au titre de l'OB « soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères, mais également par le produit des ventes par les domaines de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COHÉRENCE)

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) destinés aux déplacements des personnels des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux établissements logistiques du commissariat des armées (ELOCA).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	39 017 582	38 252 531
Total		39 017 582	38 252 531

La totalité des ressources de cette OS, regroupée sur l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés », s'élève à 39,02 M€ en AE et 38,25 M€ en CP, soit une augmentation de l'ordre de 50 % par rapport à 2020.

Elle correspond à l'acquisition et la maintenance des VLGC conformément à la trajectoire programmée en LPM.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2021 (AE=CP)
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	1 200 000
Total		1 200 000

Les recettes attendues au titre de l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par les domaines des véhicules réformés.

Sous-action

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 89, créée en 2020 pour accueillir une partie des crédits d'infrastructure en provenance du P212, est destinée à financer les travaux d'infrastructure (constructions et rénovations) d'organismes de soutien interarmées ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD), à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits portés sur cette sous-action serviront notamment en 2021 à financer plusieurs projets importants liés au COMCYBER de Rennes et à la rénovation de dépôts de munitions.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

Pour la sous-action 89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, SEA, etc.) ainsi qu'une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	94 197 423	91 719 918
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	34 000 000	30 237 000
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	0	58 799 148
	Maintien et soutien des sites	14 657 550	7 577 200
Total		142 854 973	188 333 266

3. Commentaires

L'OB « Réalisation des infrastructures des bases de défense » regroupe les crédits d'investissements pour la réhabilitation ou l'amélioration des infrastructures des bases de défense ainsi que les ressources visant à adapter les infrastructures des sites pétroliers hors infrastructures techniques du SEA et les installations de dépôts de munitions (ateliers et dépôts). En 2021, un effort notable sera porté sur le SIMu à Miramas (rénovation dépôt - stockage et SECPRO) et Port-Bouët (5 M€). Le SEA va par ailleurs lancer les travaux pour le dépôt d'Istres (stockage des ingrédients, produits divers et emballages (IPDE)).

L'OB « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement » regroupe les crédits d'investissement de modernisation des infrastructures liées aux systèmes de commandement, de renseignement et de communication des armées. Les crédits dédiés à cette OB progressent en 2021 pour assurer le lancement de travaux au profit du COMCYBER à Rennes.

L'OB « Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » porte le reste à payer d'opérations antérieures à 2020.

L'OB « Maintien et valorisation du parc immobilier » regroupe les crédits d'investissement de maintenance et de mise aux normes environnementales des infrastructures de défense. Un effort est effectué sur cette OB en 2021, permettant notamment la reprise des désordres sur certains bâtiments, comme au Mont Valérien.

ACTION 4,3 %**06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000
Crédits de paiement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000

CONTENU DE L'ACTION 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrats d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'UE et de l'OTAN, et de surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action en LFI s'élèvera en 2021 à 820 M€ contre 850 en 2020.

Cette provision permettra de couvrir une partie des dépenses *ex post*, évitant aux armées d'avancer au long de la gestion la totalité des dépenses liées aux OPEX-MISSINT.

L'année 2021 devrait voir l'opération Barkhane, dans la bande sahélo-saharienne, poursuivre son activité opérationnelle auprès des partenaires de la Force Conjointe G5 Sahel, mais également aux côtés de la *Task Force* européenne Takuba qui devrait être pleinement opérationnelle dès janvier / février 2021.

Les facteurs multiples d'instabilité au Proche et Moyen Orient avec, en corollaire, un durcissement de la conflictualité en Méditerranée, pourraient avoir des conséquences notamment sur l'articulation de l'opération CHAMMAL.

Les dispositifs français en République Centrafricaine et de l'opération DAMAN sont, quant à eux, stabilisés.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : OPEX

1. DESCRIPTION

L'ensemble des crédits de l'action 6 relève de la seule opération stratégique « OPEX ».

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Externalisation	110 000 000	110 000 000	Nombre de militaires	-	-
OB	Soutien aux forces	195 000 000	195 000 000	ND	-	ND
OB	Actions civilo-militaires	1 500 000	1 500 000	ND	-	ND

OB	Soutien aux opérations	320 500 000	320 500 000	ND	-	ND
OB	Subventions	45 000 000	45 000 000	Clef de répartition selon poids du RNB.	-	ND
OB	Télécommunications	28 000 000	28 000 000	ND	-	ND
OB	Transport	120 000 000	120 000 000	*Heure de vol SALIS *Heure de vol affrété Jour de mer *Marché de commission de transport	-	ND
Total		820 000 000	820 000 000			

3. COMMENTAIRES

Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement, et les travaux de protection de la force (notamment durcissement des emprises) qui font l'objet d'un plan annuel d'engagement des dépenses, élaboré avec le service d'infrastructure de la défense.

Influence militaire en opération (IMO ex- actions civilo-militaires)

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, menées au profit de la population locale et permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburants pour les matériels terrestres.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (Opérations européennes de lutte contre la piraterie *Atalanta*, de lutte contre le trafic de migrants EUNAVFORMED, de formation en Afrique EUTM, ALTHEA) et de l'OTAN (*Resolute Support Mission* en Afghanistan, NMI en Irak, etc.). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre pays membres, fondée sur le revenu national brut : 15% pour l'UE - ATHENA, 11% pour l'OTAN.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent notamment de financer la location de bandes passantes hertziennes pour la mise en œuvre des drones et les communications satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique se décompose en une phase de projection aérienne et/ou maritime depuis la métropole, puis une phase d'acheminement terrestre vers les zones de crise.

La phase de projection aérienne est principalement réalisée par l'affrètement de gros porteurs (Antonov 124) dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 nations. Des affrètements ponctuels peuvent compléter ce dispositif.

Le transport stratégique maritime en OPEX est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de 2 navires rouliers (CALAO, TANGARA) à temps plein. La phase d'acheminement terrestre est réalisée *via* des marchés de commission de transport.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Subventions	24 000 000
Total	24 000 000

Les attributions de produits attendues au titre de la gestion proviendront essentiellement de l'ONU, pour les opérations de la FINUL au Liban mais également du remboursement des soutiens apportés par la France à ses alliés.

SYNTHESE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATIONS STRATÉGIQUES (EN M€)

TBF1t	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	775,00	-	45,00	-	820,00	775,00	-	45,00	-	820,00
Total	775,00	-	45,00	-	820,00	775,00	-	45,00	-	820,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
	16,87			16,87	-	-	-	-	16,87
OPEX		495,49			15,12	-	-	-	495,49
			844,00	-	828,88	15,12	-	-	844,00
Total	16,87	495,49	844,00	497,24	844,00	15,12	-	-	1 356,36

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	775 000 000	775 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	775 000 000	775 000 000
Dépenses d'intervention	45 000 000	45 000 000
Transferts aux ménages	45 000 000	45 000 000
Total	820 000 000	820 000 000

ACTION 0,2 %

07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 7

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

OPÉRATION STRATÉGIQUE : MISSINT

1. DESCRIPTION

Cette opération budgétaire permet principalement à ce stade, sur l'activité « soutien aux forces », la prise en charge directe de l'alimentation des personnels (alimentation en régie, externalisée, au sein des restaurants inter administratifs ou dans le secteur privé) déployés au titre de l'opération Sentinelle.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2021		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Soutien aux forces	30 000 000	30 000 000	-	-	-
OB	Télécommunications	-	-	-	-	-
Total		30 000 000	30 000 000			

3. COMMENTAIRES

/

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATIONS STRATÉGIQUES (EN M€)

TBF1t	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

TBF3 Opérations stratégique s	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2019	Eng 2020	Eng 2021	2020	2021	2022	2023	>2023	
	-			-	-	-	-	-	-
OPEX		30,00		30,00	-	-	-	-	30,00
			30,00	-	30,00	-	-	-	30,00
Total	-	30,00	30,00	30,00	30,00	-	-	-	60,00

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	33 377	33 377	34 678	34 678
Subventions pour charges de service public	32 676	32 676	33 432	33 432
Dotations en fonds propres	701	701	1 246	1 246
Ecole de l'air (P178)	23 241	23 237	26 234	26 234
Subventions pour charges de service public	22 780	22 780	25 924	25 924
Dotations en fonds propres	460	456	310	310
Total	56 618	56 614	60 912	60 912
Total des subventions pour charges de service public	55 457	55 457	59 356	59 356
Total des dotations en fonds propres	1 161	1 157	1 555	1 555
Total des transferts	0	0	0	0

L'évolution à la hausse des subventions pour charges de service public a vocation à accompagner le développement des deux écoles qui restent de jeunes opérateurs. De même des dotations en fonds propres sont accordées afin de permettre de nécessaires investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021			
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs	
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond
Ecole de l'air			270				278	4
Ecole navale			357	40			359	40
Total			627	40			637	44

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	627
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	2
Solde des transferts T2/T3	8
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	637
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	2

Le plafond des opérateurs du programme connaît une hausse de 10 ETPT liée, d'une part, à une augmentation, suite à transfert, de 8 ETPT pour l'École de l'air et d'autre part à un schéma d'emplois positif de 2 ETPT au profit de l'École navale.

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ECOLE DE L'AIR

Missions

L'ambition pour l'École de l'air est de définir un cadre institutionnel permettant :

- d'assurer la maîtrise et la diversité de son offre de formation, garantissant ainsi une diplomation ciblée et de haut niveau à tous les officiers de l'armée de l'air ;
- de créer et développer de nouveaux partenariats avec les mondes universitaire, scientifique et militaire tant au niveau local que national et international ;
- de développer la dimension « recherche et innovation » du site de Salon-de-Provence.

Sa transformation, majeure, n'obère en aucun cas sa mission principale de formation initiale des officiers de l'armée de l'air. Véritable école de commandement, elle prépare les futurs chefs militaires aviateurs à être capables d'agir aussi bien sur le territoire national que sur les théâtres d'opérations extérieures avec discernement et un sens aigu des responsabilités. Cette formation repose sur trois piliers :

- une formation du chef et du combattant développant les aptitudes au commandement indispensables à la tenue d'un premier emploi en milieu opérationnel ;
- une formation académique de haut niveau d'expert du milieu aéronautique et spatial ;
- une formation aéronautique permettant la délivrance d'un premier brevet aéronautique grâce à la pratique du vol à voile et du vol motorisé.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École de l'air est gouvernée par un conseil d'administration de 25 membres.

Conformément à la lettre de mission adressée au directeur général, elle préparera en 2021 son contrat d'objectif et de performance.

Perspectives 2021

L'École de l'air consolide la construction de la formation administrative de l'établissement public tout en assurant une formation d'excellence pour ses élèves officiers.

Elle développe de nouvelles formations dans les domaines Cyber et Espace (ex : création du MASTER CYBER), développe ses partenariats à l'international dans le cadre des dispositifs de l'Union Européenne (projet de semestre international dans le cadre d'EMYLIO) et ancre son centre de recherche (CREA) dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (accréditation du HCERES).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
178 – Préparation et emploi des forces	23 241	23 237	26 234	26 234
Subvention pour charges de service public	22 780	22 780	25 924	25 924
Dotation en fonds propres	460	456	310	310

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transfert	0	0	0	0
Total	23 241	23 237	26 234	26 234

Les évolutions entre la LFI 2020 et le PLF 2021 sont principalement la conséquence d'une augmentation de la masse salariale financée par la subvention pour charges de service public de l'opérateur. En effet, en 2020, seul 10/12ème de la masse salariale du personnel militaire était pris en compte dans le budget de l'opérateur, contre 100 % en 2021. Les 2/12ème manquant sont intégrés en dépenses et en recettes dans le budget à compter de 2021. Par ailleurs, l'augmentation du plafond d'emploi de l'opérateur génère également une hausse de la subvention et en miroir des dépenses de personnel.

Concernant les autorisations budgétaires, le montant de la DFP prévu en 2020 est imputé, après application de la réserve, sur la ligne « financements de l'Etat fléchés » et non sur la ligne « autres financements de l'Etat » du tableau des autorisations budgétaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2020 (1)	PLF 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	270	282
– sous plafond	270	278
– hors plafond		4
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

L'école de l'air bénéficiera en 2021 de 8 emplois supplémentaires afin de permettre le développement de ce jeune établissement.

ECOLE NAVALE

Missions

Depuis le 1er janvier 2017, l'Ecole navale, implantée à Lanvéoc, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation. Cet établissement est placé sous la tutelle du ministère des armées.

Conformément aux articles R.3411-88 et suivants du code de la défense, elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale.

En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés.

Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Centre d'innovation, elle développe des activités de recherche en cohérence avec les domaines d'intérêt de la Marine nationale.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres.

Le contrat d'objectifs et de performance 2018-2021, signé par la ministre des armées et le directeur général de l'École navale, constitue la feuille de route pour accompagner la consolidation et le développement de ce jeune établissement public. Il sera renouvelé en 2022.

Perspectives 2021

Après la nomination d'un nouveau directeur général de l'École navale, le second semestre 2020 va compter l'ouverture du mastère spécialisé « Cybersécurité des infrastructures maritimes et portuaires », l'évaluation par la commission du titre d'ingénieur (CTI) en vue du renouvellement de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur et le rapprochement des écoles d'ingénieur de la pointe bretonne dans le cadre du soutien à la croissance de l'économie bleue, demandé par la ministre des armées.

L'année 2021 sera marquée par un processus de modification du décret statutaire destiné à consolider l'organisation et à optimiser le fonctionnement de l'établissement public, trois années après sa création. Par ailleurs, l'École aura vocation à s'engager dans les méta-projets du contrat de plan Etat-région 2021-2027 (CPER 21-27) et finalisera le montage d'un mastère spécialisé « Maintenance des navires ». Elle accueillera la première évaluation de l'établissement par le haut conseil à l'enseignement supérieur et à la recherche (HCERES) et se préparera au renouvellement du contrat d'objectif et de performance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
178 – Préparation et emploi des forces	33 377	33 377	34 678	34 678
Subvention pour charges de service public	32 676	32 676	33 432	33 432
Dotation en fonds propres	701	701	1 246	1 246
Transfert	0	0	0	0
Total	33 377	33 377	34 678	34 678

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par l'État finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. Le montant de la SCSP augmente de + 0,76 M€ entre la LFI 2020 (32,68 M€) et le PLF 2021 (33,43 M€), pour absorber les impacts de l'inflation et du glissement vieillesse technicité (GVT).

La dotation en fonds propres, d'un montant de 1,24 M€, est en augmentation de 0,54 M€ par rapport à la LFI 2020. Elle permettra à l'opérateur de financer la première annuité :

- du programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2030 voté par le conseil d'administration ;
- de la contribution de l'opérateur aux méta-projets du contrat de plan État-Région (CPER), pour lesquels la marine nationale apportera un cofinancement sur la période 2021-2027 de 1,51 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	397	399
– sous plafond	357	359
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois de l'École navale est fixé à 359 ETPT du fait d'une hausse de 2 ETPT du schéma d'emploi correspondant à la prise en compte de deux postes d'ouvriers d'état précédemment en position d'affectation au sein de l'établissement.